

AUDIT DU GENRE DANS LES POLITIQUES ET PROGRAMMES ENERGETIQUES :

LE CAS DU SENEGAL

DAKAR

AOÛT 2007



Ministère de l'Énergie
Direction de l'Énergie





The sole responsibility for the content of this flyer lies with the authors. It does not represent the opinion of the European Communities. The European Commission is not responsible for any use that may be made of the information contained therein.

SOMMAIRE

LISTE DES FIGURES	5
LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES ACRONYMES	6
RESUME INTRODUCTIF	8
INTRODUCTION.....	16
I. POLITIQUE ENERGETIQUE DU SENEGAL.....	21
1.1. PRESENTATION DU SENEGAL.....	21
1.2. POLITIQUES ENERGETIQUES DU SENEGAL DE 1980 A 2004.....	22
1.3. LES POLITIQUES ADOPTEES.....	23
1.4. CARACTERISTIQUES DU SECTEUR DE L'ENERGIE	25
1.4.1. SITUATION DU SECTEUR	25
1.4.1.1. <i>Le sous secteur des combustibles domestiques</i>	25
1.4.1.2. <i>Le sous secteur de l'électricité</i>	30
1.4.1.3. <i>Le sous secteur des hydrocarbures</i>	33
1.4.2. CONSOMMATION FINALE AU NIVEAU DES AUTRES SECTEURS	33
II. DIAGNOSTIC DES DISPARITES ET INEGALITES DE GENRE DANS L'ACCES A L'ENERGIE DANS LES DIFFERENTS SECTEURS	35
2.1. LE DROIT ET LA PARTICIPATION A LA GESTION DU POUVOIR	35
2.2. ENERGIE ET ACTIVITES DE PRODUCTION DES FEMMES	37
2.3. ENERGIE ET SECTEURS SOCIAUX.....	39
2.4. DEFICIT D'ACCES A DES TECHNOLOGIES APPROPRIEES POUR LES FEMMES.....	44
III. MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES ET PROJETS INTEGRANT LA DIMENSION GENRE	46
3.1. LE PROGRAMME DE GESTION DURABLE ET PARTICIPATIVE DES ENERGIES TRADITIONNELLES ET DE SUBSTITUTION (PROGEDE)	46
3.2. LE PROGRAMME DE PLATEFORMES MULTIFONCTIONNELLES.....	48
3.3. LES PROJETS PREMS DE L'ASER	49
LE DEVELOPPEMENT DES USAGES PRODUCTIFS DE L'ELECTRICITE PAR LA DISSEMINATION DE MOULINS SOLAIRES DANS LE DELTA DU SALOUM (ASER, 2006-2007).....	50
TECHNOLOGIE UTILISEE ET MODE DE GESTION	50
3.4. ENDA ENERGIE.....	50
3.5 PERACOD : SECHAGE DES FRUITS PAR VOIE SOLAIRE A NDAME LO.....	52
IV. GENRE ET ENERGIE POUR L'ATTEINTE DES OMD.....	53
ANALYSE DU GENRE ET ENERGIE DANS L'ATTEINTE DES OMD.....	55
4.1. OBJECTIF 1 : ERADICHER L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM.....	55
4.2. OBJECTIF 2. PARVENIR A L'EDUCATION PRIMAIRE UNIVERSELLE	56
4.3. OBJECTIF 3 : PROMOUVOIR L'EGALITE DANS LE GENRE ET AUTONOMISER LES FEMMES..	57
4.4. OBJECTIF 4 ET 5 : REDUIRE LA MORTALITE INFANTILE	57
4.5. OBJECTIF 6 : LUTTER CONTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET LES AUTRES MALADIES	58
4.7. OBJECTIF 7 : ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE.....	58
V. MOBILISATION DES RESSOURCES.....	60
5.1. EVOLUTION DE LA PRISE EN COMPTE L'ENERGIE ET DU GENRE DANS LE PTIP.....	60

5.2. ANALYSE DU BUDGET DU MINISTERE DE L'ENERGIE	62
VI. VERS UNE POLITIQUE ENERGETIQUE SENSIBLE AU GENRE	64
6.1. VOLONTE POLITIQUE ET EXISTENCE DE CADRES DE REFERENCE	64
6.2. EXISTENCE DE CADRES INSTITUTIONNELS	65
6.3. EXISTENCE D'OUTILS D'ANALYSE ET DE FORMATION EN GENRE.....	66
6.4. EXISTENCE DE RESSOURCES HUMAINES ET COMPETENCES	67
6.5. DISPONIBILITE DE DONNEES SOCIOECONOMIQUES.....	68
6.6. DEFIS A RELEVER	69
VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	71
RECOMMANDATIONS.....	72
PLAN D' ACTIONS	74
ANNEXES	

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Répartition des consommations finales totales par type d'énergie (2005)	25
Figure 2 : Evolution de la subvention du gaz butane de 1987 à 2006.....	26
Figure 3 : Evolution de la consommation nationale de gaz butane.....	27
Figure 4 : Principales sources d'énergie utilisée par les ménages pour la cuisson (en %).	29
Figure 5 : Taux d'électrification nationale (42%).....	31
Figure 6 : Les consommations finales dans le secteur des ménages, par produit	
Figure 7 : Répartition des consommations finales par secteur.....	34
Figure 8 : Superficie en hectare selon le sexe	38
Figure 9 : Le Cheptel par catégorie et par sexe du propriétaire	39
Figure 10 : Evolution du Taux brut de scolarisation (TBS) à l'élémentaire de 1989 à 2005 .	40
Figure 11 : TBS des filles et des garçons en 2003/2004	41
Figure 12 : Disparité genre du personnel enseignant dans l'élémentaire.....	41
Figure 13 : Répartition dans les régions du taux de prévalence du VIH selon le sexe:	42
Figure 14 : Assurer une éducation primaire pour tous	56
Figure 15 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5ans	57
Figure 16 : Taux de prévalence du VIH/Sida au sein de la population en général	58
Figure 17 : Accès à l'eau potable et à l'assainissement	59

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Consommation de gaz butane selon la résidence	28
Tableau 2 : Taux d'électrification urbaine (nationale : 74,1%)	30
Tableau 3 : Taux d'électrification rurale (14,2%)	30
Tableau 4 : Mode d'éclairage.....	32
Tableau 5 : Mode d'éclairage.....	33
Tableau 6 : Transformateurs de la pêche artisanale suivant les zones écologiques.....	39
Tableau 7 : Répartition (en %) des naissances survenues au cours des cinq années ayant précédé l'enquête par lieu d'accouchement	42
Tableau 8 : Estimation de l'évolution de la mortalité maternelle	43
Tableau 9 : Evolution des Inscriptions dans le PTIP	60
Tableau 10 : Evolution de la programmation annuel du BCI	61
Tableau 11 : Evolution de la part de l'énergie dans le secteur secondaire.....	61
Tableau 12 : Budget prévisionnel 2006 du secteur de l'énergie	62

LISTE DES ACRONYMES

ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
AREED	African Rural Energy Enterprise Development
ASER	Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale
BAD	Banque Africaine de Développement
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
CDD-15	Commission sur le Développement Durable, session 15
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention sur l'élimination des violences faites aux femmes
CIMES	Comité Intersectoriel de Mise en œuvre des Synergies entre le secteur de Energie et les autres Secteurs Stratégiques
CNQP	Centre National de Qualification Professionnelle
COOPENER	Programme Européen de l'Intelligent Energy Europe (IEE) et de l'Initiative de l'Union Européenne pour l'Energie (EUEI)
COSEF	Conseil Sénégalais des Femmes
CRAES	Conseil de la République pour les Affaires Economiques et Sociales
CSPLP/MEF	Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté / Ministère de l'Economie et des Finances
DEA	Development and Energy in Africa
DPS	Direction de la Planification et de la Statistique
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EAETDN	East African Energy Technology Development Network
EDS	Enquête Démographique et Santé
EFP	Etude de Faisabilité Participative
ENDA	Environnement et Développement du Tiers Monde
ENERGIA	Réseau International sur le Genre et l'Energie Durable
ERIL	Electrification Rurale d'Initiative Locale
ESAM 2	Enquête Sénégalaise auprès des Ménages n°2
FAFS	Fédération des Associations Féminines du Sénégal
FAO	Food and Agriculture Organisation
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
GPL	Gaz de Pétrole Liquéfié
IEE	Intelligent Energy Europe
IFAN	Institut Fondamental d'Afrique Noire
ITA	Institut de Technologie Alimentaire
KFW	Coopération Financière allemande
LPDER	Lettre de Politique de Développement de l'Electrification Rurale
LPDSE	Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MMFDS	Ministère de la Femme de la Famille et du Développement Social
MIT	Moyens Intermédiaires de Transports
MST	Maladies Sexuellement Transmissibles
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé

ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PDEF	Programme décennal de l'éducation et de la Formation
PERACOD	Programme pour la Promotion de l'Electrification rurale et de l'Approvisionnement durable en Combustibles Domestiques
PMA	Pays les Moins Avancés
PME-PMI	Petites et Moyennes Entreprises / Petites et Moyennes Industries
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire et Social
PNLS	Programme National de Lutte contre le Sida
PNLT	Programme National de lutte contre la tuberculose
PNSR	Programme National de Santé de la Reproduction
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PREMS	Projets Energétiques Multisectoriels
PROGEDE	Programme de Gestion Durable et Participative des Energies traditionnelles et de substitution
PSAES	Projet Sénégal - allemand Energie Solaire
PTF	Plateforme Multifonctionnelle
PTIP	Programme Triennal d'Investissement Public
QUID	Questionnaire Unifié sur les Indicateurs de Développement
RENES	Plan de Redéploiement Energétique du Sénégal
RET	Renewable Energy Technologies
SCOFI	Scolarisation des Filles
SENELEC	Société Nationale d'Electricité du Sénégal
SIE	Système d'Information Energétique
SNEEG	Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TBS	Taux Brut de Scolarisation
UCAD	Université Cheikh Anta DIOP de Dakar
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
VEV	Vent Eau pour la Vie

RESUME INTRODUCTIF

L'audit du genre dans les politiques et programmes énergétiques est l'une des composantes de la phase 3 des activités du Réseau International pour le Genre et l'Energie Durable (ENERGIA) créé en 1995. Cette 3^e phase intitulée 'Turning Information into Empowerment: Strengthening Gender and Energy Networking in Africa' (TIE-ENERGIA Programme) a été développée sous forme de projet pour le renforcement du réseau en Afrique à travers le Réseau Afrique Genre et Energie. Elle est financée par l'Union Européenne dans le cadre du COOPENER, le Programme Européen de l'Intelligent Energy Europe (IEE) et l'Initiative de l'Union Européenne pour l'Energie (EUEI) qui soutient les initiatives portant sur la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans les pays en voie de développement. Le projet a bénéficié d'un co-financement de la Direction Générale de la Coopération Internationale des Affaires Etrangères (DGIS) et de l'Agence Suédoise de la Coopération Internationale au développement (Sida).

Le projet TIE-ENERGIA comprend trois composantes dont l'audit du genre, initié pour explorer les lacunes de genre dans les politiques et programmes énergétiques ainsi que dans les stratégies de lutte contre la pauvreté. Le Botswana, le Kenya et le Sénégal ont été choisis pour conduire un tel exercice en collaboration avec le réseau global ENERGIA et EAETDN (East African Energy Technology Development Network) le point focal régional pour l'Afrique.

L'objectif de l'audit est d'identifier les raisons de la non prise en compte du genre, et en même temps de proposer des solutions pour son intégration dans les étapes ultérieures de formulation et de planification des politiques et programmes énergétiques. Le Sénégal a toujours mis l'accent sur des secteurs considérés comme prioritaires à savoir les hydrocarbures, les combustibles domestiques et l'électricité en termes d'accès et de coût. Cela a prévalu jusqu'ici, ce qui implique le déploiement de mesures tendant à l'adoption d'une autre démarche favorable au genre et permettant de prendre en compte les besoins spécifiques des femmes qui dominent dans la plupart des secteurs d'activités économiques.

L'énergie est aujourd'hui à la base du développement et constitue le meilleur moyen de lutte contre la pauvreté par le biais d'activités créatrices de revenus pour les populations, en particulier pour les femmes. Elle constitue de même le facteur clé pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à travers ses objectifs prioritaires et plus particulièrement l'éradication de l'extrême pauvreté en termes d'acquisition de revenus et d'accès à une alimentation équilibrée. Un certain nombre de facteurs entrent en ligne de compte pour la réalisation de ces objectifs dans lesquels l'énergie occupe une place prépondérante. L'audit genre a été mené pour baliser la voie aux politiques afin de tenir compte de l'exigence de la disponibilité de l'énergie, mais une disponibilité basée sur la considération d'activités et de besoins différenciés selon que l'on soit homme ou femme.

La conduite de l'exercice d'audit a porté sur les chapitres suivants :

- La politique énergétique nationale
- Le diagnostic des disparités et inégalités de genre pour l'accès à l'énergie
- La mise en œuvre des programmes et projets et la dimension genre
- La dimension genre et énergie dans l'attente des OMD
- Le genre dans la mobilisation des ressources
- Vers la définition d'une politique énergétique sénégalaise sensible au genre
- Conclusion, Recommandations, Plan d'actions.

Le secteur de l'Énergie au Sénégal. Les différentes politiques énergétiques nationales mises en œuvre depuis les années 80 ont été initiées dans le but de favoriser un meilleur accès des populations autant rurales qu'urbaines aux formes modernes d'énergie, facteur de développement et de croissance, et en même temps de préserver les ressources naturelles locales. Le recours à la biomasse moderne, à des équipements de cuisson économes en énergie, aux énergies renouvelables et aux technologies énergétiques propres pour diversifier le champ des options énergétiques reste une des priorités de ces politiques.

C'est ainsi que pour fournir l'électricité à un plus grand nombre et moderniser l'accès à l'énergie, l'Etat a entrepris une série de réformes toujours en cours et entend faire de l'électrification rurale une priorité. Cet objectif est démontré par les prévisions tracées. De 8% en 2002, le taux est passé à 15% en 2005 et est estimé à environ 60 % en 2022 avec une augmentation du nombre de ménages électrifiés de 4150 par an en moyenne sur la période 1995-2003 à 22500. A cela s'ajoutent les réformes institutionnelles et la mise en place d'une agence spécifique pour l'électrification rurale (ASER).

Malgré ces efforts, la plupart des ménages en milieu rural s'éclairent toujours à la bougie et à la lampe tempête à des proportions encore importantes (42% au niveau national). Le Sénégal pays non producteur de pétrole, importe la quasi-totalité des produits pétroliers, ce qui se répercute sur les tarifs appliqués, définis sous la contrainte du temps de retour de l'investissement initial (la facture pétrolière du Sénégal est passée de 200 à 426 milliards de F CFA entre 2002 et 2005, soit 113% ou plus de 40 % des recettes d'exportation de 2004. Le surcoût cumulé de la facture pétrolière entre 2002 et le 31 mars 2006 s'élève à 367 168 milliards FCFA).

Ainsi par exemple, Les subventions pétrolières pour atténuer la hausse des prix des hydrocarbures et pour limiter son impact sur le prix de l'électricité sont passées de 9,2 milliards de FCFA en 2004 à 35,6 milliards en 2005 ; les prévisions pour 2006 s'établissaient à 117 milliards soit une augmentation de 228% par rapport à l'année précédente.

En termes de consommation au niveau des combustibles domestiques et selon le rapport 2006 du Système d'information énergétique (SIE), la biomasse (bois de feu et charbon de bois) représente 35% des consommations finales contre 65% pour les produits pétroliers et le charbon minérale. Le processus de modernisation de la filière charbon de bois (ensachage du charbon, valorisation du poussier de charbon, ouverture de boutiques énergie) a été ralenti par la non disponibilité des fonds d'appui destinés au sous secteur.

La promotion de nouveaux combustibles de substitution tel que le pétrole lampant comme énergie de cuisson pose et continue de poser de sérieux problèmes notamment en terme de prix et de compétitivité de ce dernier face à ses concurrents (bois de chauffe, charbon de bois et gaz butane).

S'agissant des résidus agricoles tels que tiges de cotonnier, balles de riz et autres, des projets pilotes sont en cours dans la région de Saint-Louis et plus précisément dans la ville de Ross Béthio. Une unité de production de 500 tonnes de combustible à partir de la balle de riz mélangé soit à de l'argile soit à de la farine de charbon de bois est en développement. Dans le même temps, une unité de carbonisation de la plante typha pour la production de boulets combustibles avec une technologie fort simple pour une production annuelle estimée à 500 tonnes est également en train d'être mise en place.

S'agissant de la consommation en gaz butane au Sénégal, celle-ci a connu une évolution plus que satisfaisante. En effet, toutes les enquêtes de consommation montrent que le gaz butane est le combustible-roi des ménages sénégalais (plus particulièrement les populations urbaines et même les ruraux souhaitent se mettre au gaz butane). Ainsi, on peut constater que depuis 1974, date d'initialisation de la politique de généralisation de l'utilisation du gaz butane comme combustible de cuisson que ce produit est utilisé en lieu et place ou en complément au charbon de bois et au bois de chauffe.

Conçue au départ comme une stratégie destinée à réduire sensiblement la pression sur les ressources ligneuses en agissant sur la demande en charbon de bois, la politique de « butanisation » visait en premier les citadins gros consommateurs de charbon de bois. Toutes les enquêtes confirment que le gaz butane est essentiellement un fait urbain. Ainsi donc, cette politique ne concernait ni directement ni véritablement les populations vivant en milieu rural recourant au bois de chauffe pour leurs besoins en cuisson.

De 1986 date d'institutionnalisation de la subvention à 1996, la part des zones rurales dans la consommation de butane n'a cessé de diminuer (de 14% à 7%). C'est ainsi qu'on peut noter que « le gaz butane n'a pas pénétré le monde rural ».

Cette faible proportion des zones rurales dans la consommation nationale en gaz butane s'explique d'une part par le faible pouvoir d'achat des ménages ruraux et d'autre part par le prix élevé du gaz (depuis la dévaluation en 1994 où le prix du gaz subventionné passe de 120 F CFA à 158 F CFA/kg jusqu'à nos jours où le kg de gaz subventionné est de 417) contrairement à ses concurrents (bois de chauffe collecté aux alentours des champs et des villages ou dans les forêts avoisinantes) qui ne nécessitent qu'une modique mobilisation financière.

Une des contraintes à laquelle sont confrontées les populations rurales pour l'« abonnement » au gaz butane comme énergie de cuisson est l'importance de la somme à mobiliser pour, d'une part acquérir le premier équipement (condition sine qua none) et d'autre part la consistance du prix de la recharge de gaz. En juillet 2007, la recharge de 6 kg en milieu rural se situait aux alentours de 3 400 F CFA tandis qu'avec 2 500 F CFA à Dakar le citadin peut avoir la même recharge.

L'analyse des différentes politiques énergétiques montre que celles-ci se sont souvent adaptées à des situations conjoncturelles pour répondre aux besoins immédiats d'approvisionnement et d'offre sans tenir compte de considérations spécifiques sur les besoins des groupes sociaux. En d'autres termes, les politiques énergétiques conçues et mises en œuvre ont plus ou moins été aveugles en genre, même si certains programmes ou projets ont eu des impacts positifs sur les femmes, notamment la butanisation et la diffusion de foyers améliorés aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Ainsi, les besoins énergétiques des femmes sont encore sous la dépendance d'un certain nombre de facteurs qui expliquent encore l'usage restrictif du gaz butane, le manque d'accès à des services énergétiques appropriés, l'implication encore faible dans les secteurs créateurs de richesse et dans les instances de décision.

Cependant, avec la dimension genre qui est de plus en plus pensée au niveau des autorités politiques et l'élaboration en cours d'une nouvelle Lettre de Politique Énergétique, l'on ose

espérer que les besoins énergétiques différenciés des différents groupes socio-professionnels seront désormais considérés et pris en charge.

Le diagnostic des disparités et inégalités de genre pour l'accès à l'énergie dans les différents secteurs. Il est établi de manière évidente par le diagnostic de la stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-II) que les contraintes des femmes naissent du déficit en services énergétiques, en particulier dans les zones rurales où la corrélation entre le genre, l'énergie et la pauvreté est dûment établie.

Les femmes passent l'essentiel de leur temps à réaliser des activités domestiques ou de production sans pour autant disposer de services énergétiques libérateurs. Du fait des inégalités de genre, la décision de l'utilisation d'une énergie libératrice pour les femmes au sein de ménages et d'équipements adéquats dépend souvent de l'époux, avec comme conséquence une faible capacité de production, de création de richesse et par conséquent de revenus suffisants des femmes pour faire face aux besoins de leurs familles.

Au Sénégal, 89,10% des ménages en zone rurale utilisent le bois de chauffe et les femmes parcourent en moyenne 4 km par jour pour la collecte d'un fagot de 20 kg utilisable en 3 jours.

La non disponibilité de services énergétiques et d'équipements adéquats en zone rurale affecte aussi l'éducation des filles et la santé des mères. Au niveau de l'éducation, la sortie précoce des filles de l'école en zone rurale est liée à la surcharge de travail des mères qui sont obligées d'avoir recours à elles notamment pour les travaux domestiques. Ainsi, dans l'enseignement moyen l'écart entre garçons et filles est de 11% ; et dans le secondaire les garçons sont le double des filles.

Au niveau de la santé, le taux d'électrification des infrastructures de santé demeure encore faible, il est de 46,2% au niveau national. Ceci n'est pas sans effet sur le taux de mortalité maternelle qui reste encore élevé avec 410 décès pour 100.000 naissances vivantes (EDS IV) ainsi que le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (121/1000) et infantile (61/1000).

Les ruptures dans la chaîne de froid faute d'électricité ont des conséquences sur la mortalité infantile et l'absence d'éclairage de qualité limite la qualité des services offerts la nuit. En ce qui concerne la santé de la reproduction, les femmes ne sont pas informées, faute de temps pour assister aux séances de sensibilisation. La disponibilité de l'éclairage permettrait de poursuivre les activités en début de soirée au moment où elles sont le plus disponibles.

Le manque d'accès à l'énergie et l'absence d'une technologie appropriée induisent une chaîne de causalités qu'une prise en charge effective pourrait contribuer à résoudre, c'est pour quoi il y a lieu d'interroger les politiques publiques.

Même s'il y a une progression dans la représentation aux instances de décision, les femmes ne sont pas encore suffisamment nombreuses pour influencer ces publiques. Elles ne sont que 22% à l'Assemblée nationale et viennent de seulement passer de 13% à 30% au gouvernement en septembre 2007. Et du fait de cette faible représentation aussi bien au niveau de l'Exécutif où se définissent les politiques que du Parlement où se vote le budget, les besoins des femmes ne sont pas suffisamment pris en compte dans les secteurs où elles se

trouvent. Par exemple, 90% des acteurs de la transformation des produits de la pêche sont des femmes, mais le fumage du poisson se fait avec des combustibles dangereux pour leur santé et celle des populations. Faute de structures de conservation ou de transformation, ce sont des quantités importantes de lait qui sont perdues pour les femmes peulhs leur ôtant ainsi des possibilités d'accroître leurs revenus.

La prise en compte des besoins différenciés dans les politiques et programmes énergétiques est essentielle pour la réduction de la pauvreté et l'atteinte des OMD, c'est pourquoi il est nécessaire d'amener les différents acteurs impliqués dans la gestion de l'énergie (Gouvernement, Parlement, Elus locaux et Organisations de la société civile) à jouer pleinement leur rôle pour rendre disponible les services énergétiques et les équipements adéquats afin de libérer les femmes qui, constituent près de 52% des ressources humaines, des tâches aliénantes auxquelles elles sont soumises quotidiennement et qui affectent négativement leur productivité et les objectifs poursuivis pour l'accroissement du taux de croissance.

La mise en œuvre des programmes et projets et la dimension genre. De nombreux projets ont été développés au Sénégal dans le cadre de la diffusion de technologies énergétiques à l'attention des populations et particulièrement pour les femmes dans leurs activités habituelles. Dans ces projets, l'usage des combustibles domestiques a occupé une large part avec la diffusion de foyers améliorés, de cuisinières solaires et de combustibles plus modernes. Cependant, en dehors du gaz butane, les autres types de combustibles (kérosène, biogaz) n'ont pas connu un réel succès malgré les tests. L'importance accordée aux projets portant sur la cuisson, relève du fait que la consommation énergétique des ménages dépend encore très largement des combustibles traditionnels (bois et charbon de bois) dont l'approvisionnement correct connaît des difficultés actuellement dans beaucoup de régions.

Les technologies diffusées ont aussi porté sur les équipements de facilitation des travaux des femmes, l'approvisionnement en eau potable, la transformation des céréales et des produits oléagineux, la conservation des produits périssables, le séchage et bien d'autres types de services. Cependant, des projets de plus grande envergure intégrant plusieurs composantes ont été initiés, à l'instar du Programme de Gestion Durable et Participative des Energies traditionnelles et de substitution (PROGEDE) qui a accordé aux femmes l'opportunité de s'intégrer dans l'exploitation forestière au même titre que les hommes. Outre cette dimension non négligeable, le projet a résolu un certain nombre de problèmes liés à l'accès aux services sociaux de base, au crédit et à des activités génératrices de revenus afin de maximiser la participation des femmes.

La prise en compte du genre et son intégration dans les projets et programmes environnementaux, combinées à l'accès aux technologies appropriées, constitue un gage indéniable. La diffusion de la Plateforme multifonctionnelle fait partie des innovations technologiques qui permettront aux femmes d'avoir accès aux services énergétiques et de lutter contre la pauvreté. Cependant, la politique d'électrification rurale va apporter un plus large éventail de solutions en favorisant aussi la création d'entreprises rurales et d'emplois pour les femmes et les jeunes.

La dimension genre et énergie pour l'atteinte des OMD. Le Sénégal, au même titre que la communauté internationale, s'est engagé avec l'adoption de la Déclaration du Millénaire, dans le suivi des OMD, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. La déclaration adoptée en 2000 a donné une bonne place à la dimension genre dans son objectif 3, axé sur la

promotion de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes, mais aussi à l'énergie en tant que facteur de développement multidimensionnel. Mettre en relation le genre et l'énergie dans un contexte où des stratégies de lutte contre la pauvreté ont été adoptées, peut être un important levier de développement. A cet effet, le Sénégal a opté pour l'articulation de la stratégie de réduction de la pauvreté avec la démarche de mise en œuvre des OMD. L'énergie apporte une contribution indéniable à l'atteinte de chacun des objectifs du millénaire en tant que facteur de production et d'entraînement de tous les secteurs de développement économique et social.

En ce qui concerne spécifiquement la prise en compte des besoins des femmes, des relations inextricables existent entre la résolution de ces besoins et la disponibilité de sources d'énergie, de technologies appropriées ainsi que de services énergétiques à moindre coût. La conjonction de ces conditions, permettra de garantir l'implication des femmes dans les secteurs productifs et dans les différentes instances de décision, en particulier au niveau local pour la considération de leurs revendications. En effet, les femmes manquent encore cruellement de moyens de facilitation pour l'exécution de leurs activités habituelles. De même, elles éprouvent d'énormes difficultés à bénéficier d'une éducation/formation normale, à avoir accès à des services sanitaires adéquats, à acquérir des ressources financières conséquentes, en un mot à sortir de la pauvreté.

En l'état actuel du suivi des OMD, il n'est pas établi que le Sénégal parviendra d'ici 2015 à atteindre les objectifs définis dans la mesure où de nombreux indicateurs évoluent très lentement s'ils ne sont pas stagnants.

Le genre dans la mobilisation des ressources. L'analyse des dépenses atteste d'une influence positive de l'approche genre dont la part dans la mobilisation des ressources est passée de 1,2% en moyenne entre 1998 et 2000 à 3% en moyenne après 2000. Toutefois, il convient d'indiquer que ces projets visaient essentiellement la promotion des femmes.

Pour ce qui est de l'énergie dans la programmation budgétaire, la tendance observée a évolué en baisse en termes de pourcentage entre les deux périodes. D'environ 8% en moyenne entre 1998-2000, la part du secteur de l'énergie est passée à moins de 3% après 2000.

En ce qui concerne les prévisions d'investissement quantifiées dans le budget 2006 du Ministère des mines et de l'énergie, elles sont évaluées à 18.715.000.000 FCFA¹. Dans ce budget, il est difficile de mesurer les impacts et effets sur les hommes et les femmes, en raison de l'absence d'indicateurs et d'objectifs axés sur des résultats.

Cependant, l'examen du budget montre qu'il y a des possibilités de prise en compte du genre, à travers la différenciation des besoins dès la phase de diagnostic et dans toute la chaîne de préparation du budget.

Vers la définition d'une politique énergétique sénégalaise sensible au genre. Le Sénégal compte réviser prochainement sa lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie. Au cours de ce processus de révision, les atouts du pays, ainsi que les défis de l'élaboration d'une politique sensible au genre, devront constituer des éléments importants pour l'identification des stratégies et des programmes énergétiques sensibles au genre.

¹ Les efforts consentis pour le secteur, sont appréciés à travers le Programme Triennal d'Investissement Public et le Budget Consolidé.

Depuis quelques années, le travail de plaidoyer mené par les spécialistes sur les avantages de la prise en compte du genre dans les stratégies a abouti à une volonté manifeste du gouvernement de considérer la promotion de l'équité de genre comme un objectif de développement socio-économique. Cette volonté s'est traduite par un engagement d'intégrer la dimension genre de manière transversale dans le Document Stratégique de Réduction de la pauvreté (DSRP)². Elle se poursuit, à travers la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre (SNEEG), élaborée dans un souci de prendre en compte les recommandations du sommet de Beijing.

Par ailleurs, différentes initiatives visant la promotion de l'intégration du genre dans les politiques, stratégies et programmes sectoriels ont été menées par les acteurs de la vie socio-économique. En effet, pour traduire l'option du gouvernement de tenir compte de la dimension genre dans la mise en œuvre des politiques, il a été mis en place un Comité de Suivi « *Genre et DSRP* » et un « *Réseau Genre et Énergie* »³. Ces instances constituent des espaces multisectoriels qui regroupent plusieurs catégories d'acteurs. Ces initiatives permettent de renforcer le partenariat entre les acteurs et contribuent à l'amélioration des connaissances sur la problématique du genre.

D'autres cadres de concertations regroupant les différents acteurs peuvent servir d'instruments pour le renforcement de l'intégration du genre dans les stratégies, politiques, programmes et projets sectoriels. A ce titre, le *Comité Intersectoriel de Mise en œuvre des Synergies entre le secteur de l'Énergie et les autres Secteurs Stratégiques (CIMES)* regroupant les secteurs de l'énergie, l'éducation, la santé, l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'eau, les Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), peut jouer un rôle important dans ce processus.

En ce qui concerne les outils d'analyse et de formation sur le genre, on constate la mise en œuvre de différentes initiatives, notamment la production de manuels de formation par des spécialistes (Réseau ENERGIA, Laboratoire genre de l'IFAN, Ministère de la Famille) et la conduite de sessions de formation en vue de renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des politiques nationales. Cependant, il a été constaté que ces acteurs formés n'ont pas été suffisamment accompagnés pour une application pratique dans leur travail quotidien.

S'agissant de la disponibilité de données socioéconomiques, la collecte a montré l'existence de nombreuses sources (enquêtes, données des services de l'administration, d'entreprises du secteur), même si pour certaines informations, un traitement et une interprétation sont nécessaires pour une analyse différenciée selon le genre.

Malgré l'existence de mécanismes pour encourager la prise en compte du genre dans la politique énergétique et les différentes opportunités qui s'offrent aux acteurs, les responsables du secteur doivent faire face à des contraintes relatives à la participation des autres acteurs dans le processus, au renforcement des capacités, à la désagrégation et l'analyse de certaines données, au financement des programmes et projets énergétiques.

Pour faire face à ces défis, les enjeux consisteront à : (i) promouvoir la participation de toutes les parties prenantes au processus de préparation de la politique énergétique, (ii) renforcer les formations et l'accompagnement technique des responsables du secteur de l'énergie, (iii)

² Le DSRP est le cadre de référence des interventions de tous les acteurs de la vie socio-économique.

³ Le réseau a été mis en place par ENDA dans le cadre du Réseau ENERGIA.

améliorer la disponibilité de données quantitatives et qualitatives spécifiques dans les secteurs énergétique et économique, et (iv) identifier des stratégies innovantes visant l'amélioration de l'accès des populations aux services énergétiques.

Un plan d'actions, en annexe, précise, dans le détail, la nature des activités à mettre en œuvre, le calendrier d'exécution des activités, les responsables et les résultats attendus. Des indicateurs sont aussi définis pour rendre compte des progrès.

INTRODUCTION

Les questions de genre connaissent depuis quelques années une grande considération due à leur importance dans la réalisation des objectifs de développement et à leur transversalité. Aujourd'hui, les Objectifs du Millénaire pour le Développement constituent un cadre réel d'intégration du genre dans la marche vers le développement durable. En effet, le genre intégré à la planification des principaux secteurs de développement, contribue de manière évidente à la concrétisation des attentes sur le plan social, économique, environnemental, etc.

Dans cet optique, la relation entre le genre et l'énergie qui a connu une considération et un intérêt grandissant à travers le monde, évolue de plus en plus vers l'intégration effective du genre dans les politiques et programmes énergétiques, en termes de formulation et de planification effective. Une série de conférences onusiennes sur l'environnement, le genre et le développement durable a donné au genre et à l'énergie une place primordiale pour la réalisation d'un développement effectif.

Le Sénégal, à l'instar des autres pays de la communauté internationale s'est engagé à réduire les inégalités de genre. Dans cette perspective, les autorités ont décidé d'intégrer la dimension genre dans toutes les étapes de la chaîne de formulation et de mise en œuvre des politiques sectorielles et des instruments et outils opérationnels (plans et programmes sectoriels, CDMT, etc.), engagement consigné dans le DSRP, cadre de référence pour l'élaboration des plans et programmes sectoriels.

Toutefois, la mise en œuvre d'une telle démarche nécessite une bonne analyse des politiques, stratégies et programmes déjà en cours et des stratégies innovantes pour une intégration effective dans les interventions futures. C'est la stratégie aujourd'hui déployée avec l'audit du genre dans les politiques et programmes énergétiques. Des outils et techniques d'analyse de la dimension genre ont été développés et diffusés pour permettre aux acteurs du développement, en général, et aux acteurs politiques en particulier, d'en faire usage dans l'élaboration des politiques et programmes.

Contexte de l'audit

Le développement du concept genre et énergie a été motivé par l'absence d'une prise en compte différenciée des besoins des hommes et des femmes par le secteur de l'énergie. Cet état de fait explique la non prise en compte du genre dans les politiques et programmes énergétiques, même si d'aucuns perçoivent la dilution des objectifs de genre dans les grandes lignes de la politique énergétique nationale. Ces politiques sont aveugles au genre, non pas par un refus systématique de l'inclure, mais par la méconnaissance des moyens d'y parvenir et l'importance qu'il faut aujourd'hui donner à la différenciation des besoins des hommes et des femmes face à l'énergie.

C'est pourquoi, le Programme Energie de ENDA Tiers Monde en relation avec le Réseau International sur le Genre et l'Energie Durable (ENERGIA), a engagé la conduite d'un exercice d'audit, en vue de relever les contraintes majeures d'une intégration de la dimension genre dans la politique et les interventions dans le secteur énergétique.

L'audit du genre dans les politiques et programmes énergétiques se déroule dans le contexte du Programme TIE-ENERGIA développé dans le but d'impulser la mise en réseau en Afrique.

A plan national, la conduite de l'exercice est marquée par la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre (SNEEG), élaborée conformément aux recommandations du sommet de Beijing, et qui constitue un cadre de référence et un instrument opérationnel qui permet d'intégrer cette dimension dans tous les domaines. La conduite de l'exercice intervient aussi au moment où le gouvernement a engagé le processus de mise à jour de la politique énergétique.

Objectifs

L'exercice d'audit du genre dans les politiques et programmes énergétiques a pour objectif de :

- Diagnostiquer les faiblesses de la prise en compte du genre dans les politiques et programmes énergétiques.
- Identifier et analyser les lacunes qui freinent les efforts d'intégration du genre dans les politiques et programmes énergétiques.
- Rendre visible la question Genre et Energie au grand public tout en renforçant la mise en réseau au niveau national et international ainsi que les initiatives de plaidoyer en vue d'influencer les politiques et les programmes énergétiques.
- Formuler des stratégies pour combler ces lacunes et proposer des actions pour réussir l'intégration au niveau national.

L'audit du genre, mené par une équipe nationale⁴, devra déboucher sur des propositions de stratégies et des recommandations qui serviront pour l'amélioration des processus de préparation et de mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes énergétiques sensibles au genre. Il est également attendu à l'issue de la conduite de l'exercice, que le Sénégal dispose : (i) de personnes capables d'influencer par le plaidoyer et l'action toutes les initiatives politiques sur l'énergie en vue de l'intégration effective de la dimension genre, et (ii) d'un outil d'opérationnalisation utilisable par tous les acteurs à quelque niveau de décision qu'ils se situent.

Processus

L'exercice d'audit du genre dans les politiques et programmes sur l'énergie au Sénégal a été planifié sur une période de cinq mois à l'issue desquels toutes les activités devaient être effectuées puis sanctionnées par un document final. De plus, il a été initié d'autres activités préliminaires portant sur le renforcement des capacités⁵, pour déceler toutes les lacunes de genre dans les politiques et programmes sur l'énergie.

Les activités ont commencé avec l'atelier de formation sur les outils et techniques organisée à l'intention de l'équipe d'audit et des parties prenantes. A l'entame de l'exercice, il a fallu procéder à l'identification des membres qui devaient constituer l'équipe en fonction du profil souhaité. Un plan de travail a été par la suite élaboré pour planifier les différentes activités qui s'échelonnaient de l'atelier de formation sur les outils à l'atelier de validation. Les activités principales de l'exercice, en plus des réunions régulières de l'équipe d'audit, ont été les suivantes : (i) atelier de formation sur les outils et techniques de l'audit ; (ii) revue de la littérature ; (iii) collecte des données (atelier, groupe de travail, interviews) ; (iv) exploitation et analyse des données ; (v) écriture du rapport ; (vi) ateliers de

⁴ Cf annexe.

⁵ Atelier sous-régional francophone de formation des formateurs (Août 2006) et Atelier National de Formation (Avril 2007).

pré validation et de validation (vii) rapport final (vii) diffusion des résultats.

Cadre d'analyse selon le genre

Le cadre d'analyse s'inscrit dans les orientations définies par les Nations Unies pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement et poursuit ceux déclinés par le Plan d'action de Beijing. Il s'articule autour des orientations du Document de Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté qui constitue le cadre de référence pour toute intervention. Dans cette perspective la prise en compte du genre est conçue comme devant être une valeur ajoutée par rapport aux objectifs de création de richesses et de croissance pour un développement humain durable.

L'hypothèse est que les inégalités dans les rapports sociaux de genre constituent une entrave à une meilleure productivité des hommes et des femmes et une pleine participation au développement du pays pour la réduction de la pauvreté et l'atteinte des OMD. L'approche se situe dans une perspective à la fois du droit et du développement :

- l'approche « droit » pour prendre en compte les questions d'équité et de justice sociale mises en exergue dans la CEDEF et repris à Beijing ;
- l'approche « développement » pour une perspective de création de richesse pour un développement humain durable tel que prévu par les OMD.

L'approche se veut holistique et prend en compte les interactions entre les différents secteurs que sont : les secteurs de production, les services sociaux de base et la gouvernance.

Méthodologie

La conduite de l'audit est venue se superposer à un cadre actif d'activités, ce qui constituait un acquis assez substantiel à mettre à profit. Parmi les acquis, il faut noter les initiatives internes au Programme Energie dont : (i) l'organisation de groupes de discussion avec les principaux acteurs nationaux sur comment réussir une intégration genre et énergie au Sénégal par le biais d'un cadre structuré et enclencher une dynamique de réflexion ; (ii) la conduite d'un travail de terrain sur l'identification des perceptions locales sur la relation énergie, genre et pauvreté ; (iii) la publication de documents et de supports audio-visuels. Une série d'activités sont organisées en étroite collaboration avec ENERGIA parmi lesquelles : (i) la tenue d'une consultation nationale axée sur la discussion et la formulation de recommandations sur la situation du genre dans les politiques énergétiques ; (ii) l'organisation de sessions de formation au niveau sous-régional et national ; (iii) la mise en place d'un réseau national genre et énergie ; (iv) la participation aux deux dernières sessions de la Commission sur le Développement Durable (CDD).

En ce qui concerne spécifiquement la conduite de l'exercice d'audit, nous avons procédé de la manière suivante :

- Les parties prenantes, principaux acteurs appartenant aux services techniques nationaux, aux organisations internationales, aux organisations communautaires de base, à la société civile, à la recherche, à la communication, ont été identifiées. La plupart de ces acteurs étaient déjà impliqués dans les activités menées au niveau national ou avaient des centres d'intérêt plus ou moins liés. La sélection des membres de l'équipe d'audit s'est effectuée sur la base de ce que chaque partie prenante pouvait apporter au processus en termes d'informations, de stratégie et de capacité d'utilisation des principales recommandations issues de l'étude.
- Le guide méthodologique a été adapté selon le contexte sénégalais et les membres de l'équipe d'audit et quelques parties prenantes se sont appropriés les outils et techniques pour la conduite de l'exercice au cours de l'atelier de formation. L'atelier devait permettre outre l'appropriation de la démarche conceptuelle, de se familiariser avec la stratégie et de présenter le plan d'activités. Cette première rencontre a été suivie de l'atelier avec le Ministère de l'énergie et des

⁶ ENDA, Banque Mondiale, Paep.

groupes de travail ont été organisés conjointement.

- La revue bibliographique a été facilitée par la disponibilité d'une base de données documentaire fournie sur la question de l'énergie au Sénégal en termes de documents de politiques, de programmes, de projets sectoriels et d'études diverses. Les membres de l'équipe avaient déjà à leur disposition la plupart des documents, complétés par le biais d'autres sources. Tous les outils de collecte d'informations ont été mis à profit.
- L'enquête de perception a constitué une étape importante du processus. Elle a consisté en la collecte des informations et des données. Les ateliers et groupes de travail ont servi de cadre d'échange et de confrontation, complétés par les interviews, les discussions libres, les visites de proximité et par l'usage du téléphone.
- L'exercice a été conduit par une équipe pluridisciplinaire sur une durée définie préalablement dans le plan d'activités pour lequel il y a eu un dépassement lors de la rédaction du rapport. Une première version du rapport aurait pu être produite à l'issue de la revue documentaire et complétée par la suite avec les informations ressorties des ateliers afin d'être finalisée plus rapidement. Cependant, les enseignements tirés de la conduite des premiers exercices d'audit auraient pu servir à améliorer la démarche d'exécution d'autant plus que les membres de l'équipe sont pris dans leurs activités professionnelles de routine. Le processus nous a permis de tirer un certain nombre de leçons utiles à d'autres pays.

Equipe d'audit

L'exercice d'audit du genre au Sénégal a été mené par une équipe pluridisciplinaire coordonnée par le Programme Energie de ENDA Tiers-monde, point focal national ENERGIA. La conduite des exercices d'audit en Afrique a été soutenue par le Réseau International sur le Genre et l'Energie Durable (ENERGIA) et par le Réseau Est Africain sur le Développement de l'énergie et de la Technologie (EAETDN).

Les résultats des investigations et consultations sont consignés dans les six grandes parties suivantes :

- **La politique énergétique du Sénégal** traite de la situation du secteur de l'Energie dans ses différentes composantes et son organisation, de même qu'elle considère les politiques élaborées de 1980 à 2004.
- **Le diagnostic des disparités et inégalités de genre pour l'accès à l'énergie dans les différents secteurs** traite de la relation effective entre le genre et l'énergie ainsi que des besoins différenciés.
- **La mise en œuvre des programmes et projets et la dimension genre** présente des exemples de projets qui donnent à la dimension genre une bonne place. Ces projets sont des exemples pratiques pouvant être multipliés pour de meilleurs résultats dans la prise en compte du genre.
- **La dimension genre et énergie dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement** analyse comment une bonne intégration de la dimension genre et énergie dans une dynamique de lutte contre la pauvreté peut contribuer à l'atteinte des OMD.

- **Le genre dans la mobilisation des ressources** fait référence à la définition des budgets alloués à l'énergie et au genre.
- **La définition d'une politique énergétique sénégalaise sensible au genre** renvoie à l'existence de cadres et d'outils pouvant contribuer à la facilitation de l'intégration de genre et énergie au niveau national.
- **Conclusion, Recommandations et plan d'actions.**

I. POLITIQUE ENERGETIQUE DU SENEGAL

1.1. Présentation du Sénégal

Le Sénégal est un pays côtier d'une superficie de 196.722 km² bordé à l'ouest par l'océan Atlantique et limité sur ses frontières terrestres par la Mauritanie au nord, le Mali à l'est, la Guinée-Bissau et la République de Guinée au sud. Le Sénégal comptait 11 régions administratives jusqu'au mois d'avril 2007, date où il est prévu la création de trois nouvelles régions (Sédhiou, Kaffrine et Kédougou).

La population du Sénégal est estimée à 11.077.484 habitants en 2006 avec un taux d'accroissement moyen annuel de 2,4%, selon les projections du recensement général de la population et de l'habitat.

Du point de vue de la situation socio-économique, l'économie sénégalaise a connu, avec la dévaluation du FCFA en 1994, une stabilité et une croissance économique avec une moyenne annuelle d'environ 5%. Les performances ont été réalisées dans un contexte d'amélioration de la gestion des finances publiques, de maîtrise de l'inflation (moins de 2% par an) et de consolidation des autres agrégats macroéconomiques fondamentaux.

Malgré ces résultats, le Sénégal appartient encore au groupe des pays les moins avancés (PMA) et occupe le 157^{ième} rang sur 177 dans le classement du Rapport Mondial sur le Développement Humain de 2005. La prévalence de la pauvreté reste importante tant au niveau des ménages que des individus. En effet, les résultats de la deuxième Enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM-II) montrent que l'incidence de la pauvreté demeure élevée car la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est estimée à 57,1% en 2001/2002, même si elle a baissé de 10,8 points de pourcentage en termes absolus et de 16% en termes relatifs durant la période 1994-2002.

Au niveau ménage, l'incidence de pauvreté est passée de 61,4% (1994/95) à 48,5% (en 2001/2002), correspondant à une baisse relative de 16%. Cette réduction de l'incidence de la pauvreté est plus marquée en milieu urbain qu'en milieu rural. En milieu rural, 65,2% des individus et 57,5% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté. Ces pourcentages sont plus faibles dans les autres villes (respectivement 50,1% et 43,3%) et nettement plus bas à Dakar (42% et 33,6%). Ainsi, le milieu rural contribue à hauteur de 65% à la pauvreté, pour une population de moins de 55% du total.

En ce qui concerne les secteurs sociaux de base, les efforts consentis par le Gouvernement durant ces dernières années, ont permis d'obtenir des résultats importants. En effet, le taux brut de scolarisation est de 81,8 % en 2006, alors que le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain a connu une progression en passant de 78% en 2000 à 90% en 2004.

S'agissant de l'accès aux services énergétiques, il demeure encore un problème malgré la progression du taux d'électrification notamment celui d'électrification rurale qui est passé de 6 % en 2000 à 15 % en 2006.

1.2. Politiques énergétiques du Sénégal de 1980 à 2004

Les orientations de la politique énergétique du Sénégal sont définies par le Président de la République. L'élaboration et la mise en œuvre des stratégies sont assurées par le Ministre chargé de l'Energie.

Le secteur de l'énergie était il y a quelques années, caractérisé jusqu'en 1980 par des contraintes majeures.

- Dans le sous-secteur des combustibles domestiques, les principales contraintes concernaient (a) le mode d'exploitation peu rationnel des forêts à des fins énergétiques, ce qui entraînait une dégradation rapide du couvert forestier ; et (b) la politique de butanisation coûteuse pour l'Etat en raison des subventions allouées de l'ordre de 6 milliards en 1997 (environ 30 milliards en 2006 selon le CNH).
- Dans le sous secteur des hydrocarbures, les contraintes avaient trait (a) à la faiblesse de la production nationale annuelle d'hydrocarbures qui représentait moins de 1000 tonnes de pétrole brut et seulement 55 millions de m³ de gaz ; (b) au monopole d'exercice des activités dominé pour l'essentiel par des opérateurs privés ; et (c) aux coûts élevés des produits.
- Dans le sous secteur de l'électricité, il s'agissait notamment (a) du manque de ressources publiques requises par l'effort d'investissement nécessaire au renouvellement et à la maintenance des installations ; (b) de la qualité insuffisante des services d'électricité avec une demande non satisfaite par manque de production (23 GWh en 1996) ; et (c) du faible taux d'électrification en 1997. 75 % de la population n'avait pas accès à l'électricité contre une moyenne mondiale de 40 %. Le taux d'électrification en milieu urbain était à cette période estimé à 50 %, contre 5% en milieu rural.

Pour lever ces contraintes et trouver une solution durable aux problèmes du secteur, le Gouvernement du Sénégal a entrepris depuis 1980 une série de stratégies et de réformes dont l'application se poursuit. Ces réformes visent principalement à garantir l'approvisionnement en énergie du pays au moindre coût et à élargir l'accès des populations aux services énergétiques, notamment en milieu rural.

En effet, de 1980 à nos jours, le Sénégal a élaboré un certain nombre de politiques énergétiques dont les plus importantes sont : le Plan de Redéploiement Energétique du Sénégal (RENES 1980), la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'énergie 1997 (LPDSE 97), la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'énergie 2003 (LPDSE 2003) et la lettre de Politique de Développement de l'Electrification Rurale (2004).

Les différentes préoccupations de ces politiques concernent principalement :

- l'accès des populations aux formes modernes d'énergie notamment une plus grande pénétration de l'électricité dans les zones rurales ;
- la rationalisation des conditions d'approvisionnement, de production et de distribution d'énergie, dans le respect des intérêts à long terme du pays ;
- le développement des ressources énergétiques locales ;
- la préservation de l'environnement par la diversification des énergies domestiques et le recours aux énergies renouvelables et à des technologies énergétiques propres.

1.3. Les politiques adoptées

Le Plan de Redéploiement Energétique du Sénégal (RENES)

La politique énergétique définie dans le plan RENES avait pour objectifs principaux : (i) réduire de moitié les importations des produits pétroliers, (ii) développer les ressources énergétiques locales, en particulier les énergies renouvelables, (iii) diversifier les combustibles de cuisson pour les substituer au bois de feu et au charbon de bois.

La Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'énergie (LPDSE) 1997

La LPDSE 1997 visait les objectifs suivants : (i) éliminer les facteurs d'inefficacité; (ii) diminuer le coût d'approvisionnement supporté par les consommateurs et (iii) favoriser le financement du développement du secteur de l'énergie et (iv) inciter à la gestion durable et participative des ressources énergétiques forestières.

La Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'énergie (LPDSE) 2003

Dans la LPDSE, toujours en cours, les objectifs suivants sont poursuivis : (i) garantir l'approvisionnement en électricité du pays dans les meilleures conditions de fiabilité et de sécurité au moindre coût possible ; (ii) doubler le taux d'électrification rurale pour le porter de 8%, actuellement, à 15% en 2005 ; (iii) poursuivre la politique de promotion du bassin sédimentaire, la libéralisation et l'instauration de la concurrence dans le sous secteur pétrolier ; (iv) réduire les effets nocifs sur l'environnement liés à l'utilisation des produits pétroliers ; (v) valoriser de manière durable les ressources énergétiques issues des formations forestières ; (vi) faire bénéficier aux collectivités locales et aux populations riveraines des ressources tirées de l'exploitation forestière ; et (vii) promouvoir des combustibles de substitution adaptés aux modes de cuisson sénégalais.

La Lettre de Politique de Développement de l'Electrification Rurale (LPDER) 2004

Conformément à son engagement d'élargir l'accès aux formes modernes d'énergie, notamment de l'électricité en milieu rural et d'accroître la productivité dans les secteurs productifs, le gouvernement a initié la LPDER qui a pour objectif de porter le taux d'électrification rurale à au moins 62 % en 2022. Il s'agira plus particulièrement de fournir l'électricité à 22500 nouveaux ménages par an, comparativement à une moyenne de 4150 par an sur la période 1995-2003.

L'adoption du partenariat Public Privé comme stratégie de mise en œuvre du programme d'électrification rurale permet la mobilisation de financements additionnels pour la réalisation de cet ambitieux programme. L'état fait la promotion du secteur privé en tant qu'acteur majeur de l'électrification rurale dans le cadre de ce partenariat. C'est pourquoi, le programme prioritaire d'électrification rurale opte pour une diversification des technologies, et notamment la promotion des énergies renouvelables, à travers la mise en œuvre de concessions d'électrification rurale.

La stratégie porte également sur la diversification des opérateurs et la décentralisation des activités avec la possibilité d'appuyer les projets des collectivités locales, des associations de consommateurs, des groupements villageois et des opérateurs privés locaux, dans le cadre des Projets d'Electrification Rurale d'Initiative Locale (ERIL). Aussi, selon les prévisions,

l'ouverture, par appels d'offres, des activités de production à la concurrence, devrait se traduire, à terme, par la multiplication du nombre d'acteurs et une plus grande diversité des technologies utilisées.

Aujourd'hui, malgré ces efforts déployés, des contraintes majeures persistent et constituent des freins à l'atteinte des objectifs du secteur, mais aussi à l'ensemble de l'économie. Il s'agit entre autres de:

- L'absence des financements conséquents requis pour le développement du secteur de l'électricité qui demeure encore confronté aux difficultés relatives à l'approvisionnement correct du pays en énergie électrique et à la faiblesse du taux d'électrification malgré les avancées enregistrées ces dernières années notamment dans l'électrification rurale dont le taux est passé de moins de 5% en 1998 à près de 16% en 2006.
- La dépendance presque exclusive aux importations de pétrole pour faire face aux besoins en énergie commerciale et particulièrement pour la production d'énergie électrique. En effet, depuis le début de l'année 2004, le renchérissement du cours du baril a entraîné les perturbations notées dans l'approvisionnement en hydrocarbures des pays importateurs. Il a également aggravé les conséquences négatives sur leurs économies. Ainsi, la facture pétrolière du Sénégal est passée de 200 à 426 milliards de F CFA entre 2002 et 2005, soit 113% ou plus de 40 % des recettes d'exportation de 2004. Le surcoût cumulé de la facture pétrolière entre 2002 et le 31 mars 2006 s'élève à 367 168 milliards F CFA (SIE, 2005).
- Les compensations de l'Etat pour atténuer la hausse des prix des hydrocarbures et pour limiter son impact sur le prix de l'électricité sont passées de 9,2 milliards en 2004 à 35,6 milliards en 2005 ; les prévisions pour 2006 s'établissaient à 117 milliards soit une augmentation de 228% par rapport à l'année précédente.
- Le processus de modernisation de la filière charbon de bois (ensachage du charbon, valorisation du poussier de charbon, ouverture de boutiques énergie) quoique initié par certains opérateurs a été ralenti par la non disponibilité des fonds d'appui destinés au sous secteur. Cependant, il faut noter la faible implication des populations riveraines dans la gestion des ressources forestières de leurs terroirs. Dans certaines zones d'intervention des programmes d'aménagement durable des forêts, au début, les populations riveraines faisaient face à des difficultés d'écoulement de leur production de charbon de bois ; ce qui n'est plus le cas actuellement grâce à l'appui du PROGEDE qui a permis de lever ces contraintes.
- La promotion de nouveaux combustibles de substitution tel que le pétrole lampant comme énergie de cuisson pose et continue de poser de sérieux problèmes notamment en terme de prix et de compétitivité de ce dernier face à ses concurrents (bois de chauffe, charbon de bois et gaz butane. Le processus de diffusion du kérosène rencontre des difficultés en raison de problèmes de distribution (il arrive que le prix de vente du litre de pétrole dans les boutiques de quartiers soit le double de celui affiché dans les stations d'essence). Quant à la diffusion de foyers améliorés, des résultats significatifs ont été atteints (plus de 300 000 foyers diffusés grâce à l'appui de PROGEDE). Ces résultats auraient pu être plus importants si les fonds d'appui (ligne de crédit déposé dans une Institution de Micro-Finances) étaient opérationnels tout au début de cette opération visant à doter les opérateurs économiques privés de ressources financières pour soutenir leurs activités relatives aux énergies de cuisson et activités connexes.

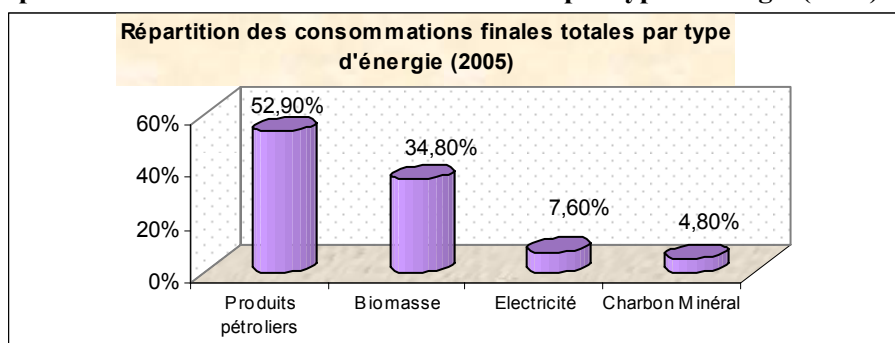
- la cuisson solaire est expérimentée au Sénégal depuis 1992 par des OCB et ONG. Actuellement, on dénombre 370 cuiseurs solaires installés au Sénégal, principalement dans la zone de Mekhé. Malgré les avantages qu'elle présente par rapport à la cuisson traditionnelle (bois de feu, charbon de bois), sa vulgarisation demeure confrontée à des contraintes d'ordre culturel.

1.4. Caractéristiques du Secteur de l'Énergie

1.4.1. Situation du secteur

Au Sénégal, le bilan énergétique 2005 montre que la **consommation finale d'énergie conventionnelle** (produits pétroliers, charbon minéral et électricité) représente **plus de 65 % de la consommation finale totale**. Les produits pétroliers constituent la plus grande part des consommations d'énergie conventionnelle avec 81 % contre 12 % pour l'électricité. L'utilisation de la **biomasse** (bois de feu et charbon de bois) reste encore relativement importante avec **35 % de la consommation totale**.

Figure 1 : Répartition des consommations finales totales par type d'énergie (2005)



Source : SIE Sénégal 2006

Le bois de feu et le charbon de bois sont essentiellement destinés à la consommation des ménages et constituent pour ces derniers la principale source d'énergie utilisée pour les besoins de cuisson et certaines activités artisanales. Le bois de feu représente environ 65 % de la biomasse énergie consommée par les ménages. Par ailleurs, il faut noter la part importante du GPL, qui constitue 7,8 % de l'énergie totale consommée, soit environ un tiers de la part du bois de feu.

Le secteur de l'énergie est caractérisé par trois sous-secteurs que sont le sous-secteur des combustibles domestiques, le sous-secteur de l'électricité et le sous-secteur des hydrocarbures.

1.4.1.1. Le sous secteur des combustibles domestiques

L'utilisation de la biomasse est relativement importante au Sénégal. En effet, les ressources forestières constituent la principale source d'approvisionnement en combustibles domestiques (bois et charbon de bois) et il semblerait qu'elles puissent répondre durablement à la demande domestique si celles-ci sont efficacement gérées et si des mesures aussi bien en amont qu'en aval à grande échelle sont mises en place en vue d'une gestion plus rationnelle comme les meules Casamance et les foyers améliorés. Certains sous-produits agricoles (coques d'arachide, bagasse) sont déjà largement utilisés par les agro-industries (huileries, sucreries) pour la production de chaleur et d'électricité. Il existe aussi un important potentiel de déchets

végétaux divers (pailles, tiges de coton, balles de riz, tiges de riz, typha...) utilisable pour la production de les briquettes de charbon.

S'agissant des résidus agricoles tels que tiges de cotonnier, balles de riz et autres, des projets pilotes sont en cours dans la région de Saint-Louis et plus précisément dans la ville de Ross Béthio. En effet, la Direction de l'Energie (PROGEDE) en partenariat avec la Région Wallonie de Bruxelles et la SAED sont en train de développer une unité de production de 500 tonnes de combustible à partir de la balle de riz mélangé soit à de l'argile soit à de la farine de charbon de bois. Dans le même temps, le PERACOD a mis en place une unité de carbonisation de la plante de typha pour la production de boulets combustibles avec une technologie fort simple à mettre en œuvre par les populations pour une production annuelle estimée à 500 tonnes.

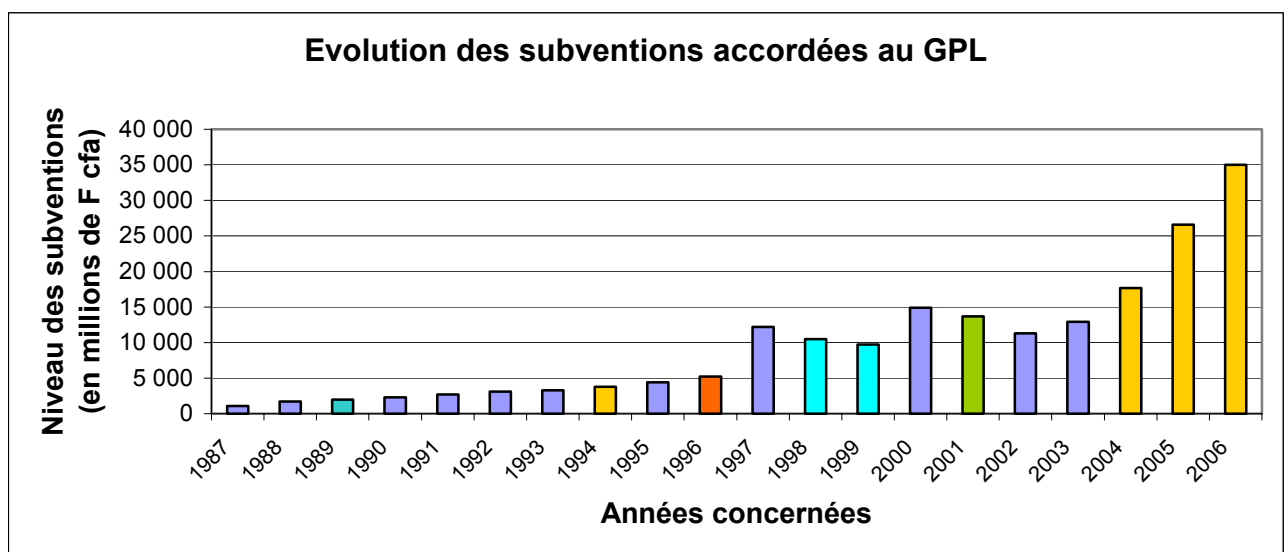
Le PERACOD également, en partenariat avec des à opérateurs privés a initié des actions de production de briquettes de coques d'arachide (1800 tonnes par an) et de poussier de charbon (115 tonnes par an).

La consommation finale d'énergie par habitant du Sénégal (0,19 tep en 2005) est faible par rapport à la moyenne africaine (0,5 tep). Elle dépend d'un certain nombre de facteurs dont le niveau d'accès aux services énergétiques, la structure économique, la maîtrise des consommations, le niveau de vie, etc.

Le gaz butane

Depuis les années 70, plus précisément à partir de 1974, le Sénégal a développé une politique de promotion du gaz butane, motivée par un souci de protection des ressources naturelles dans un contexte de dégradation poussée avec le phénomène de désertification qui frappait la zone sahélienne. L'application de cette politique gouvernementale basée sur la subvention sur une longue période (près de 36 milliards en 2005 contre 3.8 milliards en 1994) a été le facteur déterminant dans l'assise de la butanisation.

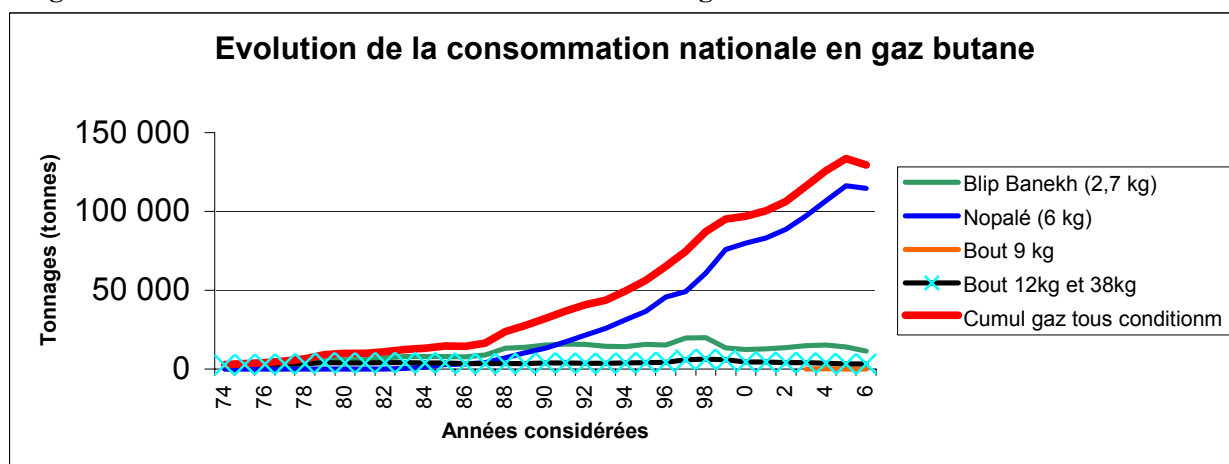
Figure 2 : Evolution de la subvention du gaz butane de 1987 à 2006



Source : CNH in Pape-A DEME, La politique de substitution du gaz butane aux combustibles ligneux au Sénégal : Aspects tarifaires et impacts sociaux et environnementaux » ; Septembre 2007

En 2005, le gaz butane est consommé à hauteur de 130.000 tonnes à l'échelle nationale, soit 7,8% de l'énergie totale consommée et est importé à hauteur de 90%.

Figure 3 : Evolution de la consommation nationale de gaz butane.



Source : Pape-Alassane Dème, Etude Progede : « Réflexions sur le sous-secteur des combustibles domestiques au Sénégal, Mars 2001.

Du tableau ci-dessus, on peut conclure que la consommation en gaz butane au Sénégal a connu une évolution plus que satisfaisante et jamais prise à défaut car la courbe reste très évolutive avec des périodes caractéristiques. En effet, toutes les enquêtes de consommation montrent que le gaz butane est le combustible-roi des ménages sénégalais (plus particulièrement les populations urbaines et même les ruraux souhaitent se mettre au gaz butane).

Ainsi, on peut constater que depuis 1974, date d'initialisation de la politique de généralisation de l'utilisation du gaz butane comme combustible de cuisson en lieu et place ou en complément au charbon de bois et au bois de chauffe (« butanisation »), le gaz butane ne cesse de connaître un rythme soutenu dans sa progression. Ceci s'explique par les raisons suivantes :

1. les avantages du gaz par rapport à ses concurrents en terme de commodité, de rapidité et de modernité ;
2. sa compétitivité vis-à-vis du charbon de bois, du bois de chauffe et du pétrole lampant permise grâce aux subventions qui lui sont accordées
3. sa disponibilité rendue possible grâce à un système de distribution (très performant) de proximité par les boutiques de quartiers.

Au vu de son évolution, la consommation de gaz au Sénégal a connu cinq (5) phases majeures caractéristiques :

- i. Lancement de la politique de butanisation en 1974 après la terrible sécheresse de 1974, les Pouvoirs Publics avaient pris des mesures de détaxation des différents composants du réchaud à gaz (bouteille, brûleur, support) ;
- ii. Lancement en 1983 de la bouteille de 6 kg plus adaptée que celle de 2,7 kg aux ménages de plus 5 personnes
- iii. Institution en 1986 de la subvention en vue de développer davantage la consommation nationale en gaz butane dont le taux d'évolution atteint déjà en 1987 plus de 13% contrairement aux autres produits pétroliers avec seulement moins de 4%.

- iv. Maintien du rythme de la demande en gaz malgré la dévaluation qui a entraîné une hausse de plus de 31% du prix ;
- v. Avec les premières baisses de la subvention (donc hausse du prix) et les mesures de blocage du prix, le rythme d'évolution s'infléchit mais les ventes sont toujours en progression.

Malgré ces performances du gaz butane, on constate que plus de 80% de sa consommation est le fait des ménages urbains de Dakar et Thiès essentiellement.

La consommation de gaz butane : un fait essentiellement urbain

Conçue au départ comme une stratégie destinée réduire sensiblement la pression sur les ressources ligneuses en agissant sur la demande en charbon de bois, la politique de « butanisation » visait en premier les citadins gros consommateurs de charbon de bois. Toutes les enquêtes confirment que le gaz butane est essentiellement un fait urbain. Ainsi donc, cette politique ne concernait ni directement ni véritablement les populations vivant en milieu rural recourant au bois de chauffe pour leurs besoins en cuisson.

Tableau 1 : Consommation de gaz butane selon la résidence

Consommation de gaz butane selon la résidence (urbaine et rurale)

Zones / Enquêtes	ESMAP 1987		DE/ABF 1992		DE/SEMIS 1996	
	tonnes	%	tonnes	%	tonnes	%
Dakar	9 400	65	25 000	62	54 734	80
Grandes villes	2 100	15	5 300	13	6 714	10
Villes secondaires	900	6	4 200	10	2 127	3
Zones rurales	2 000	14	6 000	15	4 844	7
Sénégal	14 400	100	40 500	100	68 420	100

compilations des résultats des enquêtes Esmap, ABF/DE et Semis/DE

Ce tableau confirme de façon incontestable que la consommation de butane est un fait urbain très prononcé. En effet, de 1986 date d'institutionnalisation de la subvention à 1996, la part des zones rurales dans la consommation de butane n'a cessé de diminuer (de 14% à 7%). C'est ainsi qu'on peut noter que « le gaz butane n'a pas pénétré le monde rural »⁷.

Cette faible proportion des zones rurales dans la consommation nationale en gaz butane s'explique d'une part par le faible pouvoir d'achat des ménages ruraux et d'autre part par le prix élevé du gaz (depuis la dévaluation en 1994 où le prix du gaz subventionné passe de 120 F CFA à 158 F CFA/kg jusqu'à nos jours où le kg de gaz subventionné est de 417 F CFA) contrairement à ses concurrents (bois de chauffe collecté aux alentours des champs et des villages ou dans les forêts avoisinantes) qui ne nécessitent qu'une modique mobilisation financière.

La principale contrainte à laquelle sont confrontées les populations rurales pour l'« abonnement » au gaz butane comme énergie de cuisson est l'importance de la somme à

⁷ Document préparatoire à la réunion sectorielle sur l'énergie – Rapport principal – Octobre 1991, page 28

mobiliser pour d'une part acquérir le premier équipement (condition sine qua none) et d'autre part la consistance du prix de la recharge de gaz. En juillet 2007, la recharge de 6 kg en milieu rural de Kolda se situe aux alentours de 3 400 F CFA tandis qu'avec 2 500 F CFA à Dakar le citadin peut avoir la même recharge.

Les perspectives de consommation de gaz butane en milieu rural ne sont guère réjouissantes car, en effet, « en l'absence de perspective d'augmentation significative du pouvoir d'achat des ruraux ou d'évolution de leur mode de vie, on peut sans trop de risque prévoir, au moins pour la prochaine décennie, qu'il n'y aura pas plus que par le passé de phénomène de substitution notoire en milieu rural⁸... ».

Et si le gouvernement décidait de lever cette subvention, l'accès des femmes à ce combustible deviendrait plus que problématique. D'où l'urgente nécessité de trouver d'autres formes d'énergie comme le biogaz pour la satisfaction des besoins en cuisson des femmes rurales, si l'on veut vraiment atténuer la vulnérabilité grandissante de nos ressources forestières face à l'agression anthropique.

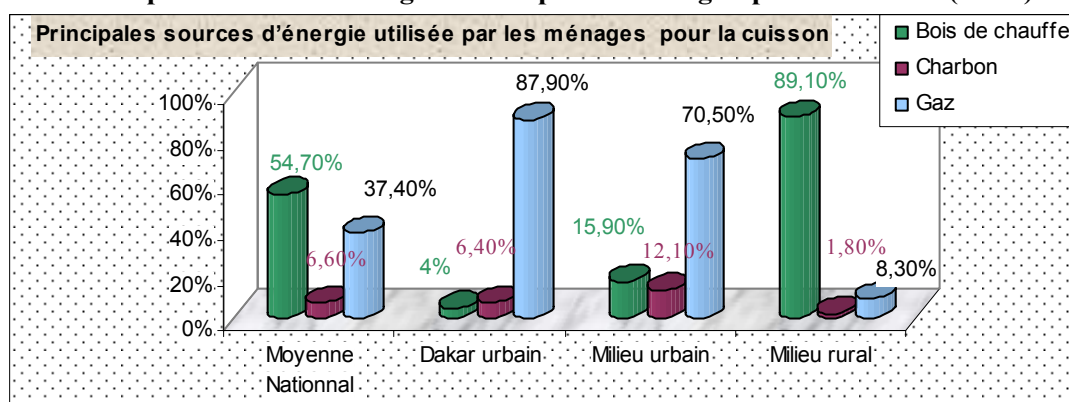
Le charbon de bois

Il est consommé en particulier dans les centres urbains où souvent il est utilisé en appoint d'abord (71,2%), en combustible principal ensuite (18,4%), et faiblement en exclusif (10,4%) selon l'enquête PROGEDE 2002. En 2005, la consommation totale en charbon est de 341 582 tonnes représentant environ 50 000 ha de forêt dégradée selon le SIE Sénégal, rapport 2006. Au niveau des consommations énergétiques finales des ménages, le charbon de bois vient en deuxième position (27%) après le bois de feu (49,2%), selon ce même rapport SIE Sénégal.

Le bois

Il constitue le combustible de base en milieu rural pour près de 89,1% des ménages. On note également une progression de l'utilisation du bois de chauffe en milieu urbain avec la pauvreté monétaire qui affecte les ménages, le bois étant perçu comme le combustible le moins cher des trois (en terme d'énergie utile et tenant compte des équipements ou foyers ou réchauds utilisés, le bois n'est certainement pas le combustible le moins cher). Le bois constitue 65% de la biomasse énergie consommée par les ménages.

Figure 4 : Principales sources d'énergie utilisée par les ménages pour la cuisson (en %).



Source : ANSD Novembre 2006

⁸ ibidem

Du fait de la faible utilisation du gaz en milieu rural les femmes consacrent une part importante de leur budget temps à la recherche du bois de chauffe (soit un quart de leur temps). Elles parcourent en moyenne 4 km par jour pour la collecte d'un fagot de 20 kg utilisable en 3 jours.

1.4.1.2. Le sous secteur de l'électricité

Le niveau d'accès des populations aux services d'électricité peut être apprécié sur la base du taux d'électrification calculé pour une zone géographique donnée et correspondant au rapport du nombre de ménages (cellule familiale) électrifiés au nombre total de ménages vivant dans la zone considérée. Entre 2000 et 2005, les taux d'électrification au niveau du Sénégal sont donnés dans le tableau suivant :

Tableau 2 : Taux d'électrification urbaine (nationale : 74,1%)

Zone urbaine des régions en %	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Dakar	65,9	68	70,1	72,3	75,4	78,6
Diourbel	57,9	60	62,6	63,1	65,3	67,6
Fatick	44,1	46,8	53	55,3	62,5	68
Kaolack	52,6	55,5	58,8	59,2	67,7	72,3
Kolda	36,8	39,8	42,3	42,9	50,6	54
Louga	54,8	56,5	59,6	61,7	74,6	77,9
Matam	19,8	22,1	23,6	40,8	53	57,8
Saint Louis	55,6	57,1	58,9	59,7	66	68,3
Tambacounda	44,6	46,1	48,2	51,4	54,8	58,6
Thiès	50	51,9	56,8	59,4	71,7	76,3
Ziguinchor	31,7	34,9	38,8	41,5	47	51,9
Sénégal	58	60,1	62,9	65,1	70	74,1

Source SIE Sénégal 2006

Le taux d'électrification urbain est acceptable par rapport à l'objectif de la CEDEAO qui est de 100% en 2015. La consommation est surtout destinée à l'usage domestique et à l'éclairage public). Cependant, le coût actuel de l'électricité (100 F CFA/kWh en moyenne) ne favorise pas trop le développement d'activités productives, notamment dans le secteur informel où s'activent des femmes pauvres (couture, coiffure, transformation des céréales et des fruits et légumes, vente de glace, etc.).

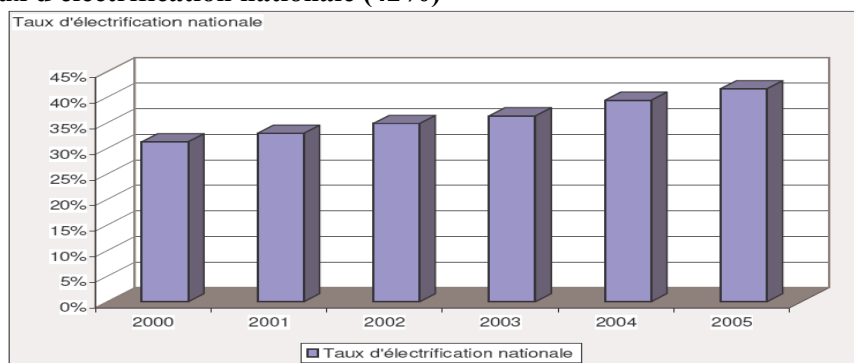
Tableau 3 : Taux d'électrification rurale (14,2%)

Zone Rurale	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Diourbel	21,7	23,9	26,3	27,7	29,8	32,1
Fatick	11,6	12,2	12,4	12,4	24,2	24,7
Kaolack	4,7	5,8	6,4	6,8	9,2	9,6
Kolda	1,1	1,5	1,8	2,2	2	2,7
Louga	7,6	9,1	10	11,1	10,7	11,8
Matam	9,1	10,9	13,7	15,9	11,6	13,1
Saint Louis	6	7,9	9,8	11,2	10,2	11,5
Tambacounda	1,3	1,6	1,9	2,2	4,5	5,2
Thiès	12,2	13,7	15,3	16,7	12,3	13,8
Ziguinchor	2,1	2,7	3,4	4,2	4,1	5,6
Sénégal	8,6	9,8	11,1	12	13	14,2

Source SIE Sénégal 2006

L'accès à l'électricité au niveau rural reste encore faible malgré les efforts déployés depuis 2000. Cette faiblesse constitue une contrainte majeure au développement d'activités notamment productives et d'allègement des travaux pour les femmes (exhaure, agriculture, mouture, transformation, conservation, etc.). Aussi, induit-elle un certain nombre de conséquences sur les conditions de vie des populations et en particulier des femmes et des groupes vulnérables face à l'insécurité et à la recrudescence de la violence.

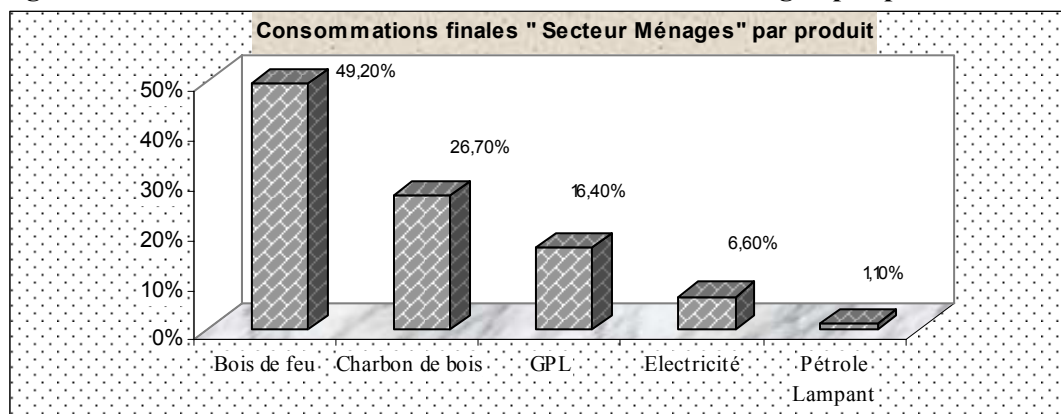
Figure 5 : Taux d'électrification nationale (42%)



Source : SIE-Sénégal 2006

Cette faiblesse du taux d'électrification rurale et plus précisément de l'accès des populations aux formes modernes d'énergie s'explique en partie par le niveau de pauvreté des ménages ruraux, mais aussi par la nature des options techniques et technologiques⁹, jusqu'ici utilisées et de l'insuffisance des financements alloués au secteur notamment le sous-secteur de l'électricité.

Figure 6 : Les consommations finales dans le secteur des ménages, par produit



SIE Sénégal 2006

En définitive, une analyse globale des consommations finales au niveau des ménages montre que la principale source d'énergie provient du bois de feu (49%) et du charbon de bois (27%). Ces deux produits sont souvent utilisés pour les besoins de cuisson et autres activités artisanales, généralement confiées aux femmes (restauration, blanchisserie, fonderie, teinturerie, etc.). Le pétrole lampant continue à être utilisé comme source d'éclairage, sans oublier la bougie.

⁹ Production d'électricité d'origine essentiellement thermique et extension du réseau comme principale option de raccordement jusqu'en 2000.

L'expérience des villages qui ont bénéficié de programme d'électrification montre que les populations ont su en tirer différents profits. L'électrification a fortement diminué les dépenses d'énergie. Le pétrole et les bougies, qui étaient généralement achetés par les femmes ont été remplacés par la facture, prise en charge par le chef du ménage disposant d'équipements solaires. Ainsi, l'impact de l'électrification est double pour les femmes car le poste de dépenses a changé de responsable : c'est le mari qui paie mensuellement la facture et elles n'ont plus besoin de ressources quotidiennes pour l'achat du pétrole ou des bougies.

Les moyens d'éclairage et leur utilisation selon le milieu et le genre

Différentes sources d'énergie sont utilisées en milieu rural et urbain pour le besoin d'éclairage et selon le sexe du chef de ménage. Il s'agit de l'électricité, la bougie, le pétrole lampant, la lampe à batterie, le solaire.

La source d'énergie la plus utilisée pour ce besoin est l'électricité avec 45,4%, suivie du pétrole lampant (44,8%) et la bougie utilisée à 3,7%. En milieu urbain, la chronologie est respectée avec une large différence entre l'électricité et la lampe à pétrole (74% et 18,9%) alors qu'en milieu rural, la lampe à pétrole arrive en tête avec 72,1%. 15,2% de la population rurale seulement disposent de l'électricité et du solaire (4%).

Si on considère le sexe du chef de ménage, 68,6% des foyers où le chef de ménage est une femme ont l'électricité. 23,6% de ces ménages se servent de la lampe à pétrole et 7,2% utilisent la bougie. Cependant, dans les foyers où le chef de ménage est un homme, 49,3% utilisent la lampe à pétrole, 40,5% l'électricité et 4,3% la bougie.

Tableau 4 : Mode d'éclairage

Mode d'éclairage	Urbain	Rural	Total	Masculin	Féminin	Total
Electricité	74,0 %	15,2 %	45,4 %	40,5 %	68,6 %	45,4%
Bougie	5,8 %	3,7 %	4,8 %	4,3 %	7,2 %	4,8%
Lampe à pétrole	18,9 %	72,1 %	44,8 %	49,3 %	23,6 %	44,8%
Lampe à gaz	0,2 %	0,7 %	0,5 %	0,5 %	0,1 %	0,5%
Lampe à batterie	0,3 %	3,3 %	1,8 %	2,2 %	0,1 %	1,8%
Solaire	0,1 %	0,9 %	0,5 %	0,6 %	0,1 %	0,5%
Autre	0,7 %	4,0 %	2,3 %	2,7 %	0,3 %	2,3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête Progede 2002

En termes de sources d'éclairage 83,8% des ménages disposant de l'électricité se trouvent en milieu urbain et les 16,2% milieu rural. Selon le sexe du chef de ménage, les 73,5% de ces foyers sont dirigés par des hommes et les 26,5% par des femmes. Le tableau ci-dessous donne la répartition détaillée des autres types d'énergies.

Tableau 5 : Mode d'éclairage

Mode d'éclairage	Urbain	Rural	Total	Masculin	Féminin	Total
Electricité	83,8%	16,2%	100%	73,5%	26,5%	100%
Bougie	62,0%	38,0%	100%	73,4%	26,6%	100%
Lampe à pétrole	21,7%	78,3%	100%	90,8%	9,2%	100%
Lampe à gaz	24,1%	75,9%	100%	96,6%	3,4%	100%
Lampe à batterie	9,6%	90,4%	100%	99,1%	,9%	100%
Solaire	6,7%	93,3%	100%	96,7%	3,3%	100%
Autre	15,1%	84,9%	100%	97,9%	2,1%	100%

Source : Enquête Progede 2002

Grâce à l'énergie solaire, les villageois ont commencé à s'équiper en télévisions. Un système de communication payante via le téléphone portable a aussi été mis en place et réduit l'isolement du village. Il s'y ajoute qu'au niveau des ménages plus aisés, l'acquisition de réfrigérateurs a permis aux femmes d'avoir des revenus additionnels avec la vente de glace, de crèmes glacées et d'eau fraîche. Des activités nécessitant de l'électricité ont pu également se développer (menuiserie métallique, minoterie, etc.).

La part de l'électricité en tant que facteur de développement d'activités économiques reste très faible avec 6,6%. Cette structuration dénote de la faible modernisation du secteur des combustibles malgré une réelle volonté du gouvernement d'implanter l'usage du gaz pour la cuisson dans les habitudes des ménages.

1.4.1.3. Le sous secteur des hydrocarbures

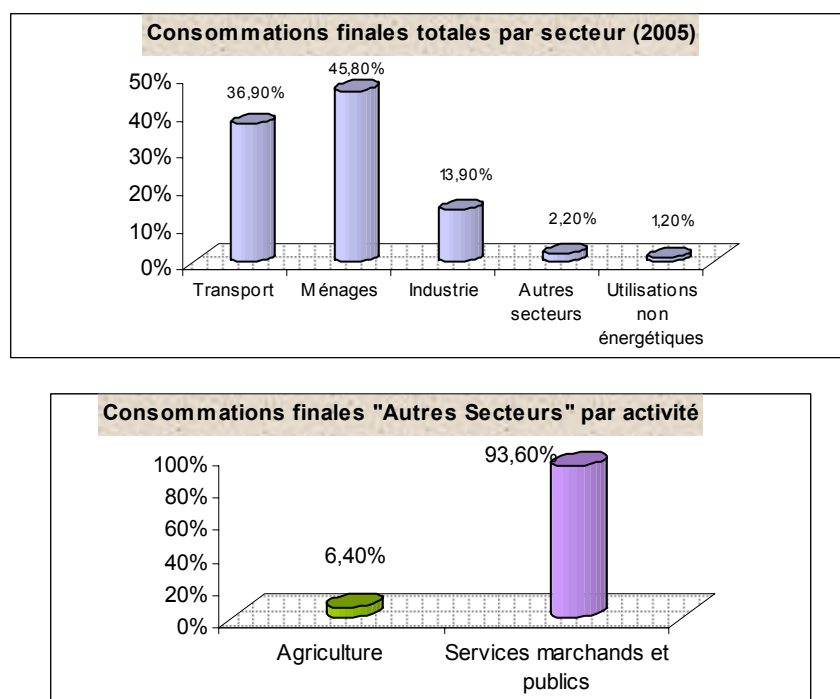
La production de pétrole brut et du gaz naturel sont très négligeables. Des réserves en pétrole lourd ont été identifiées en offshore (environ 100 millions de tonnes pour le Dôme Flore), mais leur exploitation est économiquement non rentable compte tenu des prix mondiaux actuels. Des petits gisements de gaz naturels ont été découverts en offshore et exploités près de Dakar (Diamniadio) pour la production d'électricité.

1.4.2. Consommation finale au niveau des autres secteurs

Selon le bilan énergétique national pour l'année 2005, la consommation de l'énergie au niveau des secteurs de production (industries, autres secteurs) reste faible, soit 16,1% contre 83% dédiés aux secteurs des **ménages** et des **transports**.

L'agriculture qui est la principale activité en milieu rural accueillant près de 70% de la population active féminine n'utilise que 6,4% de l'énergie consommée dans « Autres secteurs », soit 0,1% de l'énergie finale. Cette faiblesse de services énergétiques constitue une contrainte pour le développement des activités de production qui sont effectuées avec des outils rudimentaires consommant de l'énergie humaine, particulièrement dans les zones rurales.

Figure 7 : Répartition des consommations finales par secteur



SIE Sénégal 2006

L'analyse des politiques énergétiques en termes de genre montre de manière générale que les besoins différenciés des hommes et des femmes n'étaient pas adéquatement pris en compte dans la formulation. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation :

- Au départ les politiques ne s'intéressaient aux femmes que dans leur rôle social et les approches ne visaient essentiellement que l'amélioration de leurs conditions de vie en particulier l'allégement des travaux.
- A cela s'ajoutent les crises et déficits d'offre énergétique qui ont nécessité des réponses rapides à des problèmes ponctuels ; ce qui a amené les autorités à chercher à mettre à la disposition de la population une énergie durable, accessible et disponible sans une analyse différenciée des besoins des hommes et des femmes.
- Les décideurs n'étaient pas suffisamment informés/sensibilisés sur les avantages d'une prise en compte de la dimension genre dans toute la chaîne de programmation et mise en œuvre de la politique. Cette situation peut justifier le fait que le genre n'ait pas été intégré dans les politiques macroéconomiques.
- L'absence d'outils d'analyse de données et d'indicateurs sensibles au genre pour les planificateurs.
- Le manque de synergie entre les différents acteurs, résultat d'une planification non concertée et sans approche participative (la planification d'un secteur donné ne réunissait que les acteurs dudit secteur).
- L'absence ou la faible représentation de certains groupes (principalement les femmes) dans les instances chargées de l'élaboration de la politique énergétique (de la conception, à la planification, la mise en œuvre, et au suivi-évaluation).

II. DIAGNOSTIC DES DISPARITES ET INEGALITES DE GENRE DANS L'ACCES A L'ENERGIE DANS LES DIFFERENTS SECTEURS

Dans cette étude, l'analyse des disparités et des inégalités entre hommes et femmes dans l'accès à l'énergie dans les différents secteurs, s'inscrit dans une approche qui considère que le genre a pour objet la relation homme femme, tout en reconnaissant que d'autres formes d'inégalités sont à prendre en compte comme celle de l'ethnie, de la classe sociale, des castes, de l'âge, de l'espace géographique, etc.

Il est vrai que certains ont tendance à penser que le genre renvoie aux femmes principalement, aux jeunes ou aux handicapés, etc.

Cette approche, d'une part vise à ôter à l'analyse genre toute sa dimension politique, d'autre part elle ne résiste pas au raisonnement car, parmi les jeunes il y a des hommes et des femmes parmi les handicapés il y a des hommes et des femmes.

Quoi qu'il en soit, il ne s'agit pas d'opposer systématiquement les hommes et les femmes. Il s'agit de chercher à éliminer les disparités là où le diagnostic révèle un gap différentiel pour l'un ou l'autre sexe.

Cette partie de l'étude examine les disparités et inégalités de genre aux niveaux suivants :

- les questions de droits et de la participation à la prise de décision
- les secteurs de production,
- les services sociaux
- les infrastructures de base.

Il s'agit de procéder à un diagnostic des disparités dans l'accès à des sources énergétiques, de comprendre les relations de genre qui sont à la base du moindre accès des femmes et de voir en quoi cela affecte les activités de production, mais aussi la santé des femmes et des enfants.

2.1. Le droit et la participation à la gestion du pouvoir

Le Sénégal a ratifié les conventions internationales majeures comme la CEDEF (Convention sur l'élimination des violences faites aux femmes) en 1985, le Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme, le 10 décembre 2004. Des mesures importantes ont été prises avec notamment le vote de la loi de janvier 1999 pénalisant les violences entre les conjoints, l'excision, le harcèlement sexuel et le viol. Enfin, la nouvelle Constitution adoptée le 7 Janvier 2001 réaffirme le principe d'égalité et d'équité des genres et l'interdiction de toute discrimination fondée sur le sexe. Une loi a été votée pour permettre aux femmes travailleuses de prendre en charge leurs époux et leurs enfants malades.

L'engagement du Sénégal à réduire les inégalités de genre s'est traduit par l'élaboration d'un plan d'action pour la femme (1997 à 2001). Son évaluation critique a permis l'élaboration de la Stratégie Nationale de l'Egalité et l'Equité des Genres (SNEEG), en 2003, conformément aux recommandations de la conférence de Beijing.

Présence des femmes dans les instances de décision

Malgré l'acquisition du droit de vote en 1945, les femmes sont longtemps restées en marge des instances de décision et n'ont figuré que de manière symbolique dans les différents gouvernements et Parlements. Ce n'est qu'en 1978 qu'on verra deux femmes entrer au gouvernement. Le nombre a varié entre 2 et 3 avec une hausse remarquable après Beijing. Le nombre sera porté à 5 soit 15,5% de l'effectif des ministres. Avec l'alternance survenue en 2000, ce chiffre a d'abord connu une baisse avant de reprendre une montée significative pour atteindre 25% en 2002 avec 8 femmes. En 2004, il s'en est suivi une chute brutale avec 15%, chiffre qui a stagné à 17,5% depuis 2005 et depuis septembre 2007 on compte 30% de femmes au Gouvernement.

Le Sénat a été mis en place en septembre 2007 ; il compte 38 femmes sénateurs sur un total de 100, soit 37%. **Le CRAES compte, à la même période, 30 femmes sur 100 soit 30% de taux de présence et au parlement les femmes sont 33 sur 150 soit 22%.**

Il reste encore des efforts à faire au niveau de la gouvernance locale :

- Au niveau municipal on compte 909 femmes sur 4538 conseillers soit 20,03%. Les femmes Maires sont au nombre de 06 sur 105 soit 5,71%.
- Dans les conseils régionaux, il y a 61 femmes sur 470 conseillers soit 12,97% et 01 femme sur les 11 Présidents de conseils régionaux soit 9,09%.
- Pour les Conseils ruraux on trouve 2484 femmes sur 9092 soit : **27,31 %** et au niveau des instances de décision on n'a que 2 femmes sur 320 Présidents de conseils ruraux soit 0,62 %.

Du fait de leur faible présence dans les instances de décision, les femmes ont un faible pouvoir d'influence pour faire prendre en compte leurs besoins en services énergétiques dans les politiques et programmes et à le faire voter dans le budget national.

En ce qui concerne le Ministère en charge de l'énergie, en 2006, sur un personnel salarié permanent de trente quatre (34) personnes (Cabinet du ministre et direction de l'énergie) on compte 15 femmes dont 12 secrétaires, 02 ingénieurs, et 01 agent administratif.

Il s'y ajoute que le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), élaboré en 2001 aux fins de réduire de moitié la pauvreté des populations d'ici 2015, s'est fixé comme objectif stratégique : « éradiquer toutes les formes d'exclusion au sein de la Nation et instaurer l'égalité des sexes en particulier dans les niveaux d'enseignement primaire et secondaire d'ici 2015 ». A cet égard, il est considéré que « *la discrimination à l'égard des femmes en matière d'accès aux ressources a une forte incidence sur l'économie du ménage car elle réduit la productivité du travail. En outre, les investissements ciblés sur les femmes donnent des résultats rapides dans la réduction de la pauvreté car lorsque les femmes ont un pouvoir de décision dans l'utilisation des ressources, une part importante du budget est consacrée à l'éducation, la santé et à l'alimentation des groupes vulnérables* ».

C'est pourquoi, il est décliné dans ce cadre de référence de la politique économique que : « *la conception, l'exécution et le suivi évaluation des programmes seront basés sur une approche transversale qui reconnaît et part des spécificités de genre en vue d'améliorer l'impact des interventions et d'assurer l'équité. La prise en compte des différents rôles des hommes et des femmes, les disparités entre sexes en ce qui concerne l'accès et le contrôle des ressources,*

ainsi que les différences qui en résultent au niveau des contraintes, besoins et priorités serviront de principe d'orientation à toutes les composantes des stratégies retenues ».

2.2. Energie et activités de production des femmes

La faiblesse des revenus des femmes est aussi le résultat des disparités à l'accès au travail rémunéré et à l'emploi, mais aussi d'une plus faible productivité des femmes car, leurs rôles et responsabilités sociales leurs laissent peu de temps à consacrer aux activités rémunérées. Les activités productives non rémunérées (soins, travail domestique et travail communautaire) occupent une partie importante du budget temps des femmes. Faute d'une prise en compte correcte des activités des femmes, il existe peu ou pas d'investissements dans les secteurs où elles se trouvent, et l'absence de progrès qui s'ensuit constitue un obstacle à la réduction de la pauvreté.

L'énergie constitue une dimension importante du développement, en tant que facteur de production qui affecte directement le travail des hommes et des femmes et leur productivité. Dans le diagnostic de la pauvreté, il est mis en évidence que la pauvreté en milieu rural est fortement corrélée au déficit en services énergétiques, car l'approvisionnement en eau, la mouture de céréales pour l'alimentation, la recherche du bois de chauffe pour la cuisson, qui sont autant de tâches dévolues aux femmes, s'exécutent encore à l'aide de la force physique sur la base d'instruments rudimentaires. Ces exercices constituent autant de contraintes physiques et de pertes de temps, maintenant, d'un côté, les jeunes filles hors des circuits d'éducation et de l'autre, la femme rurale dans une trajectoire de pauvreté absolue.

En effet, faute de services énergétiques adéquats, les femmes sont occupées durant de longues heures à l'exécution de tâches harassantes à grande consommation d'énergie métabolique¹⁰ (décorticage, pilage, transport de produits, etc.) au détriment de tâches plus productives pouvant être comptabilisés et influant positivement sur l'évolution de la croissance économique nationale.

En somme, il apparaît que l'énergie est un secteur stratégique qui tire beaucoup de secteurs de l'économie nationale (agriculture, élevage, pêche, infrastructures, etc.) et contribue également à l'amélioration de la qualité des services sociaux.

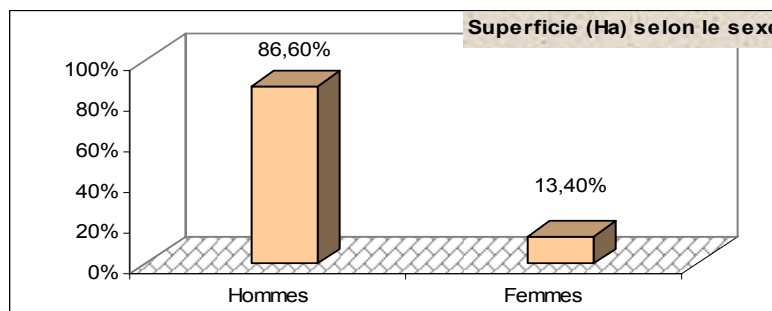
Le secteur agricole

Au Sénégal, les femmes ne détiennent que 13,4% des parcelles mais elles sont confrontées à des problèmes d'accès aux facteurs de production et aux intrants. Pour exemple, elles ne sont que 11% à avoir accès aux adductions d'eau contre 88,2% chez les hommes.

Les femmes n'ont pas accès au même titre que les hommes à la terre ou au matériel agricole ou de pêche, ainsi qu'aux conseils des agents d'agriculture qui ne s'adressent qu'aux hommes et non au producteur et/ou à la productrice. En outre, l'essentiel des activités agricoles repose sur les femmes qui les exécutent de manière rudimentaire, faute d'énergie et d'équipements appropriés.

¹⁰ Energie métabolique est également appelée énergie humaine car fournie la force physique

Figure 8 : Superficie en hectare selon le sexe



Source : Sénégal - FAO, Recensement national de l'agriculture 1998-99

Les politiques de crédits agricoles ne favorisent pas les femmes parce qu'elles ne sont pas propriétaires et ne se trouvent pas, en général, dans les coopératives vers lesquelles tous les crédits sont canalisés. Les coûts élevés des transactions, l'exigence de garantie, les règles de remboursement et la pratique de corruption découragent les femmes. A cela, il faut ajouter parfois une contrainte : celle de l'autorisation de l'époux.

La disponibilité de l'énergie pour les activités de production des hommes affecte aussi indirectement les femmes et leur budget-temps. Dans ses activités agricoles, plus le chef de famille emploie d'ouvriers agricoles, plus la charge de travail de la femme augmente, à cause de ses besoins accrus de collecte d'eau, de bois, de divers pour la nourriture des ouvriers du mari. La mécanisation de ces exploitations permet dans certains cas de réduire considérablement la charge de travail, des femmes.

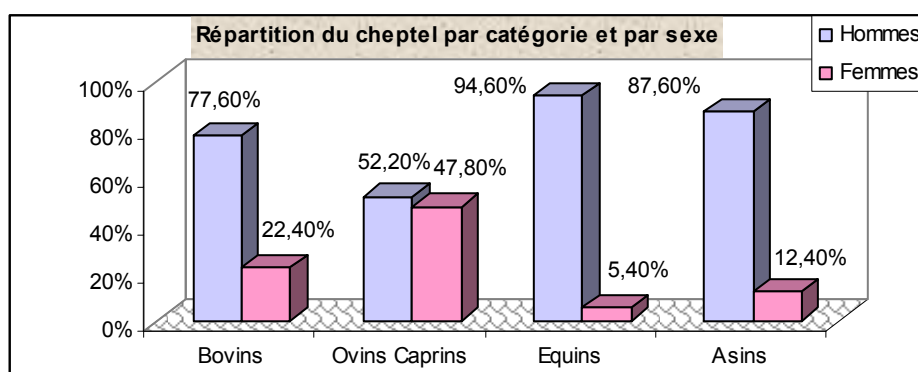
L'Élevage

Les femmes font de l'élevage et sont aussi dans la transformation des sous-produits de l'élevage. Mais parce que l'élevage est conçu au masculin, elles ne sont jamais invitées à des rencontres sur des questions techniques. Elles y sont représentées par leurs maris et leurs frères, et sont exclues des informations qui les aideraient à mieux gérer leurs ressources.

La situation des femmes dans l'élevage est mal connue, faute d'études sur ce sujet. Les femmes sont très peu prises en charge par les politiques et programmes de développement du secteur. Pourtant, c'est le secteur dans lequel elles ont le plus accès aux ressources. Les femmes sont propriétaires de cheptel à des échelles intéressantes qui justifient que les politiques doivent leur prêter plus d'attention, notamment pour le petit ruminant dont elles sont propriétaires pour près de la moitié du capital.

L'implication des femmes dans le secteur de l'élevage a une autre importance notamment dans la gestion et la production du lait et de ses dérivés. L'absence d'infrastructures de conservation du lait conduit souvent à la perte d'une bonne partie du produit dont on est obligé de se débarrasser, faute de pouvoir la consommer dans les meilleures conditions d'hygiène ou parce qu'elle n'est pas transformée. Les objectifs de l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER), notamment avec le PREM développé sur le lait, peuvent constituer des opportunités intéressantes dans la création de petites entreprises de transformation et, ainsi, améliorer l'équilibre alimentaire de la population, surtout celui des enfants.

Figure 9 : Le Cheptel par catégorie et par sexe du propriétaire



Source : Sénégal, Recensement national de l'agriculture 1998-99

La pêche

La production de données est insuffisante sur ce secteur de la pêche, dominé par les hommes ; même si l'on sait que des femmes prises individuellement ou sous forme de groupements deviennent de plus en plus propriétaires de pirogues de pêche. Ce qui est certain, c'est que ce sont les femmes qui dominent le secteur de la transformation. Sur 6631 transformateurs, 90,05% sont des femmes.

Tableau 6 : Transformateurs de la pêche artisanale suivant les zones écologiques

Zone	Femme	%	Homme	%	Total
Grande Côte	1 326	99,47	7	0,53	1 333
Cap vert	540	99,45	3	0,55	543
Petite Côte	1 671	84,56	305	15,44	1 976
Sine - Saloum	1 599	95,52	75	4,48	1 674
Casamance	835	75,57	270	24,43	1 105
Total	5 971	90,05	660	9,95	6 631

Source : Labo genre

Les femmes sont massivement présentes dans le secteur de la transformation du poisson, et des fruits et légumes et mais elles sont confrontées à des problèmes de devoir recourir à des méthodes archaïques, avec des problèmes de conservation consécutifs à l'absence de chambres froides, de camions frigorifiques pour l'écoulement de leurs productions.

Le budget du ministère de l'économie maritime met plus l'accent sur la capture et accorde des subventions pour l'acquisition de gilets de sauvetage, de gasoil, mais il serait aussi juste que le budget prenne en charge les besoins de modernisation des équipements pour les femmes transformatrices ainsi que l'appui à l'accès à des sources d'énergie libératrices et moins dangereuses pour leur santé.

2.3. Energie et secteurs sociaux

L'énergie, en tant que nécessité domestique affecte le temps de travail (budget-temps) de la femme et a des impacts sur la scolarisation des filles et la santé des femmes.

Dans le système Educatif

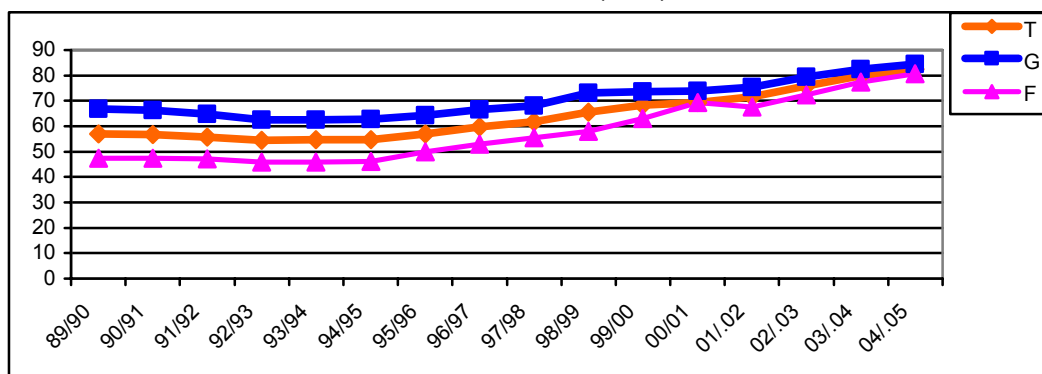
Avec seulement 12% d'infrastructures scolaires électrifiées en milieu rural, contre 66% en milieu urbain, l'accès à l'éducation des ruraux est plus que problématique surtout pour les femmes et les jeunes filles. En effet, l'articulation énergie et éducation peut s'analyser en fonction de deux priorités :

- amélioration de l'accès à l'éducation de base et à l'alphabétisation ;
- amélioration de la qualité de l'enseignement par la mise à disposition de l'électricité permettant l'accès aux TIC, à l'enseignement des sciences expérimentales et des cours de renforcement.

L'éducation des filles et l'alphabétisation des femmes ne peuvent être envisageables que si les infrastructures scolaires se trouvant en milieu rural sont dotées d'électricité. En effet, les femmes, à cause de leurs activités quotidiennes harassantes, ne sont disponibles pour les séances d'alphabétisation qu'en fin de journée. C'est rater sa cible que d'organiser des sessions d'alphabétisation en période d'indisponibilité des groupes.

Les femmes sont dans une large majorité analphabètes (67,9%), malgré les nombreux programmes qui se mettent en place. Le système scolaire est caractérisé par un taux de scolarisation généralement faible mais surtout par une inégalité manifeste entre garçons et filles. Les abandons des filles sont liés aux surcharges de travail domestique, l'offre scolaire insuffisante, l'éloignement des écoles, les conditions de travail (absence de toilettes convenables, etc.). La scolarisation des filles et leur maintien posent problème pour diverses raisons dont le faible revenu des parents et les sollicitations financières multiples de l'école qui font que les parents, en difficulté, optent pour une discrimination en faveur des garçons. Des progrès importants ont été obtenus avec une quasi parité en 2007.

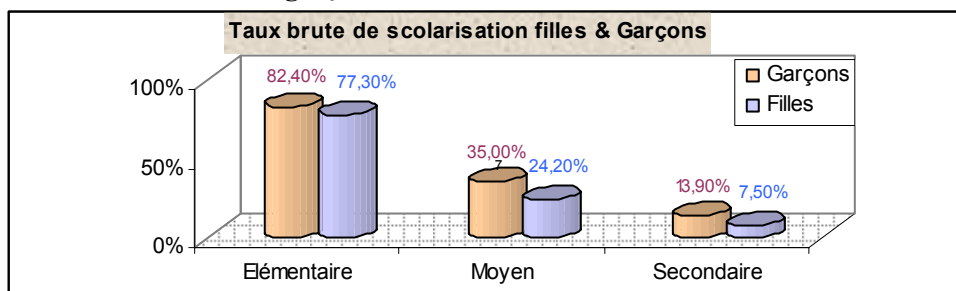
Figure 10 : Evolution du Taux brut de scolarisation (TBS) à l'élémentaire de 1989 à 2005



Source : Ministère éducation nationale 2005 du Sénégal, DEPRE2004/2005

Toutefois, la sortie des filles du système éducatif demeure préoccupante et les indicateurs du secondaire et du supérieur comme de l'enseignement technique et professionnel révèlent des écarts importants. Dans l'enseignement moyen, le taux brut de scolarisation est de 35% pour les garçons contre 24,2% pour les filles. Dans le secondaire, on compte 13,9% de garçons contre 7,5% de filles. L'enseignement technique compte 35,77% de filles contre 64,23% de garçons. Dans le corps enseignant, les femmes sont faiblement représentées et l'évolution des effectifs s'est faite à leur détriment. Elles sont passées de 22,14% en 2000 à 17,77% en 2001. Les hommes sont passés de 77,85% en 2000 à 82,22% en 2001.

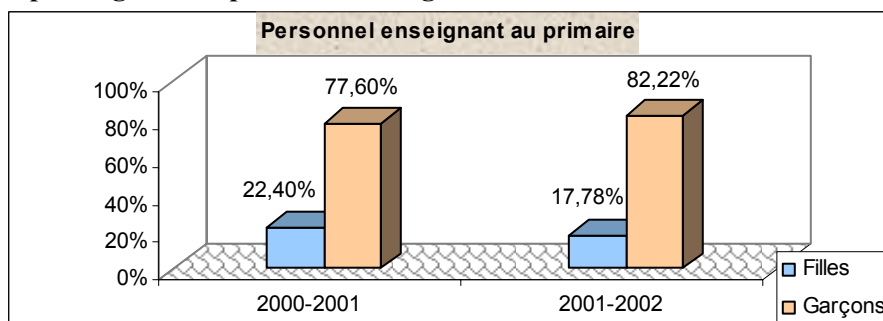
Figure 11 : TBS des filles et des garçons en 2003/2004



Source : Ministère éducation nationale 2005 du Sénégal, DEPRE2004/2005

Dans l'enseignement technique, il y a 35,77% de filles contre 64,23% de garçons. Au niveau du personnel enseignant, les femmes sont faiblement représentées et l'évolution des effectifs s'est faite à leur détriment. Elles sont passées de 22,14% en 2000 à 17,77% en 2001.

Figure 12 : Disparité genre du personnel enseignant dans l'élémentaire



Source : Ministère éducation nationale 2005 du Sénégal, DEPRE2004/2005

Les difficultés de maintien des filles à l'école, surtout en milieu rural, s'expliquent en partie par la non disponibilité de services énergétiques. Les femmes ont la responsabilité dans la collecte du bois de chauffe, de l'eau et de la transformation des produits alimentaires. Elles ne disposent guère d'équipements appropriés pour alléger leurs tâches et sont obligées de faire appel aux filles pour les seconder dans les tâches domestiques. La disponibilité de services énergétiques et d'équipements motorisés contribuerait largement à libérer les filles de ces tâches et à les laisser se consacrer à l'école.

Dans la Santé

Le taux d'électrification des infrastructures de santé étant encore faible au niveau national (46,2%), la fourniture de soins de santé de qualité demeure problématique en milieu rural. En réalité, la non électrification de structures sanitaires se traduit par :

- l'impossibilité de recourir à certains actes médicaux en cas de besoin (interventions chirurgicales, césariennes, etc.)
- l'absence de chaîne de froid pour la conservation des vaccins qui rend délétaire les conditions d'exécution de programmes de vaccination à grande échelle ;
- l'absence d'éclairage de qualité qui limite la qualité des services offerts la nuit ;
- l'absence d'eau chaude sanitaire ou de services énergétiques pour la stérilisation des vaccins réduisant les performances des agents de santé évoluant dans ces milieux non desservis.

Ceci n'est pas sans effet sur le taux de mortalité maternelle qui reste encore élevé avec 410 décès pour 100.000 naissances vivantes (EDS IV) ainsi que sur le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (121/1000) et infantile (61/1000).

Le secteur de la santé a fait l'objet d'importants efforts aux premières années de l'indépendance. Les politiques d'ajustement structurel ont entraîné une réduction drastique des dépenses dans les secteurs sociaux et la santé en a beaucoup souffert. Cela s'est traduit par le dépérissement des infrastructures, la vétusté des équipements et l'insuffisance du personnel médical, globalement une déficience de la qualité de l'offre de service.

Le taux de mortalité maternelle est officiellement de 410 pour cent mille naissances, mais l'on sait que dans les zones orientale et sud, elle peut aller jusqu'à 1000 décès pour 100.000 naissances vivantes. Plusieurs facteurs concourent à cela, parmi lesquels : (i) l'insuffisance de l'assistance médicale (38% des femmes accouchent sans bénéficier de l'assistance médicale, elles sont 7% en zones urbaines contre 40% en milieu rural) ; (ii) l'impossibilité de recourir à certaines interventions d'urgence (césariennes en cas d'accouchement dystociques) (iii) l'éloignement des structures médicales (24,8% mettent plus d'une heure pour rejoindre une structure de santé, soit 3,6% en zones urbaines contre 42,6% en milieu rural).

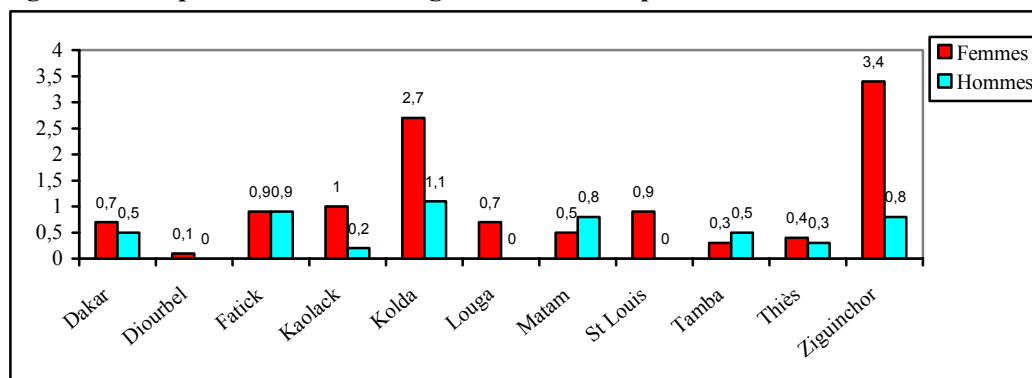
Tableau 7 : Répartition (en %) des naissances survenues au cours des cinq années ayant précédé l'enquête par lieu d'accouchement

Milieu de résidence	Etablissement Sanitaire	A la Maison	Autres	NSP/ND	Total	Effectif de Naissances
Urbain	78.2	20.9	0.3	0.6	100	2298
Rural	33.1	66.2	0.4	0.3	100	4673

Source : EDS III Sénégal 1997

Malgré une bonne tenue de la prévalence du VIH qui est de 0,7% en 2005, le Sénégal connaît une féminisation de l'épidémie. En 1986, il y avait une femme sur trois personnes contaminées et aujourd'hui elles sont encore plus nombreuses que les hommes à être infectées. Le taux de prévalence est de 0,9% chez les femmes contre 0,4% pour les hommes. Les deux régions les plus touchées sont celles de Ziguinchor avec 3,4% de femmes contre 0,8% pour les hommes, et la région de Kolda (2,7% de femmes contre 1,1% d'hommes). La forte migration des hommes a augmenté la vulnérabilité des femmes face aux MST et au VIH Sida.

Figure 13 : Répartition dans les régions du taux de prévalence du VIH selon le sexe:



Source : Laboratoire Genre

La couverture médicale reste insuffisante et il n'y a pas de prise en charge en cas de d'hospitalisation pour la grande majorité. L'inégalité des rapports homme-femme dans la gestion de la sexualité est un des principaux facteurs de la diffusion des MST/Sida car, le contrôle social qui s'effectue uniquement sur les femmes et laisse libre cours au libertinage sexuel chez l'homme fait de la femme une victime. Le rôle de l'homme, pour l'acceptabilité et la continuité de l'utilisation des préservatifs, est souvent déterminant.

La question de la gestion de la natalité est une question de rapports sociaux de sexes. Du fait du peu de pouvoir sur leur sexualité et leur santé reproductive, 50% des femmes africaines sont mariées à 18 ans et un mariage sur trois est polygame. Les femmes sont dépourvues de moyens de protection et leurs possibilités d'appliquer les méthodes préventives sont limitées compte tenu de leur niveau d'information qui reste bas, de même que leurs possibilités d'accès aux services de santé.

Tableau 8 : Estimation de l'évolution de la mortalité maternelle

Année	1986 - 1992	1979 - 1985	1979 - 1992
Taux de mortalité*	555	460	510

Source : EDS-II Sénégal 1992/93

*Taux de mortalité maternelle (TMM) pour 100 000 naissances

Pour les questions de santé de la reproduction, les femmes n'ont pas le temps d'aller dans la journée suivre les séances d'information et de sensibilisation qui ne peuvent se dérouler qu'au moment où elles sont les plus disponibles, c'est-à-dire en début de soirée. L'absence d'électricité complique dans certaines zones cette possibilité. Une meilleure gestion des besoins pratiques de la femme pourrait contribuer à leur implication active dans la prise de décision sur les questions sociales essentielles.

2.4 - Energie et Services de base

La non disponibilité de nombreux services, faute d'énergie et d'équipement adéquat affecte le travail et la santé des femmes, qu'il s'agisse de l'eau, de moyens de transport, d'équipement ou de technologie appropriée et même d'accès à l'information.

L'accès à eau

L'approvisionnement en eau potable des populations et la maîtrise de l'eau pour le développement agricole sont autant de contraintes majeures auxquelles les populations rurales sénégalaises sont confrontées. D'un côté, l'inefficacité ou l'absence de technologies appropriées d'exhaure d'eau potable pousse les femmes et les jeunes filles en âge de scolarisation à consacrer une bonne partie de leur temps pour satisfaire ce besoin vital. Si à Dakar, le taux d'accessibilité à l'eau potable (moins d'1 km) est de 95,6%¹¹, en milieu rural, les points d'approvisionnement en eau potable se situent souvent à plusieurs dizaines de km.

Les conséquences sont aujourd'hui connues : faible taux de scolarisation des filles (64,8% pour les filles contre 73,9 % pour les garçons), renforcement de la féminisation de la

¹¹ Adaptation aux effets adverses de la Convention Climat : Cas des pays d'Afrique Subsaharienne : Impacts des changements climatiques sur l'accès à l'énergie en milieu rural et stratégies d'adaptation dans les pays de l'UEMOA. Enda, CGSUV : Mars 2004.

pauvreté¹² en milieu rural, augmentation des maladies d'origine hydrique, précarité de la santé des femmes surtout en milieu rural se traduisant par un taux encore élevé de mortalité maternelle, niveau faible de consommation d'eau. En 2001, le niveau moyen de consommation d'eau au Sénégal était de 28 litres/jour /habitant, ce qui est inférieur aux normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui est de 35 litres/jour/habitant. En milieu rural, ce déficit est encore plus criard.

D'un autre côté, la non maîtrise de l'eau fait dépendre le développement des activités agricoles aux aléas du climat, car le potentiel hydraulique reste encore sous exploité à des fins agricoles du fait de la pauvreté énergétique. Des services énergétiques adéquats pourraient inverser cette tendance à l'image de ce qui se fait dans certains pays arides afin de dégager des surplus de production agricole et aussi promouvoir une meilleure gestion du bétail en mettant fin à la transhumance qui contribue à la dégradation des sols.

Le secteur du transport et les infrastructures routières

Les femmes, à cause du poids de leur responsabilité familiale, ont un rayon de déplacement plus réduit que les hommes et empruntent moins les grands axes. Les pistes de production n'existent pas souvent pour elles, ce qui rend difficile le transport des produits de la récolte, des lieux de production à la route principale. Elles ont la charge d'acheminer la production des champs au bord de la route et c'est à ce moment seulement que les hommes par divers moyens de transport prennent le relais.

Au Sénégal par exemple, la politique des infrastructures routières obéit davantage à une logique administrative qu'à une logique économique, ce qui fait que globalement, elles bénéficient plus aux hommes qu'aux femmes. L'accès et le contrôle des moyens de transports intermédiaires (MIT) par les femmes est important, mais la politique des infrastructures devrait aussi veiller à la disponibilité d'équipements individuels ou collectifs pour alléger les charges des femmes.

2.4. Déficit d'accès à des technologies appropriées pour les femmes

La mouture de céréales, la collecte de bois de chauffe, l'approvisionnement en eau en termes d'exhaure, le séchage de produits agricoles constituent autant d'activités dévolues aux femmes, notamment en milieu rural. Ces activités s'exécutent, dans bien des cas, par la force musculaire ou énergie métabolique avec comme conséquences le maintien de la femme rurale dans une trajectoire de pauvreté soutenue et d'isolement des circuits productifs¹³.

Pour les besoins de la cuisson, l'utilisation journalière du bois de chauffe, des résidus agricoles, du charbon non traité, de la bouse de vache en zone rurale, comme combustibles, affectent la santé des femmes et des enfants en bas âge qui ne quittent pas leur mère. Ils sont, ainsi, exposés à la pollution intérieure, aux brûlures et échaudages provenant des foyers de cuisson et à l'inhalation de produits toxiques de combustion tels que les particules, le dioxyde de carbone, le benzène et le formaldéhyde, dépassant les limites acceptables d'exposition admises par l'OMS.

¹² Sécou Sarr, Jean Pascal Corréa. « Liens services énergétiques et développement : Quels impacts potentiels ». Enda DEA, Novembre 2005.

Le non accès aux ressources énergétiques propres et appropriés a donc des effets directs sur les conditions de vie des femmes et leur productivité. En outre, le non accès aux technologies limite les capacités des femmes à améliorer la qualité et la quantité de leur production et, en conséquence, elles ont peu de revenus pour elles et leurs familles.

Pour faire face à ces problèmes, différentes technologies ont été conçues (cuisinières solaires, foyers améliorés, appareils biogaz, etc.). Toutefois, il convient de souligner que ces technologies ont été peu utilisées par les femmes. Il s'agira donc de renforcer la recherche pour des technologies propres et appropriées et promouvoir l'adoption de foyers et de combustibles qui produisent moins de fumée.

Pour prendre en compte de manière adéquate les questions de genre dans ce secteur, les programmes du Ministère de l'Energie doivent intégrer une analyse différenciée des besoins des populations.

III. MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES ET PROJETS INTEGRANT LA DIMENSION GENRE

Dans le secteur de l'énergie au Sénégal, les programmes et projets mis en œuvre pour traduire la vision des autorités sont assez diversifiées et portent sur plusieurs volets : la protection des ressources naturelles, la diffusion des foyers améliorés, la diffusion de technologies modernes de facilitation où encore l'accès à l'électricité par le biais des énergies renouvelables. Ces projets ont eu plus ou moins de succès suivant les avantages qu'ils ont apportés aux populations et les impacts dans le temps. Les femmes ont tiré un grand profit de ces projets qui leur ont offerts des opportunités certaines, notamment dans l'exploitation des ressources naturelles, l'accès à l'eau, le développement d'entreprises et l'acquisition de ressources pécuniaires.

3.1. Le Programme de gestion durable et participative des énergies traditionnelles et de substitution (PROGEDE)

Le gouvernement du Sénégal avec l'appui de la Banque Mondiale, a défini un programme pour la gestion durable et participative des énergies traditionnelles et de substitution (PROGEDE) dans les régions de Tambacounda et de Kolda, dans un souci de protection de l'environnement et d'approvisionnement durable des populations en combustibles domestiques. La zone du projet correspond aux régions où se trouvent aujourd'hui les dernières forêts du Sénégal et en même temps, les zones d'exploitation et de production du bois et du charbon de bois¹⁴.

Financé à hauteur de 19,9 millions de dollars, le PROGEDE vise à : (i) mieux connaître l'état des ressources ; (ii) élaborer des Plans d'Aménagement des massifs forestiers sur 380 000 hectares ; (iii) créer des comités villageois de gestion du développement ; (iv) renforcer les capacités des villageois ; (v) réduire la déforestation de 16.000 à 20.000 ha/an du fait des aménagements participatifs.

Le PROGEDE a mis l'accent sur une approche combinée, partant du fait que le développement du secteur des énergies traditionnelles peut conduire à des résultats réels quant à la durabilité environnementale, l'allègement de la pauvreté rurale, l'efficacité énergétique et économique ainsi que l'égalité de genre. Le projet a accordé dès le départ une très grande attention à la situation des femmes dans la zone d'implantation et leur a donné l'opportunité de devenir « exploitantes forestières » au même titre que les hommes.

En plus des objectifs allant dans le sens d'un développement institutionnel, de la modernisation du commerce du charbon, de la diversification économique des revendeurs, de la diffusion des foyers améliorés, de l'aménagement forestier, de la création de zones de protection autour des réserves de Biodiversité, etc., le projet a développé toute une série d'objectifs qui intègrent les aspirations des femmes, notamment :

- l'appui du secteur privé pour la substitution des combustibles et des initiatives portant sur les foyers améliorés ;
- le développement d'activités de renforcement des capacités ;
- l'allègement de la pauvreté par l'égalité sociale, la redistribution des revenus, la réorganisation économique et sociale.

¹⁴ Les forêts se dégradent au rythme de 30.000 ha par an, au moment où la consommation de charbon de bois se situe à 330.000 tonnes dont les 76% sont consommés par les centres urbains.

Par ailleurs, Le PROGEDE a développé une approche consultative pour impliquer toutes les parties prenantes dont les femmes pour mieux renforcer leurs capacités et les pousser vers l'implication dans des activités génératrices de revenus.

Les bénéfices du programme

Le PROGEDE a apporté d'importants bénéfices aux populations de la zone d'implantation et à l'environnement, ce qui en fait un projet pouvant être répliqué de par ses avantages multiples. En ce qui concerne particulièrement les groupes cibles, le projet a abouti à :

- la participation effective de 250.000 femmes appartenant à 317 villages ;
- l'acquisition de revenus additionnels par la vente du charbon, de la volaille, des produits de l'apiculture, des légumes et des produits non ligneux de la forêt. Ces activités ont généré chaque année une somme de 12,5 millions de dollars dont environ 30% reviennent aux femmes ;
- le renforcement des associations rurales incluant les femmes comme groupe leader ;
- l'allègement de la pauvreté avec un revenu annuel de 540 000 F par village ;
- le renforcement des communautés rurales favorisant un changement social ;
- le développement du genre avec la diversification des systèmes de production ;
- le bénéfice des foyers améliorés utilisés par 100.000 familles en zone urbaine.

Les impacts de l'approche genre

L'ampleur atteinte par le PROGEDE dans ses objectifs et les résultats obtenus, n'aurait pas été possibles sans la prise en compte effective du genre par l'appui des groupements de femmes. Il est apparu dès le départ que la situation de pauvreté dans la zone d'exécution du projet, pouvait être un frein si des activités génératrices de revenus et de renforcement des capacités n'étaient pas développés pour les groupes sociaux en particulier pour les femmes dont la participation effective était recherchée. Le PROGEDE est riche en enseignements en ce qui concerne :

- la prise en compte des potentiels de genre dès le départ pour stimuler l'efficacité du projet ;
- l'identification à l'entame du projet d'activités pour les femmes et les jeunes comme gage de motivation et de participation de genre ;
- le développement des capacités par l'organisation et la formation des bénéficiaires pour la durabilité du projet ;
- la prise en compte des besoins d'accès aux services sociaux de base (santé, accès à l'eau, accès à l'énergie, allègement des travaux des femmes), afin de favoriser l'implication des bénéficiaires dans un plus grand nombre d'activités génératrices de revenus ;
- la mise en place d'une ligne de crédit pour soutenir une participation basée sur l'approche genre.

Les résultats très probants acquis par le PROGEDE ont facilité le financement d'une autre phase d'activités. Partant des acquis, l'approche genre sera un des soubassements des étapes ultérieures qui vont renforcer et élargir les objectifs.

3.2. Le Programme de plateformes multifonctionnelles

L'accès des femmes à l'énergie électrique et à la force motrice est très faible tant au niveau domestique que des activités productives (mouture des céréales, transformation et conservation des produits, cuisson). Des voies innovatrices sont donc nécessaires pour permettre aux femmes d'avoir accès aux services énergétiques dont elles ont besoin, et les plateformes multifonctionnelles (PTF) semblent être une alternative crédible vu les résultats obtenus dans quelques zones test au Sénégal.

Avec le soutien de l'ONUDI et du PNUD, des communautés locales (Kédougou, Tambacounda, Tivaouane et Kaffrine) ont pu bénéficier de la plateforme multifonctionnelle, qui a permis aux femmes de gagner un temps considérable et d'être soulagées des tâches ménagères pénibles. En d'autres termes, la PTF remplace l'énergie humaine dépensée à la transformation des aliments après la récolte, principalement le broyage, l'extraction de l'huile, le décorticage et le pompage de l'eau. Son principal attrait réside peut-être dans les avantages considérables qu'en tirent les femmes rurales qui disposent de peu de temps pour s'investir dans d'autres activités. A titre d'exemple, les femmes de Sourouyel (Région de Tambacounda) au Sénégal qui ont eu à bénéficier de la Plateforme ont expliqué que le gain de temps leur permettait de passer plus de temps avec leur famille et de s'adonner également à d'autres activités.

Les avantages de la PTF sont variés et pluridimensionnels si toutes les fonctionnalités sont exploitées. Elle répond aux besoins des hommes en termes d'énergie (menuiserie, soudure, recharge de batteries), aux besoins productifs et domestiques des femmes (transformation des produits agricoles, exhaure, irrigation et travaux domestiques) et aux besoins communautaires (électrification des infrastructures sociales). Cependant, certaines fonctionnalités comme l'éclairage public et le raccordement des ménages ne sont pas encore prises en charge par les plateformes au Sénégal. Il serait souhaitable d'envisager l'alimentation de ces plateformes à partir des sources d'énergie renouvelables disponibles localement (solaire, biocarburant, éolien, hydroélectricité).

La Plateforme Multifonctionnelle

La plateforme est une infrastructure d'énergie décentralisée conçue pour se substituer à la force humaine des hommes et des femmes ou pour produire de l'électricité pour le pompage, l'éclairage ou autre. La plateforme multifonctionnelle (PTF) introduite au Sénégal en 2001 dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, est un châssis sur lequel est placé un moteur diesel simple et robuste qui peut fournir une énergie mécanique et électrique à différents équipements tels que décortiqueuse et moulin à céréales, broyeur, chargeur de batteries, poste de soudure, réseau électrique et réseau d'adduction d'eau. L'acquisition de la PTF obéit à une démarche participative au cœur de laquelle se trouve le groupement féminin qui, après vérification de la viabilité technique, sociale et financière, décide de la mobilisation de la contribution du village à l'investissement de la source d'énergie, en devient propriétaire et, après une formation, en assure la gestion. Cette approche a l'avantage de garantir l'appropriation du système par les femmes, leur accès aux services énergétiques, la pérennité des équipements et leur reconnaissance sociale au sein des communautés. Le projet « Plates-formes Multifonctionnelles » est un projet placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'Industrie et l'ONUDI a assuré le rôle d'Agence d'Exécution du projet de 2002 à 2004.

L'équipe du projet a procédé en 2006, à la revue des plateformes installées. Globalement, l'impact socio-économique est confirmé dans l'ensemble des sites avec les résultats suivants :

- augmentation du taux brut de scolarisation des filles grâce à la réduction de la pénibilité des travaux domestiques pour les filles de 8 à 14 ans dont l'assiduité à l'école s'est renforcée (TBS = 22 % et TNS = 49 %) ;
- augmentation du taux d'alphabétisation des femmes (7 % au moment de l'étude de faisabilité participative (EFP) et 13 % lors de la revue) ;
- gain de temps d'environ 2 à 3 heures/jour en saison des pluies (allègement de la pénibilité des travaux domestiques) et de 3 à 5 heures /jour en saison sèche ;
- accroissement du temps de travail agricole dans les champs (d'une corde à 2 cordes, soit ½ hectare) et/ou dans l'artisanat) ;
- création d'emplois rémunérés pour au moins 04 membres du CFG et un artisan rural chargé de la maintenance des équipements, soit 200 emplois créés par l'ensemble des PTF ;
- accroissement des niveaux de revenus des femmes passant de 50 000 - 100 000 FCFA/an pendant l'EFP à plus de 75 000 - 150 000 FCFA/an pendant la revue ;
- valorisation du savoir faire local à travers les différentes formations dispensées en direction des comités de gestion, des artisans locaux et divers agents de développement présents dans les zones d'implantation des plateformes (formation d'une expertise locale/régionale, capable de s'approprier la démarche PTF et de la démultiplier) ;
- appui à la création et à la structuration d'associations faîtières (groupements d'affaires) pour constituer un élan de solidarité mutuelle dans toutes leurs prérogatives (achat de nouveaux équipements, renouvellement du matériel d'exploitation, etc.) ;
- gestion de la PTF par les femmes dans la plupart des villages et renforcement de leurs capacités organisationnelles, techniques et de gestion ; état sanitaire des femmes et des enfants amélioré.

3. 3. Les Projets PREMS de l'ASER

En termes de développement rural et de réduction de la pauvreté, le cloisonnement sectoriel a longtemps limité les impacts du modèle antérieur d'électrification rurale, l'électricité étant restée essentiellement confinée à la satisfaction de besoins domestiques, avec comme corollaires : (i) une stagnation de la dynamique d'électrification rurale, (ii) une moindre attractivité de cette activité commerciale, et (iii) un impact restreint sur la réduction de la pauvreté.

Pour faire face à ces contraintes, l'ASER compte ancrer l'électrification rurale au cœur de la lutte contre la pauvreté en privilégiant les usages productifs et sociaux. A ce titre, elle compte faire la promotion des projets énergétiques multisectoriels (PREM), qui associent l'électrification rurale à des investissements dans les autres secteurs du développement local, notamment : l'éducation, la santé, l'agriculture, l'élevage, l'hydraulique villageoise, les télécommunications, l'artisanat, les PME-PMI rurales.

Pour atteindre cet objectif, l'ASER a identifié et/ou réalisé un certain nombre de PREMS portant sur :

- l'électrification solaire d'infrastructures scolaires et sanitaires ;
- la dissémination de moulins solaires destinés à satisfaire les besoins en mouture des femmes ;
- l'approvisionnement en énergie électrique d'unités de conservation et de transformation du lait en milieu rural ;

- l'approvisionnement en énergie électrique de chambres froides pour la conservation de la viande, des fruits et légumes.

Ces réalisations contribuent à maximiser les impacts de l'électrification rurale sur la réduction de la pauvreté.

Le Développement des usages productifs de l'électricité par la dissémination de moulins solaires dans le delta du Saloum (Aser, 2006-2007).

L'ASER a procédé à la dissémination au niveau de quelques villages des îles du Saloum de moulins solaires destinés à satisfaire les besoins en mouture des femmes rurales.

Localisation et Description du projet

Dans des zones aussi enclavées que les îles du Saloum, l'accès à un service énergétique permettant de satisfaire le besoin en mouture des céréales est assez problématique. Généralement, les femmes ont recours à des groupes électrogènes très souvent surdimensionnés et qui présentent beaucoup d'inconvénients liés à la lourdeur des charges d'exploitation et à la senteur d'huile dans le produit fini. L'extension du réseau électrique étant très onéreuse dans les îles, l'ASER dans sa stratégie de promotion des usages productifs de l'électricité a opté pour la dissémination de moulins solaires. Dix (10) moulins ont été mis gracieusement (100% de subvention) à la disposition d'un certain nombre de groupements de femmes appartenant à 8 villages.

Technologie utilisée et Mode de gestion

Le solaire photovoltaïque est la technologie utilisée avec pour chaque moulin un générateur de 300Wc et des batteries de 206 Ah. Un technicien a été formé sur place pour assurer la maintenance, mais les charges d'exploitation sont supportées par le groupement des femmes.

Impacts des moulins

Le projet a généré un certain nombre d'impacts d'ordre :

- (i) socio-économiques avec le gain de temps, l'allègement des travaux et l'amélioration des conditions de vie des femmes, une meilleure qualité de la farine qui n'a plus cette odeur de gasoil, la réduction de la dépendance énergétique (HC) et la création d'activités génératrices de revenus.
- (ii) environnementaux avec la réduction des émissions de CO2 et surtout la réduction des risques de pollution par les hydrocarbures dans cette zone de réserve de la biosphère.

3.4. ENDA ENERGIE

Dans le cadre de la promotion de l'accès à l'énergie et la promotion du genre, le Programme Energie mène un certain nombre d'activités à travers deux grands axes majeurs sur les quatre qui constituent son cadre d'intervention. Il s'agit de l'axe : (i) « **Approfondissement de la connaissance des systèmes énergétiques et la promotion de l'accès à l'énergie** » et de l'axe (ii) « **Promotion et Création d'entreprises en énergie renouvelable** ». Dans chacun de ces axes, des recherches et des projets spécifiques sont menées dans le but de :

- promouvoir les technologies nouvelles renouvelables ;
- faciliter l'accès des populations pauvres à l'énergie ;
- promouvoir le genre et de l'énergie ;
- promouvoir de bonnes pratiques pour l'accès aux services énergétiques en Afrique de l'Ouest ;
- identifier les liens effectifs entre l'amélioration de l'accès à l'énergie et la réduction de la pauvreté/OMD en vue du développement d'un outil d'évaluation des impacts d'interventions énergétiques ;
- promouvoir la valorisation des résidus de biomasse dans les Petites et Moyennes Entreprises (PME) ;
- le suivi post investissement d'entreprises pour la fourniture de services énergétiques propres dans le cadre du Programme AREED.

Le pompage éolien dans le cadre du projet ENDA/AREED/VEV

ENDA soutient la mise en œuvre des activités du Programme AREED au Sénégal en tant que point focal. AREED (African Rural Energy Entreprise Development) est un programme initiée par le PNUE, basé sur une approche de fourniture de services énergétiques propres à travers le développement de l'entrepreneuriat local et l'identification d'entrepreneurs motivés au montage et au financement de projets. Le programme alloue les fonds initiaux à l'entrepreneur sous forme de prêts ou de garantie de manière à favoriser le démarrage d'opérations jugées durables après les avoir accompagnés dans différentes étapes dont l'identification et le montage de projets bancables, l'analyse de marché, l'analyse financière et des risques ainsi que l'élaboration de plans d'affaires.

C'est dans ce cadre que l'entreprise VEV a élaboré un programme de réhabilitation et de maintenance des systèmes de pompage pour faciliter l'accès à l'eau des populations rurales, en particulier des femmes à qui le pompage éolien apporte une bouffée d'oxygène par l'approvisionnement en eau potable.

Impacts des éoliennes sur le développement d'activités productives

La réhabilitation des éoliennes a de réels impacts sur les populations et l'environnement local :

- La disponibilité de l'eau, outre l'alimentation régulière en eau potable sans contraintes pour les femmes, contribue au développement d'activités productives. Les revenus générés par la vente de l'eau pour l'alimentation du bétail et l'approvisionnement domestique permettent de prendre en charge la réparation du système éolien et d'assurer la rémunération des opératrices, les femmes étant chargées de la commercialisation de l'eau.
- Le développement du maraîchage par les jeunes dans un des villages profite à toute la communauté. Les produits maraîchers sont mis à la disposition des femmes qui en assurent la vente. En plus de la contribution de cette activité à la sécurité alimentaire, elle permet aux jeunes et aux femmes de gagner des revenus substantiels et de maintenir sur place la population.
- La vente de perches et de bois de chauffe qui génère des revenus pour le groupement et contribue à la lutte contre la déforestation et la désertification.

- La libération des femmes du fardeau des longs puisages d'eau (puits souvent très profonds, longues distances parcourues, insalubrité de l'eau) avec la disponibilité des infrastructures hydrauliques.

3.5 PERACOD : Séchage des fruits par voie solaire à Ndamé Lo

Le Programme pour la Promotion de l'Électrification Rurale et de l'Approvisionnement Durable en Combustibles Domestiques (PERACOD) est né de la fusion du Programme Sénégal-allemand Énergie Solaire (PSAES) et du Projet Sénégal-allemand Combustibles Domestiques (PSACD). Le principal objectif du programme est de favoriser l'accès des populations rurales aux services énergétiques.

Le groupement des femmes du village de Ndamé Lo

En 1994 les femmes de Ndamé Lô ont été sélectionnées par l'ONUDI dans le cadre d'un projet intitulé "Intégration des femmes au développement économique du Sénégal" pour l'implantation d'une "unité semi industrielle de séchage solaire des fruits et légumes". Le projet a été appuyé par le Projet Sénégal-allemand Énergie Solaire (PSAES) et l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA).

L'unité de séchage des fruits et légumes se compose d'une batterie de séchoirs combinant différentes sources d'énergie (gaz, soleil, groupe électrogène) et permet de transformer à grande échelle une part des fruits et légumes produits par les femmes. Leurs principales activités sont les cultures maraîchères ; le commerce de tissu ; la couture et la teinture ; le commerce de mangues ; le séchage des fruits et légumes, etc.

La mise en place de l'unité pilote a eu des impacts socioprofessionnels et économiques dans la zone d'intervention :

- le renforcement des capacités par la formation et par l'alphabétisation ;
- l'accès aux services énergétiques avec l'utilisation du gaz butane pour la cuisson et le raccordement à l'électricité ;
- les femmes sont parvenues à une meilleure gestion de leur temps entre les activités domestiques et les activités économiques ;
- les femmes participent financièrement aux dépenses quotidiennes de la maison à la construction des infrastructures communautaires ainsi qu'à leur équipement (case de santé, mosquée, école, clôture du cimetière...) ;

Elles ont pu grâce à leur autonomie financière financer la formation de 02 matrones pour les accouchements au niveau du district de santé de Thiès ; appuyer les personnes les plus démunies en cas de maladie et acquérir le droit de vote dans les instances locales de décision. En plus de ces résultats très probants, le groupement des femmes, outre l'amélioration des revenus a contribué à la création d'emplois et au développement de l'entrepreneuriat. Elles ont pu acquérir grâce au séchage des fruits et aux activités connexes un terrain de 10 ha pour faire de l'arboriculture fruitière.

Même si les politiques qui ont guidé l'élaboration des programmes et projets n'ont pas explicitement pris en compte la dimension genre, les analyses ci-dessous montrent que les interventions dans le secteur ont permis d'améliorer les conditions de vie des femmes. La multiplication de ces programmes et projets peut être à la base d'un réel développement participatif des femmes par la prise en charge effective de leurs besoins liés à l'énergie.

IV. GENRE ET ENERGIE POUR L'ATTEINTE DES OMD

A l'instar de la communauté internationale, le Sénégal s'est engagé à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement, d'ici l'horizon 2015. La réalisation des OMD passe par des programmes et projets qui sont définis et mis œuvre sur la base des orientations et des principes du DSRP¹⁵.

Aujourd'hui, le pays en est à son troisième document de Suivi des OMD et à son deuxième Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Les évaluations faites par les acteurs ont montré que l'énergie, bien que n'étant pas considérée comme un objectif spécifique, contribue à l'atteinte des OMD en raison de son caractère transversal.

C'est pour cette raison que la contribution de l'énergie dans la réalisation des OMD a fait l'objet d'un intérêt particulier de la part des partenaires au développement en vue de son intégration dans les programmes et projets. Elle présente une importante valeur ajoutée à la lutte contre la pauvreté et à la concrétisation des objectifs des secteurs économiques et sociaux notamment la santé, l'éducation, l'agriculture, l'hydraulique, etc.

Les conclusions des évaluations ont été renforcées par les recommandations des conférences organisées sur les OMD (suivi des 14^{ème} (2006) et 15^{ème} sessions (2007) de la Commission sur le Développement Durable (CDD) qui ont mis en évidence l'importance de l'énergie dans l'atteinte OMD.

Tableau 9 : OMD et Stratégie de lutte contre la pauvreté

Situation de l'objectif	Services énergétiques requis	Prise en charge par la stratégie de lutte contre la pauvreté 2006 – 2010
OMD 1 : Eradiquer l'extrême pauvreté et la faim		
Extrême pauvreté et la faim 12,7% (ESAM2, DPS, 2001-2002) des ménages sénégalais dont : 20,20% en milieu rural 8,1% en milieu urbain (situation de référence) : dernier rapport des OMD) Développement de l'électrification rurale pour promouvoir le développement du secteur privé en milieu rural et péri urbain. Taux d'ER en 2006 : 14,2%, en 2022 ce taux devrait atteindre 60%.	- Force motrice - Froid - Chaleur (Séchage) - Electricité - Carburant	- Promouvoir l'accélération de la croissance - Intensifier et moderniser la production agricole - Renforcer le rôle des organisations paysannes - Renforcer la sécurité alimentaire - Accroître la productivité du sous secteur en vue de garantir la sécurité alimentaire et améliorer les revenus - Améliorer les conditions de mise en marché des produits animaux - Promouvoir les micro-entreprises ou les petites entreprises rurales
Emplois créés à travers la fourniture d'énergie : (nombre de femmes/hommes) Taux de chômage 5,6% (2002), 6,5% hommes et 4,5% femmes	- Force motrice	- Promouvoir la professionnalisation et la qualification accrue des acteurs du secteur de la pêche et de la transformation - Améliorer l'accès aux services énergétiques
Importance du combustible dans le transport	- Combustibles modernes	- Motorisation (pompage, exhaure)

¹⁵ Le Sénégal a élaboré un DSRP-II fondé sur les OMD. En effet, la vision, les orientations stratégiques, les objectifs sont retenus dans l'optique d'atteindre les OMD. La réalisation des actions prioritaires est mesurée à travers des indicateurs alignés sur les OMD.

Pourcentage d'énergie et de temps requis pour transformer les aliments		
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire universelle		
<p>Au niveau de l'élémentaire :</p> <p>Taux brut de scolarisation Chez les filles : 64,8% en 2000/01 et 80,6% en 2004/05</p> <p>Chez les garçons 73,9% (2000/01) et 84,4% (2004/05)</p> <p>Taux d'achèvement des filles 47,5% en 2004/05 et 60,1% chez les garçons</p> <p>Au niveau moyen le TBS Chez les filles : 26,7 % Chez les garçons : 37,4 %</p> <p>Au niveau secondaire général le TBS Chez les filles : 8,1% Chez les garçons : 14,3 %</p> <p>Proportion des écoles électrifiées 12% en milieu rural contre 66% en zone urbaine</p> <p>Proportion des ménages électrifiés : 42%</p> <p>Proportion des maisons du personnel enseignant électrifiées et disposant de chauffage : chiffres non disponibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Electricité - Force motrice - Combustibles - Chaleur 	<ul style="list-style-type: none"> - Accélérer le développement des télé-services en milieu urbain et rural - Améliorer la mobilité et l'accessibilité en milieu rural - Développer les infrastructures - Améliorer l'accès aux services énergétiques - Promouvoir une éducation de qualité à tous les niveaux d'enseignement et de formation - Motorisation pour la transformation des céréales
OMD 3 : Promouvoir l'égalité dans le genre et autonomiser les femmes		
<p>Position des femmes dans les postes de responsabilité encore faible. Exemple de la direction de l'énergie : 15% du personnel est féminin contre 85% d'hommes hormis le personnel d'appui.</p> <p>Analphabétisme des femmes : 67,9%.</p> <p>Electrification d'infrastructures sociales et communautaires : 25 maisons communautaires ; 33 projets communautaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Combustibles - Combustibles modernes - Force motrice 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer et sécuriser l'accès durable des populations et notamment des femmes aux services énergétiques - Renforcer l'électrification des zones rurales et périurbaines afin de faciliter la fonctionnalité des infrastructures de base (écoles, structures de santé, etc.) - Promouvoir l'équité et l'égalité de genre - Renforcer les capacités des femmes en leadership - Promouvoir l'emploi indépendant en milieu rural et péri-urbain - Promouvoir les Droits des Femmes et des filles - Améliorer la situation économique et sociale des femmes en situation de vulnérabilité
OMD 4 et OMD 5 : Réduire la mortalité infantile et améliorer la santé maternelle		
<p>Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans : 135% en 1993 et 121% en 2006.</p> <p>Taux d'électrification des structures de santé : 46,2%</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Electrification des structures sanitaires - Froid - Eclairage 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité, l'accès et l'offre de services de santé dans les régions les plus pauvres - Améliorer la santé maternelle et infantile juvénile - Améliorer la situation nutritionnelle

<p>Electrifications d'infrastructures sociales par le solaire : 33 dispensaires ; 74 cases de santé ; 42 postes de santé ; 23 logements infirmiers.</p>		<p>des femmes et des enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer et sécuriser l'accès durable des populations et notamment des femmes aux services énergétiques - Renforcer l'électrification des zones rurales et périurbaines afin de faciliter la fonctionnalité des infrastructures de base (écoles, structures de santé, etc.)
OMD 6 : Lutter contre le VIH/SIDA, le Paludisme & les autres maladies		
<p>Le taux de prévalence du SIDA</p> <p>Fièvre / Paludisme sont les premières causes de consultation aussi bien en milieu urbain que rural avec près de 47% des malades (ESAM2)</p> <p>Près 42,6% de la population n'a pas accès à moins 30 mn aux centres de santé</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des actions de prévention des IST/VIH/SIDA - Rendre plus accessible les services aux PV VIH en mettant en place des équipements et traitements (ARV et réactifs) - Renforcement de la prise en charge globale (médicale, psychosociale nutritionnelle et économique) des enfants, femmes et autres personnes vivant avec le VIH/SIDA.
OMD 7 : Assurer un environnement durable		
	<p>- Promotion des ENR</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain et rural - Promouvoir une gestion rationnelle des ressources naturelles et conserver la biodiversité - Promouvoir les modes de production et de consommation durables dans tous les secteurs de développement

Analyse du genre et énergie dans l'atteinte des OMD

L'analyse qui suit, tente de montrer le rôle des services énergétiques dans l'atteinte des OMD.

4.1. Objectif 1 : Eradiquer l'extrême pauvreté et la faim

L'OMD 1 est un objectif majeur de par sa position et son contenu. Il intègre les différents secteurs et fait ressortir l'importance de l'énergie pour lutter contre la faim par l'atteinte de la sécurité alimentaire, acquérir des ressources pécuniaires, disposer d'un emploi permanent ou temporaire et améliorer de manière visible les conditions minimales de vie.

En effet, dans le cadre de l'atteinte de la sécurité alimentaire, la disponibilité de sources énergétiques et de services appropriés favorise la bonne production agricole, le niveau de consommation des populations, ainsi que la création d'emplois, notamment dans les zones rurales.

Les femmes sont très concernées par la réalisation de cet objectif à travers les rôles qu'elles jouent dans la société sénégalaise. Elles effectuent la plupart des tâches agricoles dans un contexte de manque d'équipements agricoles modernes. La disponibilité de l'énergie et des services appropriés, pourrait constituer une source d'emploi et de revenus pour les femmes à travers la transformation et la conservation des produits de récoltes.

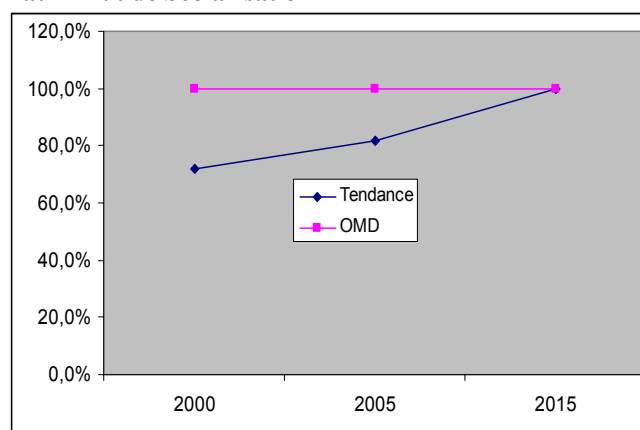
4.2. Objectif 2. Parvenir à l'éducation primaire universelle

D'importants progrès ont été effectués au niveau national dans le cadre de l'éducation des filles avec le Programme Scolarisation des Filles (SCOFI) et le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) (1998-2008) pour une meilleure équité dans l'accès à l'éducation selon le sexe et la catégorie sociale. Les statistiques annuelles montrent une très nette évolution des taux de scolarisation dans le contexte du PDEF dont les objectifs se déclinent en terme de qualité et de disponibilité des infrastructures.

Les résultats atteints à ce stade témoignent de l'importance des progrès réalisés depuis le début des années 2000. En effet, plus de 82% des enfants sénégalais sont aujourd'hui scolarisés dans les écoles primaires alors qu'ils étaient moins de 72 % en 2002.

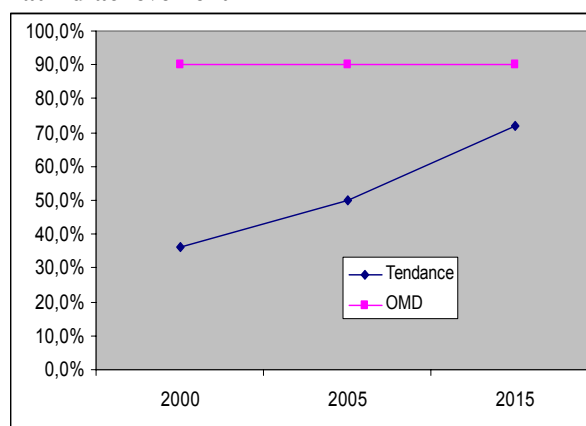
Figure 14 : Assurer une éducation primaire pour tous

Taux Brut de Scolarisation



Source : CSPLP/MEF

Taux d'achèvement



Source : CSPLP/MEF

Quant aux taux d'achèvement, le rythme de progression reste encore en deçà des ambitions. De 2000 à 2006, la proportion d'élèves commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième est passée de 36% à 45%. A ce rythme le Sénégal ne pourra pas atteindre le niveau requis pour les OMD à l'horizon 2015 (72% contre plus de 90% pour les OMD).

S'agissant de la scolarisation des filles, le taux net de scolarisation a évolué de 47,3% à 67,3% contre 49,6 à 71,3 % chez les garçons sur la période 2000/2001 à 2003/2004. Le taux d'achèvement a parallèlement évolué passant de 39,3 à 47,5% durant la même période pour les filles.

Ce faible taux d'achèvement pour les filles est lié à leur participation aux travaux familiaux. A cet égard, on peut facilement comprendre l'existence d'un effet réel positif de l'énergie sur la durée de séjour des filles à l'école et la nécessité de mettre à la disposition des familles des équipements d'allègement des travaux et des services énergétiques adaptés.

En outre, l'énergie a un impact très significatif dans la qualité des apprentissages, mais aussi dans la recherche de meilleures conditions de vie pour les enseignants, en particulier dans les zones rurales éloignées. En effet, le fonctionnement de nombreuses classes est souvent hypothéqué par le départ de l'enseignant en pleine année scolaire à cause de la démotivation et de la dureté des conditions de vie. C'est pourquoi, il est retenu dans le cadre des

programmes d'investissement pour l'éducation, la construction d'infrastructures intégrant des services énergétiques (éclairage, cuisson, ...).

4.3. Objectif 3 : Promouvoir l'égalité dans le genre et autonomiser les femmes

Promouvoir cet objectif à travers l'énergie revient à soutenir la participation des femmes aux différentes sphères de décision, à avoir accès à l'information et à la formation et à profiter d'un bien être par la réduction de leur temps de travail. Une situation énergétique favorable contribue sensiblement à l'évolution sociale de la femme par une bonne prise en charge de ses besoins stratégiques.

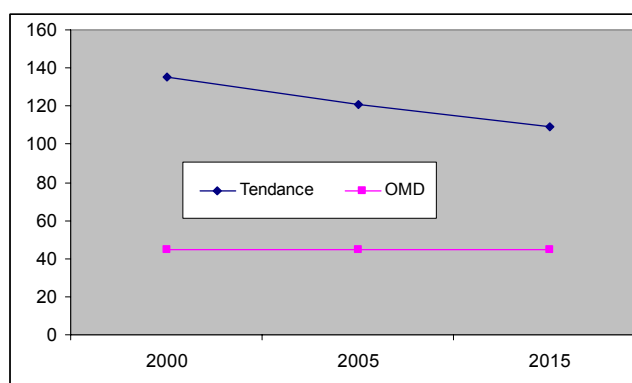
Les efforts consentis ont favorisé la considération du genre dans les orientations stratégiques du DRSP et l'intégration de l'équité de genre dans la matrice des mesures. Pour ce faire, le Plan d'Action National de la Femme (1997-2001) a beaucoup contribué à la prise en compte des problèmes vécus par les femmes et le développement de stratégies.

Aujourd'hui, la mise en œuvre de la Stratégie Nationale sur l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG 2015) renforce les bases d'une démarche de politique et d'action pour la promotion de l'équité de genre à tous les niveaux au Sénégal à travers des enjeux prioritaires.

4.4. Objectif 4 et 5 : Réduire la Mortalité infantile

Grâce aux efforts faits dans le cadre de ces différents programmes, le niveau de mortalité des enfants de moins de 5 ans a connu une baisse importante passant de 157 pour mille en 1992 à 121 pour mille en 2005 (EDS-IV). Ce niveau demeure toujours élevé à cause des maladies diarrhéiques, de la malnutrition, du paludisme, des infections respiratoires aiguës et des maladies cibles du PEV.

Figure 15 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5ans



Source : CSPLP/MEF

De nombreux facteurs entrent en ligne de compte si on lie cet objectif à l'énergie. Les évaluations réalisées révèlent que la disponibilité en services énergétiques des structures de santé est un des facteurs les plus importants qui affecte, avec la disponibilité en eau, le bien-être de la communauté, et en particulier celui des femmes. En effet, elles sont non seulement concernées par leur propre état de santé, mais aussi ce sont elles qui sont le plus largement sollicitées pour celui de leurs enfants. L'usage de combustibles polluants pour les besoins de

la cuisson a un impact significatif sur la santé des enfants dont le taux de mortalité reste encore très élevé selon les statistiques.

En outre, l'absence d'électricité ne favorise pas la prise en charge des malades la nuit, la stérilisation du matériel médical et encore moins la conservation des médicaments et des vaccins.

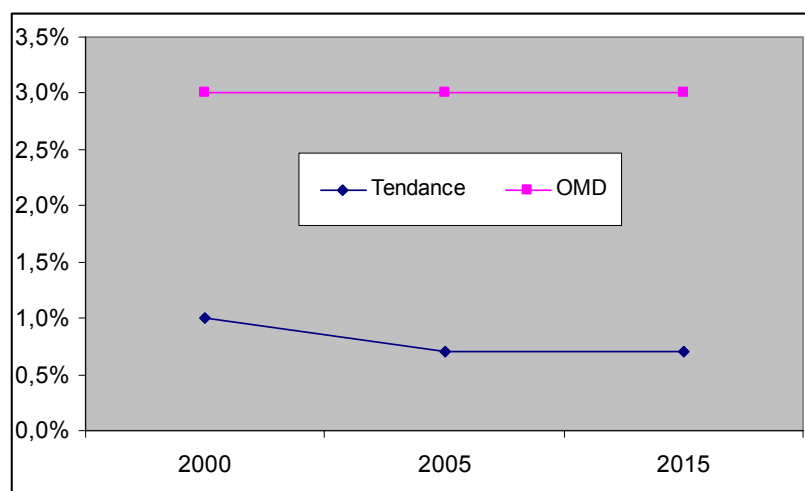
La proximité de centres de santé fonctionnels et électrifiés constitue donc un atout de taille dans la prise en charge des jeunes malades.

4.5. Objectif 6 : Lutter contre le VIH/SIDA, le Paludisme et les autres maladies

Les femmes constituent le groupe le plus vulnérable face au sida avec un taux de prévalence de 0,9% contre 0,4% pour les hommes. Le Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS) entend maintenir le taux de prévalence à moins 1,5% à travers tout le pays en mettant l'accent sur la prise en charge thérapeutique et psychologiques des malades, le suivi de la progression du VIH, le déploiement de programmes dans chaque région du pays.

La disponibilité de l'énergie et l'électrification des structures de santé constituent des atouts indéniables avec les avantages offerts pour la désinfection du matériel, la conservation et les interventions dans des conditions sécurisées. Le programme de lutte contre le Sida est combiné au redéploiement de la lutte contre le paludisme et contre la tuberculose (PNLT).

Figure 16 : Taux de prévalence du VIH/Sida au sein de la population en général



Source : CSPLP/MEF

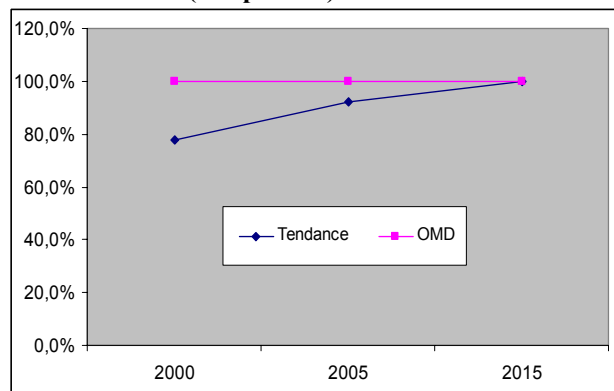
4.7. Objectif 7 : Assurer un environnement durable

Le Sénégal a fait beaucoup d'efforts pour améliorer l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement. En effet, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est estimé en 2006 à 69% contre 64% en 2004, ce qui représente environ 487.000 personnes desservies en 2005-2006.

S'agissant de l'assainissement, le taux d'accès en milieu urbain est passé de 57% en 2004 à 62% en fin 2006 ; ce qui est supérieur à l'objectif fixé pour cette même année (61 %). Ce taux a été amélioré en partie grâce aux programmes de branchement sociaux. En milieu rural, ce taux est passé de 13% en 2000 à plus de 17% en 2006.

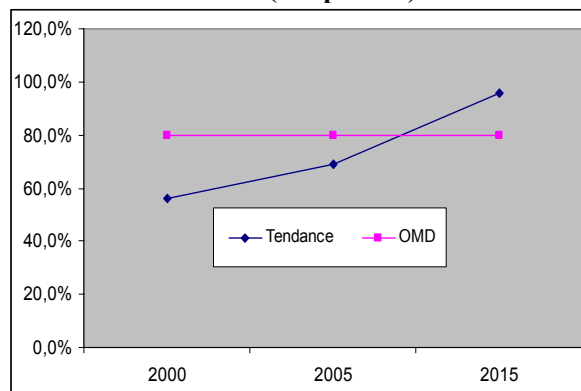
Figure 17 : Accès à l'eau potable et à l'assainissement

Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure (eau potable) en milieu urbain



Source : CSPLP/MEF

Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure (eau potable) en milieu rural



Source : CSPLP/MEF

L'atteinte de ces résultats a nécessité des services énergétiques pour le fonctionnement des ouvrages dont le pompage. Les acquis de ces secteurs seront renforcés, d'ici à 2015, dans le cadre la mise en œuvre du « Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM) » qui vise : (i) un accès à l'eau potable pour 100 % des ménages en milieu urbain et 82 % des ménages en milieu rural; (ii) un taux d'accès des ménages ruraux à un système autonome d'évacuation des excréta et des eaux usées qui devrait passer de 17 % (2004) à 59 % (2015) et (iii) un taux d'accès des ménages urbains à un service d'assainissement qui passerait de 56,7% (2002) à 78 % (2015).

Par ailleurs, la réalisation et le maintien d'un environnement durable au Sénégal dépendent de l'utilisation de la biomasse et des ressources forestières. La biomasse contribue pour 35 % à la consommation finale d'énergie des ménages. Les populations, notamment les plus pauvres, dépendent en grande partie de l'environnement pour leur survie, ce qui implique l'identification de mesures appropriées pour la préservation des ressources naturelles.

Face à ces défis, le Sénégal, un pays de la zone sahélienne, a mis l'accent sur la gestion des ressources naturelles forestières, les produits de la biodiversité, les ressources partagées et les zones éco-géographiques spécifiques (mangrove, niayes), à travers différents programmes de protection des ressources naturelles. C'est dans cette dynamique que les acteurs ont recommandé le renforcement de la politique de butanisation mise en œuvre par le gouvernement.

Conclusion

La contribution de l'énergie dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement est importante en terme de valeur ajoutée et si l'on tient compte du fait que le DSRP sert de cadre de mise en œuvre des OMD pour une meilleure articulation des objectifs. Cependant, malgré les efforts consentis, il reste à renforcer certains secteurs afin d'atteindre les objectifs visés en apportant les réorientations nécessaires à mi-parcours.

V. MOBILISATION DES RESSOURCES

Pour réaliser la stratégie de développement du pays, les programmes et projets sont inscrits dans le « Programme Triennal d'Investissement Public (PTIP) » qui est l'instrument de programmation des dépenses du gouvernement. Chaque année, il est extrait du PTIP le Budget Consolidé d'Investissement (BCI) correspondant aux dépenses annuelles réajustées qui sont présentées au vote de l'Assemblée Nationale.

5.1. Evolution de la prise en compte l'énergie et du genre dans le PTIP

Pour mettre en lumière cette évolution, il a fallu d'abord identifier les investissements qui concernent le secteur de l'énergie et ceux qui sont spécifiques aux femmes dans le PTIP et dans le BCI. Par la suite, le budget du Ministère en charge de l'énergie a été passé en revue.

Pour ce qui est de l'énergie, l'analyse montre une tendance en baisse en terme de pourcentage entre les périodes de 98-2000 et 2000-04. D'environ 8% en moyenne entre 98-2000, la part du secteur de l'énergie dans la programmation budgétaire est passée à moins de 3% après 2000.

Tableau 9 : Evolution des Inscriptions dans le PTIP

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Montant projets Energie¹⁶	19596	29625	27325		22031	13292	3000
Montant projets genre¹⁷	4470	2548	3355		13266	12314	8676
Montant total énergie	22196	32625	30325		23031	13492	3000
Montant PTIP	321526	317964	288442		408063	396367	377114
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Montant projets Energie	6,1%	9,3%	9,5%		5,4%	3,4%	0,8%
Montant projets genre	1,4%	0,8%	1,2%		3,3%	3,1%	2,3%
Montant total énergie	6,9%	10,3%	10,5%		5,6%	3,4%	0,8%
Montant PTIP	100,0%	100,0%	100,0%		100,0%	100,0%	100,0%

Source : Ministère des Finances

Ce même constat a été également fait en examinant le BCI. En effet, la part allouée au secteur de l'énergie dans le budget national a baissé en terme de pourcentage entre 2003-2005. D'environ 4 % en moyenne en 2003, cette part est passée à moins d'1 % en 2005 ; ce qui correspond à une moyenne de 2,3% sur la période.

Toutefois, il convient de souligner que cette tendance à la baisse a aussi été constatée dans la plupart des secteurs. En dehors de l'agriculture et du transport, toutes les autres parts des secteurs ont connu des baisses sensibles avec l'effet d'éviction des investissements consentis au profit du secteur des transports.

¹⁶ Projets inscrits dans le Programme Triennal d'Investissement

¹⁷ Projets relatifs aux femmes

Tableau 10 : Evolution de la programmation annuel du BCI

Secteurs	2003	2004	2005	Total
Agriculture	9,70%	11,60%	16,41%	13,13%
Artisanat	0,41%	0,02%	0,12%	0,18%
Commerce	0,34%	0,12%	0,32%	0,26%
Culture-Jeunesse & Sport	3,44%	1,05%	1,18%	1,77%
Education & Formation	20,26%	18,56%	12,47%	16,43%
Energie	4,05%	2,85%	0,96%	2,37%
Equipements administratifs	26,99%	22,88%	20,64%	23,07%
Etudes & Recherche Primaire	0,73%	0,61%	0,50%	0,60%
Projet concernant les femmes	4,78%	1,13%	1,44%	2,28%
Habitat & Urbanisme	0,53%	7,82%	10,33%	6,85%
Hydraulique rurale et agricole	2,68%	2,18%	1,93%	2,21%
Hydraulique urbaine – Assainissement	0,36%	4,24%	1,01%	1,77%
Industries	1,00%	1,13%	0,58%	0,87%
Postes et télécom – Information	0,69%	0,00%	0,43%	0,37%
Santé et nutrition	5,56%	2,63%	5,20%	4,55%
Tourisme	0,64%	0,11%	0,15%	0,27%
Transports	17,85%	23,10%	26,32%	23,01%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Sources : Données DDI, GENDER AUDIT Sénégal

En ce qui concerne le poids des investissements de l'énergie dans le secteur secondaire, il a aussi connu une baisse durant la période 2000-2003 en passant de 66,7% à 58,5%. Toutefois il convient de noter que c'est une évolution en dent de scie car en 2001 et 2002 la programmation pour le secteur de l'énergie a connu une hausse passant de 68 à 71% avant de connaître une baisse de plus de 15% en 2003 .

Tableau 11 : Evolution de la part de l'énergie dans le secteur secondaire

	2000		2001		2002		2003	
	Programmé	Réalisé	Programmé	Réalisé	Programmé	Réalisé	Programmé	Réalisé
Secteur Secondaire	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Industries	10,5%	3,6%	7,1%	6,8%	6,8%	5,9%	19,5%	16,1%
Mine	1,0%	1,3%	1,4%	4,1%	2,2%	2,4%	3,5%	3,1%
Energie	66,7%	83,5%	68,3%	36,7%	71,4%	68,9%	58,5%	59,9%
Autres	21,8%	11,6%	23,2%	52,4%	19,6%	22,7%	18,5%	20,8%

Sources : DPS

Pour ce qui est des investissements effectivement réalisés, le taux d'exécution est passé de 83,5% à 60% entre 2000 et 2003, ceci traduit la faible mobilisation de ressources destinées au secteur secondaire qui joue un rôle important dans la création de richesses.

La baisse du pourcentage du budget national alloué au secteur de l'énergie est constatée à un moment où le pays doit faire face à un accroissement des besoins énergétiques dans la mesure où la mise en oeuvre de la plupart des projets nécessite un approvisionnement régulier en services énergétiques. Ce constat a abouti au développement de l'approche multisectorielle par le CIMES qui vise l'intégration de la dimension énergétique dans les autres secteurs notamment les secteurs sociaux.

La question qui se pose est de savoir si les informations techniques et financières sur la mise en œuvre de ces projets d'investissement des autres secteurs sont mises à la disposition du ministère en charge de l'énergie.

Par exemple, dans le secteur de l'éducation qui est un bon exemple de synergie entre les secteurs, il a été retenu une composante « électrification des structures scolaires », intégrée dans la planification du ministère de l'éducation. Cependant, les responsabilités en ce qui concerne la mise en œuvre de cette composante n'ont pas été clairement définies.

En ce qui concerne la prise en compte des besoins spécifiques des femmes, l'analyse des dépenses publiques indique que la part de ces projets dans le BCI est passée de 4,78 % en 2003 à 1,44 % en 2005 (tableau 11 ci-dessus). Toutefois, il est important de souligner que les investissements prévus dans les secteurs nécessitant une utilisation de services énergétiques permettent pour l'essentiel l'amélioration des besoins des femmes. Par exemple, les efforts pour renforcer l'hydraulique urbaine, l'assainissement et la santé, contribuent à alléger les tâches des femmes. De même, concernant l'eau potable, les analyses précédentes ont montré que les femmes consacrent beaucoup de temps à l'exhaure de l'eau. Ainsi, en mettant à la disposition du secteur de l'eau des services énergétiques adaptés, on permet aux femmes de disposer du temps supplémentaire pour d'autres activités (éducation, activités productives).

5.2. Analyse du budget du Ministère de l'énergie

En ce qui concerne le Ministère en charge de l'énergie, le budget, arrêté à 18 179 618 000 FCFA en 2006 et provenant uniquement de l'Etat, vise essentiellement la promotion de l'électrification rurale, la gestion des énergies traditionnelles, ainsi que l'appui au sous-secteur des combustibles domestiques. Ces efforts qui attestent de la volonté des autorités de trouver des solutions aux besoins des populations rurales contribuent directement à l'amélioration des conditions de vie des femmes qui sont essentiellement concernées par ces questions.

Toutefois, il est important de souligner que ce budget affecté au secteur de l'énergie ne prend pas en compte les autres efforts du Gouvernement (facture pétrolière, subvention du gaz, etc.) qui visent l'accroissement de l'accès aux services énergétiques et le renforcement des performances du secteur. En outre, les financements des projets soutenus par les bailleurs de fonds et les ressources exécutées directement par d'autres acteurs (énergie solaire notamment) ne sont pas capitalisés dans cette analyse.

Tableau 12 : Budget prévisionnel 2006 du secteur de l'énergie

Direction de l'énergie	SECTEUR ENERGIE	Montant en 2006
	Projet Système d'Informations Energétiques	18.000.000
Personnel : 42.918.000	Projet Diffusion Electricité Rurale	11.338.000.000
Fonctionnement : 23.700.000	Transfert de capitaux	250.000.000
	Différentiel transport des produits pétroliers	1.000.000.000
	Projet d'Urgence Electrification Rurale	3.000.000.000
	Prospection de pétrole	250.000.000
	Projet Gestion Energies Traditionnelles	1.385.000.000
	Appui sous-secteur combustibles domestiques	872.000.000
Total = 66.618.000		18.113.000.000

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

Cette situation peut s'expliquer par les limites du système d'informations énergétiques qui ne prend pas en compte toutes les données relatives à l'énergie dans les autres secteurs.

L'analyse des dépenses allouées au secteur de l'énergie a fait ressortir les constats suivants :

- la part du budget national affectée directement au secteur de l'énergie a connu une baisse durant la période 2003-2005 ;
- des investissements consentis pour l'amélioration des performances du secteur de l'énergie, ainsi que les montants affectés à la composante énergie dans les autres secteurs ne sont pas souvent capitalisés dans l'appréciation des efforts du gouvernement ;
- la budgétisation selon le genre ne signifie pas nécessairement l'inscription de lignes budgétaires spécifiques aux besoins des femmes, mais plutôt un examen des besoins spécifiques des catégories d'acteurs et des interventions permettant de faire face aux contraintes de ces acteurs cibles. Ce travail démarre dès la phase de préparation de la stratégie sectorielle, en particulier la phase diagnostic.

Pour faire face à ces défis, il est nécessaire de procéder à une capitalisation des investissements réalisés dans les autres secteurs, la promotion d'une bonne synergie avec les autres acteurs, et une meilleure planification des interventions dans le secteur, en vue de l'accroissement et de l'efficacité des ressources allouées pour le développement des services énergétiques.

VI. VERS UNE POLITIQUE ENERGETIQUE SENSIBLE AU GENRE

Le Sénégal compte réviser prochainement sa Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie. Cette révision se basera, entre autres, sur les leçons tirées de la mise en œuvre de la politique actuelle, de l'évolution de la situation internationale, de l'exploitation des résultats des évaluations des programmes sectoriels et des récents travaux menés dans le secteur.

L'analyse approfondie des atouts du pays, ainsi que la prise en compte des défis liés à l'élaboration d'une politique et des programmes énergétiques sensibles au genre seront aussi d'un apport important, au cours de ce processus de révision.

En ce qui concerne les atouts, on peut noter l'engagement des autorités, l'existence de cadres institutionnels, le développement d'outils d'analyse et de formation en genre, l'existence de données socio-économiques.

6.1. Volonté politique et existence de cadres de référence

Durant des années, le débat sur la problématique du genre était mené par des spécialistes et experts qui ont tenté, à travers des analyses théoriques, d'insister sur la nécessité de la prise en compte de cette dimension dans toutes les interventions.

Aujourd'hui, la question du genre est mieux comprise grâce notamment à l'utilisation d'exemples simples pour illustrer les avantages de sa prise en compte dans l'atteinte des objectifs de développement, au travail de plaidoyer et aux différentes sessions de formation organisées à l'intention des groupes d'acteurs. Ces efforts ont abouti à une meilleure appropriation de cette dimension et une volonté manifeste des autorités de considérer la promotion de l'équité de genre comme un objectif de réduction de la pauvreté et de développement socio-économique.

Cadre de référence de la politique économique

La volonté du gouvernement s'est essentiellement traduite par un engagement d'intégrer la dimension genre de manière transversale dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Dans cette optique, la prise en compte du genre devient un processus holistique qui consiste non seulement à intégrer cette dimension dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), mais également dans les étapes de la chaîne de formulation des politiques sectorielles, des instruments opérationnels (plans et programmes sectoriels, CDMT, etc.) et dans la programmation budgétaire.

Toujours dans la même dynamique, et dans le souci de prendre en compte les recommandations du sommet de Beijing, le Sénégal s'est doté d'un plan d'action pour la femme qui a servi de base à l'élaboration de la Stratégie Nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre (SNEEG 2015).

En effet, la SNEEG est née de la volonté du gouvernement du Sénégal d'initier une démarche cohérente, basée sur l'intégration progressive des questions de genre dans les priorités de développement du pays. Cette démarche est soucieuse de l'égalité entre l'homme et la femme par la prise en compte effective des besoins de la femme et sa promotion économique et sociale.

La SNEEG, qui opérationnalise les orientations de la SRP, en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement, s'articule autour de quatre axes prioritaires : (i) la valorisation de la position sociale de la femme et le renforcement de ses potentialités ; (ii) la promotion économique des femmes en milieux rural et urbain ; (iii) la promotion de l'exercice équitable des droits et devoirs des femmes et des hommes et le renforcement de l'accès et de la position des femmes au niveau des sphères de décision ; et (iv) l'amélioration de l'impact des interventions en faveur de l'égalité et de l'équité de genre.

En somme, avec la SNEEG 2015, le Sénégal dispose d'un cadre de référence qui trace la conception nationale en matière de genre et d'un instrument opérationnel qui permet d'intégrer cette dimension dans tous les domaines. A travers cette stratégie, les services techniques définissent les politiques sectorielles, en tenant compte de manière effective, des besoins différenciés en vue d'améliorer les contributions des groupes (hommes, femmes, jeunes, etc.) au développement socio-économique.

6.2. Existence de cadres institutionnels

Pour traduire l'option du gouvernement de tenir compte de la dimension genre dans tout le processus d'élaboration, d'exécution et de suivi évaluation du DSRP, ainsi que des programmes et projets opérationnels, un Comité de Suivi « *Genre et DSRP* » a été mis en place par la CSPLP/MEF, en relation avec le Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social (MFFDS), l'UNIFEM et la Banque Mondiale. Ce groupe multisectoriel qui réunit toutes les catégories d'acteurs (services étatiques, société civile, chercheurs, partenaires au développement) a pour mandat d'accompagner les processus et suivre la mise en œuvre des stratégies en vue de s'assurer de la prise en compte effective de la dimension genre dans les politiques et programmes sectoriels. Pour atteindre ses objectifs, le Comité a mis en place trois commissions thématiques : (i) la commission genre et formulation des politiques, programmes et projets; (ii) la commission genre et indicateurs de suivi ; et (iii) la commission genre et budget.

Un autre groupe a été mis en place pour le suivi des OMD, en particulier dans le cadre de l'identification des besoins pour l'atteinte des OMD.

D'autres initiatives visant la promotion de l'intégration du genre dans les stratégies, politiques, programmes sectoriels sont menées par les différents acteurs de la vie socio-économique. Il s'agit, entres autres, de la mise en place de réseaux et de centres de recherche spécialisés.

Réseau Genre et Energie

La mise en place effective du Réseau Genre et Energie est passée par plusieurs étapes avant son avènement formel. L'idée de mettre en place un cadre de référence sur la problématique genre et énergie a commencé avec les groupes de discussion, organisés par le Programme Energie d'ENDA Tiers Monde sur les opportunités d'inclure le genre dans les stratégies énergétiques.

En effet, la réflexion a été initiée entre les partenaires pour une meilleure prise en compte du genre dans les politiques énergétiques dont la formulation n'était pas jusqu'ici sensible au genre et à une prise en compte différenciée des besoins des hommes et des femmes en ce qui concerne l'énergie.

Durant le second trimestre de l'année 2007, le réseau a adopté son plan d'action triennal qui met l'accent sur le renforcement des capacités à différents niveaux. Le Réseau National Genre et Energie est composé de membres de différents horizons : société civile, organisations communautaires, associations de femmes, services nationaux, secteur de la recherche, communication, projets nationaux.

Le réseau entend s'engager dans la vulgarisation à tous les niveaux des principes de la problématique genre énergie et s'approprier les résultats de l'audit genre pour une intégration dans les politiques et programmes énergétiques.

Laboratoire genre de l'IFAN - UCAD

Structure universitaire d'excellence pour la promotion de la recherche et le développement d'une expertise en genre, le laboratoire est un lieu de formation, de production pluridisciplinaire et multisectoriel de connaissances et d'analyse critique. A travers différentes activités (élaboration d'outils, recherche, formation, partenariat, encadrement, ...), il vise la production et la diffusion des connaissances scientifiques sur les rapports de genre et le renforcement des échanges entre les chercheurs et les acteurs impliqués dans l'analyse genre. C'est dans cette dynamique que s'inscrit le partenariat entre la Cellule de suivi du DSRP et le Laboratoire.

Autres cadres de concertations

Des structures regroupant les différents acteurs peuvent servir de cadre de concertation de promotion et d'intégration du genre dans les stratégies, politiques, programmes et projets sectoriels. A ce titre, le ***Comité Intersectoriel de Mise en œuvre des Synergies entre le secteur de l'Energie et les autres Secteurs Stratégiques (CIMES)*** qui est un espace multisectoriel peut jouer un grand rôle dans l'intégration du genre dans les politiques et programmes énergétiques, en relation avec les autres secteurs (éducation, santé, agriculture, élevage, pêche, eau, téléphonie rurale et nouvelles technologie de l'information et de communication).

Spécifiquement, le CIMES a pour principales missions: (i) la facilitation de l'accès aux services énergétiques de base des autres secteurs stratégiques de réduction de la pauvreté ; (ii) le développement des synergies entre le secteur de l'énergie et les autres secteurs; (iii) l'appui technique aux autres secteurs dans l'identification et la prise en compte de la composante énergétique ; (iv) l'appui à l'identification et à la diffusion des technologies énergétiques matures en matière d'électrification rurale et ce, dans une perspective de réduction de la pauvreté ; et (v) la mise en place d'un système de suivi/évaluation assorti d'indicateurs d'impacts pertinents.

6.3. Existence d'outils d'analyse et de formation en genre

En ce qui concerne les outils d'analyse et de formation, on constate que différentes initiatives ont été développées par les spécialistes et les structures impliqués dans la promotion de l'intégration de la dimension genre dans les stratégies de développement.

6.3.1. Le réseau Energia

C'est ainsi que le *Réseau ENERGIA* a élaboré un manuel de formation destiné aux acteurs (décideurs techniques, planificateurs de projets, ONG, secteur privé et académique). Il vise à renforcer la compréhension des interrelations entre le genre et l'énergie, et la prise en compte de la dimension genre dans les politiques, programmes et planification des projets énergétiques.

Dans ce manuel, les outils et techniques développés concernent les aspects suivants : (i) le genre et la politique énergétique ; (ii) le genre et le plaidoyer ; et (iii) la proposition de projet.

Au total, cinq modules, comprenant chacune une partie introductive, un manuel du formateur et un module de formation, ont été développés en anglais et traduits par la suite en français : (i) les concepts en genre et énergies, (ii) les outils genre pour les projets sur l'énergie, (iii) l'intégration du genre dans la politique énergétique, (iv) le plaidoyer dans le domaine du genre et de l'énergie et (v) l'intégration du genre dans les propositions de projets énergétiques et le renforcement des capacités des ONG dans le domaine de l'énergie.

Ces modules ont servi à l'animation des sessions de formation organisées au niveau des sous-régions et dans différents pays. Par ailleurs, il est retenu le développement de modules plus appropriés et adaptés aux besoins des formations à dispenser au niveau national, à partir des besoins et attentes des différents groupes d'acteurs avec le concours du Réseau National Genre et Energie.

6.3.2. Le Laboratoire genre de l'IFAN

Le laboratoire a produit, avec l'appui du PNUD, un manuel intitulé « *Guide méthodologique : une approche scientifique et technique de la prise en compte du genre dans les politiques et programmes pour l'atteinte des objectifs de développement du millénaire (OMD)* ».

En ce qui concerne les modules de formation, le laboratoire genre a développé les thèmes suivants : « Genre et planification », « Genre et VIH/Sida », « Genre et éducation », « Genre et politiques budgétaires » et « Outils de diagnostic des disparités, d'analyse et de planification ».

En outre, le laboratoire a mis en place un programme de formation et d'encadrement à l'endroit des étudiants pour la production de mémoires et de thèses sur la problématique genre, ainsi que des programmes de recherche sur le genre et développement.

Le Ministère de la famille, a aussi élaboré, avec l'appui du FNUAP, un « guide méthodologique pour la prise en compte des questions de genre dans les programmes et projets de développement : *savoir identifier les questions de genre, planifier et promouvoir l'égalité et l'équité de genre* ».

6.4. Existence de ressources humaines et compétences

Les formations dispensées sont importantes pour la multiplication et la qualification des ressources humaines, notamment des acteurs du développement impliqués dans la mise en œuvre des politiques nationales. C'est le cas de l'intégration du genre dans le secteur de l'énergie. Ces formations sont organisées par les différents groupes d'acteurs de la vie socio-

économique (société civile, collectivités locales, partenaires au développement, services de l'administration).

C'est dans ce cadre, que des séminaires de formation ont été organisés par le Gouvernement dans le cadre de l'Initiative Genre et Budget de l'UNIFEM. Le but de ces formations était de sensibiliser et de former les techniciens du Gouvernement, la société civile et les organisations de femmes sur le genre, en particulier la budgétisation sensible au genre.

Des élus locaux, des organisations de femmes et de la société civile ont également suivi des formations en genre, particulier sur le contrôle des processus budgétaires au niveau local.

En outre, une équipe sénégalaise composée de représentants des ministères en charge de l'Economie, du Développement social, des associations de femmes a participé à un atelier sous-régional sur l'intégration du genre dans toute la chaîne de préparation et la mise en œuvre des stratégies de développement.

Beaucoup de formations en analyse genre ont aussi été initiés par divers acteurs de la vie socio-économique, en particulier les partenaires technique et financier et la société civile. En effet, le PNUD, le PNUD SURF, l'UNICEF, le BIT, l'UNIFEM, le FNUAP, l'ACDI, le Centre parlementaire Canadien, la Fondation Friedrich Ebert, la FAFS, ont organisé des séries de formation pour les décideurs, les points focaux genre des ministères, des organisations de la société civile.

En 2005, le PNUD a formé tous les points focaux genre des départements ministériels et le personnel et agents de projets. Depuis plusieurs années, le BIT produit et vulgarise des manuels sur l'analyse genre. Des organisations de la société civile (ORGENS, COSEF,) ont également organisé des séries de formations à l'attention des enseignants et des élus locaux.

En ce qui concerne spécifiquement le secteur de l'énergie, des sessions de formation ont été organisées sur Genre et Energie dans le cadre des activités du Programme TIE-ENERGIA. Ainsi, cinq cadres de la Direction de l'Energie et du PROGEDE ont eu à suivre des formations aux niveaux sous-régional et national.

Toutefois, il convient de souligner les limites constatées dans le nombre de formations en genre pour les acteurs du secteur de l'énergie, ainsi que dans le suivi et l'accompagnement des acteurs nécessaires pour une application pratique dans leur travail quotidien. En effet, les acteurs formés n'ont pas eu souvent à tester ces connaissances, au cours de l'élaboration des politiques sectorielles.

L'enjeu consiste à : (i) accompagner ces acteurs formés dans le processus d'intégration de la dimension genre, à travers notamment les exercices d'écriture, (ii) veiller à leur participation au processus participatif de préparation de la politique énergétique et de leur faire jouer un rôle important dans la sensibilisation et surtout la conduite des analyses et diagnostics selon le genre.

6.5. Disponibilité de données socioéconomiques

L'identification des données en vue de leur collecte a montré l'existence de nombreuses sources potentielles. Par ailleurs, cet exercice a révélé que les structures disposent de beaucoup d'informations, dont le traitement permettrait de faire une analyse différenciée

selon le genre (cf. Tableau en annexe), malgré leur caractère non exhaustif. Ces informations sont issues d'enquêtes, des services de l'administration, d'entreprises du secteur, etc.

6.6. Défis à relever

Malgré l'existence de mécanismes pour encourager la prise en compte du genre dans la politique énergétique et les différentes opportunités qui s'offrent aux acteurs, cet exercice a permis de relever des contraintes qui se posent dans la perspective de la préparation de la politique sensible au genre.

Ces **défis** relatifs à la participation des acteurs, au renforcement des capacités, à la désagrégation et l'analyse de certaines données, aux aspects socioculturels, au coût de l'énergie et au financement des programmes et projets énergétiques doivent être relevés en vue de l'élaboration de la politique énergétique sensible au genre.

Mise en œuvre du processus participatif

La conduite d'un processus avec la participation de toutes les parties prenantes constitue un défi majeur de l'élaboration de la politique énergétique, compte tenu du fait que les acteurs du secteur ont pendant longtemps travaillé entre eux pour la préparation et la mise en œuvre de leurs interventions. A cet égard, l'expérience acquise lors du processus du DSRP, en particulier dans le cadre du CIMES, pourrait être capitalisée par les responsables du ministère en charge de l'énergie.

Insuffisance de ressources humaines compétentes en genre dans le secteur de l'énergie

Dans le cadre de la planification des politiques et programmes énergétiques, un engagement est pris en ce qui concerne l'intégration de la dimension genre. Cependant, dans la pratique, des analyses selon le genre ne sont pas faites au début de la conception de la politique. Cette situation peut s'expliquer par le fait que les acteurs ne disposaient pas de méthodologies simples pour l'intégration de cette dimension dans des documents opérationnels. En effet, ce travail nécessite la préparation et la mise à disposition de guides méthodologiques qui présentent dans le détail, les différentes tâches à mener par les responsables de la planification de la politique. Une formation à l'utilisation de ces outils et un accompagnement technique sont également nécessaires. Il s'agira donc de renforcer les formations spécifiques au secteur de l'énergie comme cela est prévu dans le cadre du réseau genre et énergie et de veiller à la participation de ces mêmes acteurs au processus participatif de préparation de la politique.

Exploitation des données et désagrégation selon le genre

Certaines données disponibles nécessitent un traitement et une interprétation selon le genre. Dans cette perspective, les centres de recherche (Université, Laboratoire Genre) et l'Agence Nationale de la Statistique (ANSD) devront être fortement mis à profit dans cet exercice.

L'enjeu consistera à améliorer la disponibilité de données quantitatives et qualitatives spécifiques dans les secteurs énergétiques et économiques, en vue de mieux apprécier la contribution des catégories d'acteurs, en particulier les femmes, dans l'atteinte des objectifs de croissance et de lutte contre la pauvreté.

Comportements ou aspect socioculturel

La société sénégalaise, comme d'ailleurs d'autres sociétés de par le monde, repose sur un certain nombre de valeurs et de pratiques d'ordre socioculturel ou religieuse. Ainsi, il est fréquent de constater l'existence de « normes » qui confèrent de fait des tâches à certaines catégories d'acteurs (les femmes pour les tâches ménagères notamment la cuisson, la corvée de bois, d'eau, etc.). Ce contexte socioculturel devra être considéré dans la prise en compte réelle du genre dans les politiques et programmes dans les secteurs de développement notamment celui de l'énergie.

Accès limité à l'énergie et financement des programmes et projets

L'énergie coûte cher au Sénégal car le pays est quasiment dépendant des produits pétroliers importés. Dans les zones défavorisées, ce coût prohibitif de l'énergie fait que les femmes, qui dans la plupart du temps sont les plus pauvres, ne peuvent pas avoir accès à des services énergétiques modernes pour la satisfaction de leurs besoins ou le renforcement de leurs capacités.

Il s'y ajoute que la plupart des programmes et projets énergétiques sont souvent financés par des partenaires au développement qui ne sont pas nécessairement sensibilisés sur les avantages d'une prise en compte du genre dans la mise en œuvre des interventions.

Par ailleurs, il est convenu de noter que le souci des pouvoirs publics, a toujours été de trouver des solutions d'urgence aux questions énergétiques qui se posent à l'ensemble de la population, plutôt que de procéder à une analyse différenciée des besoins énergétiques des catégories sociales.

VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'exercice d'audit du genre dans les politiques et programmes énergétiques est riche d'enseignements sur la situation actuelle de prise en compte du genre. Il en ressort que la volonté politique est et reste un facteur déterminant d'autant que ce sont les politiques qui dans leur conception et leurs orientations tracent les lignes directrices du secteur de l'énergie. La prise en compte du genre dès la conception, la définition de stratégies claires et planifiées ainsi que la définition de lignes budgétaires appropriées constituent autant de facteurs pouvant répondre aux attentes d'une intégration du genre dans les politiques et programmes énergétiques.

L'élaboration des politiques énergétiques n'était pas jusqu'ici motivée par des spécificités de groupe comme la prise en compte des besoins en énergie des femmes. Il était sous-entendu que les programmes ou projets d'énergie bénéficiaient indistinctement aux hommes et aux femmes. Cependant, quelques projets et programmes ont eu à mettre en pratique l'approche genre, mais la durée de vie parfois courte de ces projets, ne permet pas de les inscrire dans une dynamique de changement. Malgré tout, des programmes d'envergure sont parvenus aujourd'hui à imposer le genre dans la ligne de conduite de leurs activités, ce qui a ouvert aux femmes d'autres possibilités et stimulé les politiques.

La population sénégalaise vit en majorité dans les zones rurales où subsistent des conditions de précarité qui limitent l'accès à des opportunités de sortie de crise. L'accès à l'énergie et aux services énergétiques reste encore très circonscrit ou sous-utilisé, notamment en ce qui concerne les femmes qui ont un calendrier chargé d'activités réalisées manuellement par absence d'une énergie libératrice.

L'agriculture est le principal secteur pourvoyeur d'emplois en milieu rural, où interviennent particulièrement les femmes. Le secteur agricole contribue à la sécurité alimentaire dans des conditions où les facteurs de production sont disponibles et accessibles autant aux hommes qu'aux femmes et dans la mesure où il génère des revenus pour la population rurale. L'électrification rurale constitue une très bonne opportunité pour l'autonomisation des femmes et la création de richesses, ce qui au-delà d'une sécurité alimentaire garantie, permet d'atteindre rapidement l'objectif de réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim.

Le Sénégal est en train de mettre à jour sa Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie, qui constitue le cadre idéal de prise en compte effective du genre. L'élaboration de la nouvelle lettre du secteur coïncide avec un contexte favorable avec la sensibilisation et la formation des acteurs clés et surtout avec l'exercice d'audit du genre. Malgré tout, l'effectivité du genre dans les politiques et programmes sur l'énergie dépendra autant de la volonté politique que de l'exploitation des atouts dont le Sénégal dispose en termes de cadres d'initiatives et de formulation d'approches.

Des recommandations ont été formulées afin d'atteindre rapidement les objectifs attendus en termes d'intégration du genre dans les politiques et programmes énergétiques.

RECOMMANDATIONS

Elaboration de la politique et des stratégies énergétiques

1. Veiller à ce que le processus d'élaboration des politiques en cours, notamment, la Nouvelle Politique énergétique intègre la dimension genre.
2. Réviser les objectifs de desserte pour atteindre 50 ou 60% de taux d'électrification rurale dans les 10 prochaines années, afin de faciliter l'accès des femmes aux services énergétiques pour les usages productifs.
3. Promouvoir le Partenariat Public Privé adopté par la nouvelle stratégie d'Electrification Rurale, dans un cadre favorable à l'Entreprenariat féminin, à travers notamment l'encadrement des groupements féminins et des femmes d'affaires pour le montage des projets ERIL, PREM et leur implication dans la gestion des concessions d'électrification rurale.
4. Intéresser les opératrices économiques aux différents programmes du secteur de l'énergie : stratégie à développer en partenariat avec le Ministère de l'entreprenariat féminin.
5. Promouvoir la disponibilité et l'utilisation des énergies renouvelables et modernes moins polluantes et financièrement accessibles aux femmes.
6. Promouvoir une approche services énergétiques par une analyse des besoins différenciés des groupes cibles.
7. Examiner les possibilités d'application de tarifs préférentiels pour les usages productifs et / ou de coûts différenciés selon les besoins et les groupes cibles.
8. Diffuser à grande échelle les alternatives de lutte contre la pauvreté et les expériences réussies.
9. Impulser la recherche et la production d'équipements et de technologies propres appropriées pour libérer les femmes des tâches pénibles.
10. Veiller à l'implication des organisations de la société civile et du secteur privé dans le processus de préparation et de mise en œuvre de la nouvelle politique énergétique.

Financement du secteur

11. Accroître les financements destinés au secteur afin de développer l'accès des populations aux services énergétiques permettant de couvrir les besoins différenciés des hommes et des femmes.

Renforcement des capacités des acteurs

12. Elaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la formulation de politiques et la planification de projets et programmes.

13. Assurer la synergie entre les groupes d'acteurs (CIMES, Laboratoire genre de l'UCAD, Réseau Genre Energie, Cellule DSRP du Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'énergie, etc.)

Information sensibilisation

14. Rendre davantage disponible des indicateurs et des données désagrégées selon le genre dans les statistiques énergétiques et économiques.
15. Elaborer et mettre en œuvre les programmes d'information, de sensibilisation et de communication au profit des décideurs et acteurs concernés, impliqués dans le processus de préparation et de suivi des politiques énergétiques.

PLAN D' ACTIONS

Recommandation	Mesures et actions prioritaires	Activités	Période d'exécution	Responsables / Acteurs	Coûts (millions de FCFA)	Résultats attendus/ indicateur
Veiller à l'intégration de la dimension genre dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des Politiques énergétiques	Réaliser des analyses approfondies sur les disparités et l'identification des besoins différenciés et des indicateurs de genre dans le secteur de l'énergie	- Mise en place d'un groupe de travail	2007 -2008	CIMES	10	Une Politique énergétique sensible au genre est élaborée
Promouvoir le Partenariat Public Privé, favorable à l'entreprenariat féminin	Mesures visant à impliquer les femmes dans la gestion des concessions d'électrification rurale et des projets ERIL, PREM	- Mise en œuvre de programmes d'information sur les ERIL, PREM - Former en gestion et management de projets les membres des groupements féminins et des femmes d'affaires	2007-2008	Ministères chargés de l'Energie ASER,... Ministère en charge des femmes Laboratoire Genre/ IFAN	50	Des groupements féminins et des femmes d'affaires sont sensibilisés sur les opportunités existantes
Mettre à la disposition des femmes productrices des services énergétiques adaptés et à moindre coût Adopter une tarification favorable aux couches défavorisées	Réaliser des études Instaurer une tarification adaptée aux différents niveaux de consommation	- Examiner les mesures de facilitation d'accès	Début 2008	Ministères chargés de l'énergie ASER Commission de Régulation du secteur de l'électricité	5	Amélioration des gains de productivité, de la santé de la femme et la préservation de l'environnement

	- Favoriser la concertation entre les décideurs et les Associations de consommateurs					
Promouvoir les projets énergétiques sensibles au genre	Analyser l'efficacité et l'efficience des ressources allouées au secteur énergétique	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une revue des dépenses publiques dans le secteur. - Elaboration du cadre de dépenses à moyen terme du secteur de l'énergie (CDSMT) 	Début 2008	Ministère de l'Énergie Ministère de l'Économie et des Finances	15	Des recommandations visant le renforcement des ressources et leur utilisation sont formulées
Elaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des acteurs	Concevoir et planifier la formation des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> -Développer et / ou capitaliser les outils méthodologiques - Organiser des ateliers de formation -Production de supports pour la sensibilisation 	2007 -2008	Ministère de l'énergie CIMES Réseau Genre et Energie ENDA	50	Les acteurs du secteur de l'énergie sont sensibilisés et formés sur les outils et méthodologies d'intégration du genre dans les stratégies
	Mettre en œuvre un programme d'accompagnement des acteurs	Conduite d'exercices pratiques d'intégration du genre dans le processus d'élaboration de la politique (diagnostic, orientations stratégiques, choix des indicateurs, financement, mécanismes d'évaluation)	2007-2008	Ministère en charge de l'énergie CIMES	15	Les acteurs du secteur de l'énergie sont accompagnés dans le processus de préparation de la politique

	Accompagner techniquement les ministères dans la préparation, l'exécution et le suivi du processus budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> - élaborer un guide méthodologique sur les étapes pour intégrer la dimension genre dans la préparation des projets - organiser un atelier méthodologique sur les différentes étapes - accompagner les responsables de la préparation de budget (DAGE, ...) dans les différentes étapes - évaluer et apprécier les dossiers de projets élaborés 	Début 2008	Ministères en charge de l'énergie Direction du Budget CIMES	50	Des budgets sensibles au genre sont élaborés par les ministères techniques
	Accompagner les acteurs chargés du suivi de l'exécution de la politique sectorielle	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition d'expertise - Echanges d'expériences sur les bonnes pratiques 	Permanente	Ministères en charge de l'énergie CIMES	10	Les acteurs sont accompagnés dans le suivi de l'exécution de la politique sectorielle
Mettre à jour les données existantes, produire de nouvelles données et veiller à la désagrégation des indicateurs selon le genre	Mise à profit de l'Agence de la Statistique de la Démographie (ANDS) et des centres de recherche	<ul style="list-style-type: none"> Conduite de travaux d'exploitation et d'analyse des données Production de nouvelles données quantitatives et qualitatives spécifiques 	2008- 2010	Ministères en charges de l'énergie ANSD Acteurs	50	Des informations utiles pour l'analyse du genre sont produites et mises à la disposition des acteurs
Assurer la synergie entre les groupes d'acteurs (CIMES, Laboratoire genre de l'UCAD, Réseau Genre Energie, Ministère de l'énergie, Cellule DSRP, etc.)	Favoriser la collaboration entre les centres de recherche et les autres acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer un plan de travail consolidé Recherche-action (études spécifiques, recherche opérationnelle,...) 	2007-2008	Ministères en charge de l'énergie	PM	Les acteurs partagent les expériences et collaborent dans le cadre de la conduite de leurs activités
Elaborer et mettre en œuvre les programmes d'information, de	Former les décideurs, les parlementaires et les autres acteurs	Elaboration de supports de communication sur Genre et Energie en français et en langues		ENDA Réseau Genre	50	les groupes cibles sont sensibilisés

sensibilisation et de communication	concernés impliqués dans le processus de préparation et de suivi des politiques énergétiques	nationales Organisation de séances de formation pour les élus locaux, décideurs...	2008 - 2010	et Energie Laboratoire Genre		
-------------------------------------	--	---	-------------	---------------------------------	--	--

ANNEXES

ANNEXE 1. Equipe d'audit

L'équipe d'audit est composée de :

Membres de l'équipe	Institution	Responsabilité
Mme Yacine Diagne Gueye,	ENDA Energie, Environnement, Développement	Coordonnatrice de l'exercice
Mr Mamadou Assane Niang	Cellule DRSP	Economiste
Mr Louis Seck	Direction de l'Energie	Spécialiste en Energie
Mme Fatou Sarr Sow	Laboratoire Genre de l'IFAN	Spécialiste Genre
Mr Ousmane Fall Sarr	Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER)	Spécialiste en Electrification Rurale
Mr Mayacine Camara	Cellule DRSP	Analyste de budget
Mme Fatou Diouf	Cellule DRSP	Analyste statistique

ANNEXE 2 : BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- FALL, Alioune, DIAKATE, Cheikh, THIOUNE, Lamine.- **Le nouveau cadre institutionnel et l'organisation du secteur électrique du Sénégal.**- Dakar : Direction de l'énergie.- 26p.
- REPUBLIQUE DU SENEGAL : MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES.- **DRSPII : Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2006-2010.**-
- DENTON, Fatma ; DIAGNE GUEYE, Yacine; SECK, Emmanuel.- **Des communautés en marge du développement : Energie et pauvreté : Histoires vécues de femmes et d'hommes.**- Dakar : Enda Energie, 2005.- 65p.
- DENTON, Fatima ; SECK, Emmanuel et al.- **Le visage de la pauvreté énergétique à travers la femme au Sénégal.**- Dakar : Enda Energie, 2005. – 27p.
- REPUBLIQUE DU SENEGAL : MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES.- **Lettre de politique de développement du secteur de l'énergie.**- Dakar : Ministère de l'énergie et des mines, 9 Avril, 2003.- 14p.
- REPUBLIQUE DU SENEGAL : MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES.- **Note technique sur l'étude prospective « Sénégal 2025».**- Dakar : Direction des stratégies de développement.- 10p.
- REPUBLIQUE DU SENEGAL : MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES.- **Système d'information énergétique su Sénégal : SIE-Sénégal 2006 : un outil d'aide à la décision : rapport provisoire 2006.**- Dakar : Direction de l'énergie, 2006.- 58p.
- REPUBLIQUE DU SENEGAL : MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES.- **Tableau de bord de l'économie Sénégalaise.**- Dakar : Direction de la prévision et des études économiques, Mars, 2007.- 23p.
- SOW, Pape Touty.- **Etude de montage de projets d'investissements multisectoriels : version finale.**- Dakar : ASER, Banque Mondiale, Février 2004.-35p.
- REPUBLIQUE DU SENEGAL : MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES.- **Suivi des objectifs du millénaire pour le développement : un monde meilleur pour tous.**- Dakar : Direction de la planification, Mai, 2004.- 35p.
- DIOP, Amadou Bamba.- **Système d'information énergétique du Sénégal : SIE-Sénégal 2005: un outil d'aide à la décision : rapport 2005.**- Dakar : Direction de l'énergie, 2005.- 30p.
- REPUBLIQUE DU SENEGAL : MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES.- **Cadre législatif et réglementaire du secteur de l'électricité au Sénégal.**- Dakar : Direction de l'énergie, Octobre, 2006.-10p.
- REPUBLIQUE DU SENEGAL : PRIMATURE.- **Programme National de développement local.**- Dakar : Primature, Février, 2006.- 42p.

- DIAGNE, Astou Diop.- **Stratégie Nationale pour l'égalité et l'équité du genre au Sénégal SNEEG 2015.**- Dakar : Ministère de la femme, de la famille et du développement social.- 117p.
- REPUBLIQUE DU SENEGAL : MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES.- **Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement : Sénégal rapport OMD 2005 : un monde meilleur pour tous.**- Dakar : Direction de la planification, Janvier, 2005.- 48p.
- REPUBLIQUE DU SENEGAL : MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES.- **Lettre de politique de développement de l'électrification rurale.**- Dakar : Ministère de l'énergie et des mines, Juillet, 2004.- 11p.

ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS A L'AUDIT

Gender audit of energy policy and programmes: overall participation of stakeholders in Senegal

Participant N°	Participant Short name	Family name	Address of Participant	Telephone N°	Fax N°	E-mail
Activity 1: participants in the Training and planning workshop						
1	M. Yéro	SAM	8, rue Docteur Guillet BP 4010 Dakar	823 88 91 512 27 42 823 14 37		yersame@yahoo.fr yero_sam@hotmail.com
2	M. Mamadou	NDOYE	Ministère de la Femme Direction de la Famille 3, Rue Bérenger Ferraud	823 89 85 655 47 04		dirfamille@yahoo.fr m.ndoye@yahoo.fr
3	Ms Ndéye Maty	NDOYE	USE / CONGAD BP 5070 Dakar	865 10 33 824 16 41 503 40 22		maty-ndoye@yahoo.fr use@sentoo.sn congad@sentoo.sn
4	Ms Mireille	EHEMBA	PERACOD BP 3869 Dakar	832 64 71 631 41 01		
5	M. Alassane Ségou	NDIAYE	PERACOD BP 3869 Dakar	639 30 55 832 64 71		alsndiaye@yahoo.fr
6	Mr Jean Pascal	CORREA	Enda Energie, 54 rue Carnot BP 3370 Dakar Sénégal	822 24 96 821 75 95		enda.energy@orange.sn
7	Ms Fatima	DENTON	Chef d'Equipe Adaptation et Changement Climatique Avenue Cheikh Anta Diop x Boulevard de l'Est BP: 11 007 Peytavin			fdenton@idrc.sn.org
8	Mr Ibrahima	NIANG	PROGEDE/Direction Energie 104 Rue Carnot, BP4021	842-70-22		combusdom@yahoo.fr
9	Ms Faty	DIALLO	SENELEC 28, Rue Vincens	839 30 16		faty.niang@senelec.sn
10	Mr Moussa	DIOP	DMC SENELEC Bel air	839-98-90 693-28- 00		laxone1@gmail.com moussa.diop1@senelec.sn
11	Ms Fatou Diack	DIAO	Ministère de l'Agriculture: Direction de l'Agriculture	823-86-05 / 557- 96-98		diack_fatou@yahoo.fr mmecissoko@gmail.com
12	Ms May	SENGENDO	Africa Regional Network Coordinator EAETDN	256-77639125		

			P.O BOX 5933 Kampala - Uganda		
13	Mr Smail	KHENNAS	Senior Energy Expert 25 Troubridge walk, Rugby, United Kingdom	447732575725 441788816 330	
14	Ms Mame Dieynaba	DJIGUEUL	CRSE ex Camp Lat Dior Dakar BP 11 701 DAKAR	569 48 44 867 20 92 869 42 06	diebadjig@yahoo.fr
15	Mr Ousmane Fall	SARR	ASER	637 88 45	ofsarr@aser.sn
16	Mr Louis	SECK	DE / ME 104, Rue Carnot, BP 4021, Dakar, Sénégal	821 15 45 822 04 42 822 04 30	lseck@hotmail.com lseck2@yahoo.fr
17	Mr Mouhamadou Moustapha	FALL	ASER	638 95 17 849 47 17 849 47 27	aftafall@yahoo.fr
18	Mr Pape Alassane	DEME	PROGEDE / DE / ME Direction de l'Energie 104, rue Carnot	647 56 60 823 18 32	papdeme61@yahoo.fr
19	Mr Mayacine	CAMARA	CSPLP / MEF	420 22 09 889 21 66	camaramayacine@yahoo.fr
20	Mr Ibrahima	DIA	CSPLP / MEF	889 21 66	
21	Ms Fatou	DIOUF	CSPLP / MEF	889 21 66 652 22 40	ffdiouf@hotmail.com
22	Mr Mamadou A.	NIANG	CSPLP / MEF	889 21 66	dsrp@refer.sn
23	Ms Fatou	SARR	LABORATOIR Genre IFAN Ifan- Université Cheikh Anta Diop Dakar Adresse : 9563-Sacré cœur III	827 60 29 658 89 08 823 57 54	sarrsow@yahoo.fr
24	Ms Hawa Ly	DIALLO	Rue Alpha Hachimiou Tall (ex Calmette) Tél. 8495401/ 8495402	849 54 54 547 83 06 849 54 01 822.14.63	hawamolel@yahoo.com
25	Ms Abibatou	NDIAYE	Cité Bakary 2- Sacré cœur 3 VDN	827 22 54 825 78 48 63478 48	fafsnationale@yahoo.fr
26	Ms Ndéye Louise	SARR	ISE / UCAD	656 77 66	samanere2@yahoo.fr
27	Mr Maguette	DIOP	Ministère du Plan et du Développement durable 8 Rue du Dr Guillet Dakar	842 72 96 823 88 91	bassyantan@yahoo.fr

29	Mr Michel	SECK	Direction de l'Environnement DEEC/Ministère de l'Environnement 106 rue Carnot	821 07 25	michelseck@hotmail.com
30	Ms Fatou GUEYE	GAYE	Projet Genre, Ministère de la Femme de la Famille et de l'Action Social Immeuble oro Basse Fann Hock	842 33 12	faguevegay@yahoo.fr
31	Ms Touria	DAFRALLAH	Enda Energie, 54 rue Carnot BP 3370 Dakar Sénégal	822 24 96	enda.energy@orange.sn
32	Mr Emmanuel	SECK	Enda Energie, 54 rue Carnot BP 3370 Dakar Sénégal	822 24 96	enda.energy@orange.sn
33	Ms Yacine Diagne	GUEYE	Enda Energie, 54 rue Carnot BP 3370 Dakar Sénégal	822 24 96	enda.energy@orange.sn
34	Mr Sécou	SARR	Enda Energie, 54 rue Carnot BP 3370 Dakar Sénégal	822 24 96	enda.energy@orange.sn
35	Mr Djimingué	NANASTA	Enda Energie, 54 rue Carnot BP 3370 Dakar Sénégal	822 24 96	enda.energy@orange.sn

Activity 2 : Stakeholder participation in Data and information collection phase

Participant N°	Participant Short name	Family name, first name	Address of Participant	Telephone N°	E-mail
1	Mr Lamine	THIOUNE	Directeur de l'Energie		
2	Mr Alioune	FALL	Ancien Directeur de l'Energie et de la CRSE, Consultant	639 44 55	afall24@orange.sn
3	Mr Aliou	NIANG	Directeur de l'ASER (<i>Remplacé quelques temps après</i>)		
4	Ms Abibatou	NDIAYE	Cité Bakary 2- Sacré cœur 3 VDN	827 22 54 825 78 48 63478 48	fafsationale@yahoo.fr
5	Ms Marième	DIOP	Route des Mamelles BP 2672 Dakar	860 03 21 644 08 20	yam_diop@yahoo.fr apaps@sentoo.sn
6	M. Tanor	FALL	Eaux et Forêts Parc Forestier Hann BP 1831	8238 75	tanorfall@gmail.com
7	M. Ousmane	CISSOKO	Ministère de l'Agriculture / D.A 14, Avenue Lamine Gueye		cisko20@gmail.com
8	Ms Yvonne	FAYE	Energie R 12, liberté 6 Extension	553 67 36 867 37 90	energier@orange.sn yvy32@hotmail.com

9	Mr Alassane	WADE	ACAPES FONGS	879 20 20 546 37 67	alwade2@yahoo.fr www.fongs.sn
10	Mr Michel	TINE	VEV Thiès, Route de Khombole BP 732	654 59 80 951 41 14	mich_tine_2006@yahoo.fr
11	Ms Rufina Dabo	SARR	Association des Femmes pour la promotion des Sciences et Techniques	849 75 91 849 70 67 564 08 74	finatech@yahoo.fr
12	Ms Nogoye	DIOP	Consultante Indépendante Pikine	521 33 74	nogoyed2003@yahoo.fr
13	Ms Sokhna	SIGNATE	Plate forme multifonctionnelle de Bantantinty, Village de Bantantinty CR de Nétébougou Arrondissement de Missirah, Tambacounda	982 34 03	
14	Ms Ndéye Fatou Diaw	GUENE	Direction de l'Environnement et des Etablissements classés (DEEC) 106, rue Carnot	821 07 25 570 78 09	mactarguene@yahoo.fr
15	Ms Aminata Kane	TOURE	ANSD Rue 1 x bd de l'Est BP 116 Dakar		
16	Ms Astou	SAGNA	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie Rue 1 x bd de l'Est BP 116 Dakar		astoubobo-sagna@yahoo.fr
17	Mr Lamine	LABOU	DPEE / MEF Rue 1 x bd de l'Est BP 116 Dakar	633 96 59	laboulam@yahoo.fr
18	Ms Clara	BASTARDES	Laboratoire Genre (IFAN) Espagne Centre Etudes Africaines	315 59 86	cbastardes@hotmail.com
19	Ms Aminata	DIENG	Réseau National des Femmes Rurales du Sénégal	558 09 54	amibara56mamadou@yahoo.fr
20	Ms Penda Cissé	NDIAYE	CAS/ PNDS/ Ministère de la Santé Rue Aimé Césiare Fann Résidence	869 42 73 644 41 57	cissependa@yahoo.fr
21	Mr Malick	SOW	FAPAL/LOUGA BP 470 LOUGA	967 62 08 658 29 41	fapalf@yahoo.fr fouglouga@yahoo.fr
22	Ms Kartharna	LANG	GTZ/PERACOD BP 3869	410 58 88	lang-kat@yahoo.fr
23	Mr Blane	HARVEY	UNITAR / Université Mc Gill Canada		blane.harvey@unitar.org
24	Ms Mame Dieynaba	DJIGUEUL	CRSE ex Camp Lat Dior Dakar CRSE BP 11 701 DAKAR	569 48 44 867 20 92 869 42 06	diebadjig@yahoo.fr
25	Mr Ousmane Fall	SARR	ASER	637 88 45	ofsarr@aser.sn

26	Ms Anne	CORREA	Consultant	834 77 40 650 47 18	annecorresfr@yahoo.fr
27	Mr Louis	SECK	DE / ME 104, Rue Carnot, BP 4021, Dakar, Sénégal	821 15 45 822 04 42 822 04 30	lseck@hotmail.com lseck2@yahoo.fr
28	Mr Mouhamadou Moustapha	FALL	ASER	638 95 17 849 47 17	aftafall@yahoo.fr
29	Mr Pape Alassane	DEME	PROGEDE / DE / ME Direction de l'Energie 104, rue Carnot	647 56 60 823 18 32	papdeme61@yahoo.fr
30	Mr Mayacine	CAMARA	CSPLP / MEF	420 22 09 889 21 66	camaramayacine@yahoo.fr
31	Mr Alaya	OUARME	CSPLP / MEF	889 21 66 542 34 15	ouarme@gamil.com
32	Ms Fatima	DENTON	Chef d'Equipe Adaptation et Changement Climatique Avenue Cheikh Anta Diop x Boulevard de l'Est BP: 11 007 Peytavin		
33	Ms Faty	DIALLO	SENELEC 28, rue Vincens	839 30 16	faty.niang@senelec.sn
34	Mr Abdoulaye	TOURE	GEN/Sénégal Quartier Ndiop à Meckhé	664 23 94	abtoure@refer.sn

Activity 3 : FOCUS GROUP

FOCUS GROUPE I : Les défis pour réussir une politique énergétique sensible au genre

	Mr Alasane	NDIAYE			
	Mr Louis	SECK			
	Mr Mouhamadou Moustapha	FALL			
	Mr Ousmane	FALL SARR			
	Mr Ousmane	CISSOKHO			
	Ms Ndèye Fatou	GUENE			
	Ms Abibatou	NDIAYE			
	Mr Pape Alassane	DEME			
	Mr Mamadou Assane	NIANG			
	Mr Abdou	NDOUR			

FOCUS GROUPE II : REALISATION DES OBJECTIFS DE GENRE PAR L'ENERGIE

	Ms Fatou	SARR			
--	----------	------	--	--	--

	Ms Mireille	EHEMBA			
	Ms Fatou	DIOUF			
	Ms Aminata Kane	TOURE			
	Mr Alassane	WADE			
	M. Tanor	FALL			
	Ms Ndèye Louise	SARR			
	Ms Aminata Kane	TOURE			
	Ms Aminata	DIENG			
PROMOUVOIR LE GENRE ET L'ENERGIE DANS LES POLITIQUES ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT					
	Ms Marième	DIOP			
	Ms Yacine	DIAGNE GUEYE			
	Mr Jean Pascal	CORREA			
	Ms Hawa LY	DIALLO			
	Mr Lamine	LABOU			
	Mr Mayacine	CAMARA			
	Mr Alaya	OUARME			
	Ms Mame Dieynaba	DJIGUEUL			
	Ms Yvonne	FAYE			
Activity 4 : VALIDATION WORKSHOP WITH MINISTRY OF ENERGY					
1	Mr Lamine	THIOUNE	Directeur de l'Energie		
2	Mr Alioune	FALL	Ancien Directeur de l'Energie et de la CRSE, Consultant	639 44 55	afall24@orange.sn
3	Mr Aliou	NIANG	ASER		
4	Ms Abibatou	NDIAYE	Cité Bakary 2- Sacré cœur 3 VDN	827 22 54 825 78 48 63478 48	fafsnaionale@yahoo.fr
5	Ms Marième	DIOP	Route des Mamelles BP 2672 Dakar	860 03 21 644 08 20	yam_diop@yahoo.fr apaps@sentoo.sn
6	Mr Ousmane	CISSOKO	Ministère de l'Agriculture / D.A 14, Avenue Lamine Gueye		cisko20@gmail.com
7	Ms Ndèye Fatou Diaw	GUENE	Direction de l'Environnement et des Etablissements classés (DEEC) 106, rue Carnot	821 07 25 570 78 09	mactarguene@yahoo.fr
8	Ms Astou	SAGNA	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie Rue 1 x bd de l'Est BP 116 Dakar		astoubobo-sagna@yahoo.fr

9	Mr Lamine	LABOU	DPEE / MEF Rue 1 x bd de l'Est BP 116 Dakar	633 96 59	laboulam@yahoo.fr
10	Ms Mame Dieynaba	DJIGUEUL	CRSE ex Camp Lat Dior Dakar CRSE BP 11 701 DAKAR	569 48 44 867 20 92 869 42 06	diebadjig@yahoo.fr
11	Mr Ousmane Fall	SARR	ASER	637 88 45	ofsarr@aser.sn
12	Mr Louis	SECK	DE / ME 104, Rue Carnot, BP 4021, Dakar,	821 15 45 822 04 42	lseck@hotmail.com lseck2@yahoo.fr
13	Mr Pape Alassane	DEME	PROGEDE / DE / ME Direction de l'Energie 104, rue Carnot	647 56 60 823 18 32	papdeme61@yahoo.fr
14	Mr Mayacine	CAMARA	CSPLP / MEF	420 22 09 889 21 66	camaramayacine@yahoo.fr
15	Ms Fatima	DENTON	CRDI		sdenton@idrc.org.sn
16	Mme Fatou	SARR SOW	Laboratoire Genre UCAD		sarrsow@yahoo.fr
17	Mr Amadou Assane	NIANG	Cellule DRSP		dsrp@refer.sn
18	Mme Fatou	DIOUF	Cellule DRSP		ffdiouf@hotmail.com
19	Mme Mame Dieynaba	DJIGUEUL	CRSE		diebadjig@yahoo.fr
20	Mme Faty Niang	DIALLO	SENELEC		kady.niang@senelec.sn khady.niang@senelec.sn
21	Mr Alassane Wade	FONGS			fongs@sentoo.sn
22	Mme Mireille	EHEMBA	PERACOD		affoud@yahoo.fr
23	Mr Alassane Ségou	NDIAYE	PERACOD		alassane.ndiaye@peracod.com alsndiaye@yahoo.fr
24	Mme Anne	CORREA	Consultante		annecorreafr@sentoo.sn annecorrea@orange.sn
25	Mme Ndeye Maty	NDOYE	CONGAD USE		maty.ndoye@yahoo.fr use@sentoo.sn

Matrice des parties prenantes pour promouvoir le genre et l'énergie

OBJECTIF	ACTEURS	ATTENTES / ROLES	INSTRUMENTS/OUTILS	INDICATEURS
PROMOUVOIR LE GENRE ET L'ENERGIE DANS LES POLITIQUES ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT	Gouvernement	- Politiques - Planification	- Budget, - Programmes, - Projets, - Outils,	Taux du budget Réglementation (fiscalité, prix, etc), Fonds ou part du budget Nombre de projet/programme Certains indicateurs du DSRP
	Interministériel - CIMES	- Promotion - Sensibilisation - Veille - Conseil / Appui - Contrôle	- Outils, - Etudes & Recherche - Plan d'action	- Rapports et documents élaborés - Plan d'action élaboré - Nombre et types de personnes sensibilisés
	Intergouvernemental - CEDEAO / UEMOA	- Renforcement de capacités - Politique régionale	- Livre Blanc - Programmes	- Plan d'action - Rapports d'activités et de suivi - Documents de programmes
	ONG/Société Civile	- Plaidoyer pour des réformes pro-genre - Promotion - Renforcement de capacités - Veille - Mobilisation sociale et financière	- Plans d'action	- Nombre de mesures réglementaires prises par les décideurs - Nombre de projets/programmes initiés
	Elus locaux	Formulation de politique Planification	- PLD	- PAI
	Parlementaires	- Législation - Veille	- Réseaux parlementaires - Commissions	- Propositions de loi - Amendements
	OCB/Acteurs locaux	- Appropriation de la dynamique - Veille / contrôle citoyen	- Planification participative - Suivi - Initiatives et comportements novateurs	- Nombre de projets/initiatives locales - Nombre de PAI à base participative
	Partenaires au développement / Bailleurs	- Assistance technique - Appui financier	- Conventions - Protocole, - Programmes	- Documents de référence, - Rapports, - Parts du budget

Indicateurs pouvant intéresser une étude sur le genre et l'énergie suivant différentes publications

Sources de données	Type	Périodicité	Types de données							
			Types d'énergie consommée	Mode d'éclairage : répartition des ménages selon le milieu de résidence et les éléments de confort	Combustible de cuisine ; répartition des ménages selon le milieu de résidence et le combustible de cuisine utilisé	Equipement du ménage : répartition des ménages selon le milieu de résidence et le taux d'équipement par rapport à certains biens	Dépenses de consommation (avec autoconsommation et sans autoconsommation) : répartition des dépenses de consommation selon le milieu de résidence	Dépenses de logement décomposées entre loyers bruts, entretien et répartition, électricité et combustibles	Alphabétisation, taux d'alphabétisation de plus 15 ans par sexe et selon le milieu de résidence, évolution du taux des adultes, etc.	
ESAM / ANSD / MEF	Enquête	5 ans	Types d'énergie consommée	Mode d'éclairage : répartition des ménages selon le milieu de résidence et les éléments de confort	Combustible de cuisine ; répartition des ménages selon le milieu de résidence et le combustible de cuisine utilisé	Equipement du ménage : répartition des ménages selon le milieu de résidence et le taux d'équipement par rapport à certains biens	Dépenses de consommation (avec autoconsommation et sans autoconsommation) : répartition des dépenses de consommation selon le milieu de résidence	Dépenses de logement décomposées entre loyers bruts, entretien et répartition, électricité et combustibles	Alphabétisation, taux d'alphabétisation de plus 15 ans par sexe et selon le milieu de résidence, évolution du taux des adultes, etc.	
EDS/ANS/MEF	Enquête	5 ans	Taux mortalité maternelle	Taux mortalité infantile selon la cause	Taux de mortalité global	Prévalence Vih/Sida				
ESP/ANS/MEF	Enquête	3 ans	Types d'énergie consommée	Mode d'éclairage : répartition des ménages selon le milieu de résidence et les éléments de confort	Combustible de cuisine ; répartition des ménages selon le milieu de résidence et le combustible de cuisine utilisé	Equipement du ménage : répartition des ménages selon le milieu de résidence et le taux d'équipement par rapport à certains biens	Dépenses de consommation (avec autoconsommation et sans autoconsommation) : répartition des dépenses de consommation selon le milieu de résidence	Dépenses de logement décomposées entre loyers bruts, entretien et répartition, électricité et combustibles	Alphabétisation, taux d'alphabétisation de plus 15 ans par sexe et selon le milieu de résidence, évolution du taux des adultes, etc.	
BADIS/DPS/MEF	Publication	Annuelle	Consommation d'énergie électrique selon le type de tension	Consommation d'électricité pour usage domestique	Nombre d'abonnement des usages domestiques, Dakar et autres régions	Ménages desservis et taux de desserte de l'électricité, Dakar et autres régions				
Situation Economique/DPS/MEF	Publication	Annuelle	Electricité : consommation	Indice de prix sur énergie et autres produits						
Note de conjoncture Economique/DPS/MEF	Publication	Trimestrielle								
Comptes Nationaux	Publication	Annuelle								

DPS/MEF											
MCS/Csplp et Ansd	Publication	annuelle		Comptes de production	Contribution des facteurs de production	Contribution des branches de production					
Note Trimestrielle DPS/MEF	Publication	Trimestrielle									
PTIP/DCEF/MEF	Loi de finances	Annuelle	PPP en cours et prévus	Volumes de financements							
DSRP / CSPLP / MEF	Rapport d'avancement	5 ans	Priorités sectorielles	PAP	Indicateurs de suivi	Matrice des mesures	Volumes de financement acquis et à rechercher				
PROGEDE	Enquête	ponctuelle	Répartition des ménages selon le sexe du CM	Consommation de gaz butane selon la Sexe du CM	Consommation de charbon selon la Sexe du CM	Consommation de bois selon le sexe du CM	Répartition des ménages selon la situation matrimoniale du CM	Consommation de gaz butane selon la situation matrimoniale	Consommation de charbon selon la situation matrimoniale	Consommation de bois selon la situation matrimoniale	Consommation de bois selon la situation matrimoniale
Direction de l'Energie/MEMI	Documents de planification - politiques sectorielles -	Annuelle									
SENELEC	Rapport d'activités	Annuel	Ventes facturées selon type : zones urbaines et rurales et répartition géographique	Orientations sur l'électrification rurale	Chiffres clé ; production, achats et ventes d'énergie, chiffre d'affaires, dépenses de combustibles, prix moyens de l'électricité, clientèle, et...	Faits marquants de l'année	Gestion des ressources humaines	Résultats comptables			
ASER											
Plan RENES											
LPDSE issue de l'évaluation du plan RENES											
LPDSE 2003											